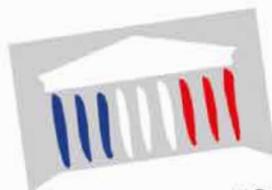


LE JOURNAL DE L'ADMD



N° 2462

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 avril 2024.

PROJET DE LOI

relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie,

**ANNULATION
POUR CAUSE DE
DISSOLUTION DE
L'ASSEMBLÉE
NATIONALE**

9^e ÉDITION DE
L'ADMDTOUR
PAGES 16 ET 17

44^e ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE, LETTRE
DE CONVOCATION
PAGE 18

NOTRE DOSSIER
LÉGISLATIF
PAGES 4 À 8

ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.

N° 158 • JUIN 2024

Et maintenant ?

Un immense gâchis. C'est ce qui reste du projet de loi « Fin de vie » né après la Convention citoyenne de 2023. La dissolution a balayé tout ce qui avait été construit. Nous avons – très tôt – fait face aux difficultés dans la construction de ce texte : reports incessants, diffamations de certains élus, trahisons de certains de nos plus fidèles soutiens. Face à cela, nous avons réussi à imposer une voix responsable et à l'écoute. Nous incarnions la fidélité aux convictions et aux demandes exprimées par des millions de Français. Je vous dois cette force et cette détermination qui avaient permis d'obtenir des changements majeurs dans le texte discuté à l'Assemblée nationale.

À l'heure où j'écris ces lignes, j'ignore qui gouvernera au lendemain du 7 juillet. J'ignore si nous pourrons compter sur une majorité pour reprendre, au plus vite, les discussions et voter cette loi de liberté. J'ignore si les grands opposants à ce que nous défendons seront au pouvoir et ainsi auront la possibilité de gâcher définitivement cette occasion inédite d'une écoute des patients en souffrance qui demandent à avoir le choix plutôt qu'à être condamnés à partir à l'étranger pour être respectés dans leur parole.

Comme président de l'ADMD, vous m'avez confié un mandat : tout faire pour obtenir la légalisation de l'aide à mourir et l'accès universel aux soins palliatifs. Jamais, je ne vous trahirai. Jamais, je ne baisserai les bras. Jamais, je n'accepterai que nous renoncions collectivement. Nous le devons à celles et ceux que nous avons accompagnés. Nous le devons à celles et ceux qui placent leur espoir en nous.

Je porterai inlassablement l'espoir de cette loi. Je ferai tout – absolument tout – avec notre conseil d'administration pour que le travail réalisé depuis de nombreuses années soit respecté et que cette loi républicaine et humaniste soit votée. Nous avons, plus que jamais, besoin de vous et de votre soutien.

Vous êtes l'ADMD. C'est avec vous que nous pourrons réussir.

Jonathan Denis
Président



Du côté...

Plus
d'infos...

Aux pages 4 à 8, retrouvez notre dossier sur le projet de loi.

... DU MINISTÈRE

Le président de l'ADMD a été reçu par la ministre du travail, de la santé et des solidarités le mercredi 13 mars dernier, trois jours après la publication de l'interview du président de la République dans La Croix et dans Libération. Elle lui a alors confirmé le calendrier de l'examen du texte, à savoir la consultation du Conseil d'État dans la semaine du 18 mars, la présentation en Conseil des ministres le 10 avril et l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale à compter du 27 mai. Le président de l'ADMD a insisté auprès de la ministre sur la nécessité de prendre les dispositions pour ne pas exclure de la future loi les malades atteints de maladies neurodégénératives (notamment la prise en compte des directives anticipées et l'abandon du court et moyen terme au profit de la mention "en phase avancée ou terminale"). Le président de l'ADMD a réaffirmé son opposition à la collégialité, dès lors qu'elle aurait pour effet de priver le patient de son libre arbitre et d'augmenter les délais, ce qui serait préjudiciable aux malades atteints de pathologies à évolution plutôt rapide, de type cancer. Enfin, le président de l'ADMD a demandé que l'euthanasie soit retirée du régime d'exception - ce qui permettra de faire valoir la clause de conscience du patient pour celui qui, pour des raisons personnelles, ne voudrait pas pratiquer l'acte lui-même - et que le suicide assisté puisse, à la demande du patient, être accompagné, ce qui évite les profonds travers du modèle de l'Oregon. La ministre a pris note de ces cinq points et le président de l'ADMD a alors rappelé sa disponibilité pour échanger sur tous ces éléments aussi fréquemment que nécessaire, durant tout le processus législatif qui devait être long.

... DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie a été constituée.

Du 22 au 26 avril, cette commission a auditionné près de cinquante experts, dont le président de l'ADMD, Jonathan Denis, qui, dans une intervention liminaire de dix minutes, a rappelé les cinq points de vigilance exposés précédemment à la ministre Catherine Vautrin (voir ci-contre).

Un document de synthèse a été ensuite transmis aux commissaires reprenant l'argumentation développée.

Du 13 au 17 mai, la commission s'est ensuite attelée à l'examen des plus de deux mille amendements déposés par les commissaires. C'est le texte amendé de la commission qui a été examiné ensuite par l'ensemble des députés, en première lecture.

... DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (SUITE)

Du 27 mai au 7 juin, l'Assemblée nationale a débuté l'examen en première lecture du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. Plus de trois mille quatre cents amendements ont été déposés, certains pour enrichir le texte - souvent inspirés des revendications portées par l'ADMD - d'autres, malheureusement, pour en réduire considérablement la portée humaniste. Afin de préparer ces trois semaines de débat, l'ADMD avait cette fois-ci encore rédigé un document de synthèse et des propositions d'amendements, transmis aux parlementaires.

La dissolution prononcée le dimanche 9 juin 2024 par le président de la République, après seulement deux semaines de discussion, a mis fin à l'examen du texte dont seuls les sept premiers articles ont fait l'objet d'un débat.

Sommaire



44^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PAGE 18

Projet de loi fin de vie	4 à 8
Vie des délégations	9 à 11
> Carte blanche à Jean-Michel Nivet	9
Comité culturel	12 à 13
Jeunes ADMD	14 à 17
Rapports 2023	19 à 74

Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Un débat interrompu, une chance gâchée, des efforts à poursuivre, un espoir à faire renaître...

Adopté par le Conseil des ministres le 10 avril dernier, le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie a été transmis à l'Assemblée nationale pour un examen en commission spéciale (soixante et onze députés, désignés par chaque groupe parlementaire, proportionnellement à sa représentation dans l'hémicycle) qui a débuté le 13 mai, pour une semaine de travaux ; plus de deux mille amendements ont alors été examinés. Préalablement, du 22 au 26 avril, les auditions d'une cinquantaine de personnalités - dont celle du président de l'ADMD - avaient été organisées.



Le 27 mai, les députés ont commencé l'examen du texte issu de la commission spéciale. Plus de trois mille quatre cents amendements ont été déposés. Les travaux, initialement prévus pour durer deux semaines, du 27 mai au 7 juin, ont été prévus pour durer une semaine supplémentaire, du 10 au 14 juin, avec un vote solennel fixé au 18 juin. L'examen du texte qui aurait dû initialement être achevé dans sa totalité au soir du vendredi 7 juin, n'a donc pas pu aller à son terme à cause de la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée le dimanche 9 juin. Pour illustrer ce débat en séance publique, retrouvez en page 8 le discours du 27 mai 2024 du rapporteur général du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Après la déception du débat - avorté - du 8 avril 2021, au cours duquel seul l'article 1^{er} de la proposition de loi donnant le droit à une fin de vie libre et choisie a été voté à cause d'une obstruction massive d'une poignée de députés (près de quatre mille amendements déposés, dont plusieurs centaines portant sur des virgules, l'inversion de mots dans une même phrase et autres bêtises de la sorte), c'est aujourd'hui un sentiment de gâchis immense qui domine. C'était en effet la première fois qu'un texte d'origine gouvernementale était présenté à l'examen des parlementaires, avec toutes les chances d'être finalement adopté, même s'il n'était pas le texte suggéré par l'ADMD dans sa proposition de loi de 2018 visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté et à assurer un accès universel aux soins palliatifs.

Synthèse de ce qui a été voté par les députés :

Titre I^{er}

Les articles 1 à 4, qui forment le titre I^{er}, visent à garantir les soins palliatifs, renforcer les soins d'accompagnement et les droits des personnes malades partout sur le territoire. L'accès aux soins palliatifs, dont les crédits sur dix ans ont été doublés et portés à plus de deux milliards d'euros, deviendra un droit opposable, garanti par les agences régionales de santé. Un référent soins palliatifs sera nommé dans chaque service hospitalier. Le droit de visite des personnes recevant des soins d'accompagnement sera absolu (**article 1^{er}**). Une nouvelle catégorie d'établissement médico-social sera créée – les maisons de soins palliatifs et d'accompagnement, MSPA – organisée sur le concept d'un établissement d'accueil multi-dimensionnel de petite capacité. Ces établissements – un par département à l'horizon 2034 – pourront être publics ou privés, mais toujours à but non lucratif (**article 2**). Un plan personnalisé d'accompagnement sera formalisé par écrit ou par tout autre moyen compatible avec son état, dès l'annonce du diagnostic (**article 3**). Dans ce cadre, le projet articule le rôle de la personne de confiance, des directives anticipées et de l'espace numérique de santé. Les données relatives aux procédures de sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès (loi de 2016) feront l'objet d'une analyse et d'une évaluation par une commission de contrôle (**article 4**).

Titre II

Les articles 5 à 21 forment le titre II, intitulé Aide à mourir. Ce titre II autorise le recours à l'aide à mourir sous forme d'un suicide assisté ou, si la personne n'est pas en mesure physiquement d'y procéder elle-même, d'une euthanasie pratiquée uniquement par un médecin ou un infirmier. Elle n'est pas accessible via les directives anticipées (**article 5**). Pour accéder à l'aide à mourir, la personne doit répondre à cinq critères cumulatifs (**article 6**) :

- Être âgée d'au moins dix-huit ans ;
- Être de nationalité française ou résider de façon stable et régulière en France ;
- Être atteinte d'une affection grave et incurable, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale ;
- Présenter une souffrance physique ou psychologique liée à cette affection, qui est soit réfractaire aux traitements, soit insupportable selon la personne, lorsqu'elle a choisi de ne pas recevoir ou d'arrêter de recevoir un traitement ;
- Être apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée.

La demande d'aide à mourir est formulée auprès d'un médecin en activité qui doit alors proposer des soins d'accompagnement, y compris palliatifs. Les autres points de procédures (article 7) tout comme les autres éléments du dispositif (articles 8 à 21) n'ont pas été examinés et, à ce stade, le projet de loi est devenu malheureusement caduc...

Pour consulter le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale :



Le projet de loi en quelques dates et en quelques chiffres.



**CONVENTION CITOYENNE SUR LA FIN DE VIE
(DU 9 DÉCEMBRE 2022 AU 2 AVRIL 2023)**

184 CITOYENS TIRÉS AU SORT

150 HEURES DE DÉBAT ET D'AUDITION

**COMMISSION SPÉCIALE POUR LE PROJET DE LOI
RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES MALADES
ET DE LA FIN DE VIE (DU 22 AVRIL AU 17 MAI 2024)**

23 HEURES D'AUDITION

60 HEURES DE DÉBAT

2005 AMENDEMENTS DÉPOSÉS ET EXAMINÉS

**SÉANCE PUBLIQUE
(DU 27 MAI AU 7 JUIN 2024)**

67 HEURES DE DÉBAT

3434 AMENDEMENTS DÉPOSÉS

1784 AMENDEMENTS ÉTUDIÉS



**UN TEXTE SUSPENDU À LA
SUITE DE LA SIGNATURE
DU DÉCRET DU 9 JUIN 2024
PORTANT DISSOLUTION DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Suspension

LE PRINCIPE

La dissolution de l'Assemblée nationale entraîne de fait la suspension de tous les travaux parlementaires. Le texte est figé dans l'état où il se trouvait au jour de la dissolution (article 12 de la Constitution).

L'ACTUALITÉ

Concernant le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie examiné en séance publique depuis le lundi 27 mai, le texte est figé au soir du vendredi 7 juin, en fin de séance, au cours de la discussion de l'alinéa 10 de l'article 7.

Et maintenant ?

Arrêt

Le Gouvernement issu des urnes, le 7 juillet prochain, tout comme la nouvelle Assemblée nationale pourront décider de ne rien faire. Cet abandon jettera définitivement aux orties tout le travail de construction fourni au profit d'une loi de fin de vie humaine, équilibrée, qui n'exclut personne et fixe un cadre républicain. Des milliers de personnes devront s'en remettre à la seule loi de 2016, qui ne s'applique qu'aux seules personnes dont le décès est attendu sous quelques heures voire quelques jours (selon le Guide de parcours de soins *Comment mettre en œuvre une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès* publié par la Haute autorité de santé) en leur appliquant une sédation profonde dont on connaît à présent, avec huit années de recul, les souffrances qu'elle provoque, ce que reconnaît le Comité consultatif national d'éthique dans son avis 139 de septembre 2022 qui parle de « dégradation de son [le patient sédaté] état physique ».

Les plus chanceux trouveront une oreille attentive et compatissante auprès de médecins qui n'acceptent pas d'abandonner un patient en fin de vie dont les souffrances demeurent réfractaires et qui demande à être délivré pour trouver l'apaisement impossible autrement. Les plus fortunés pourront demander à bénéficier de la procédure suisse en matière de suicide assisté. Ceux qui sont suivis de manière régulière par la médecine belge pourront demander à bénéficier d'une euthanasie en Belgique. D'aucuns, ne le nions pas, trouveront des solutions clandestines et dangereuses dans notre propre pays, comme les femmes autrefois avaient recours à des faiseuses d'ange. Beaucoup mourront – mal ! – accompagnés du seul refus d'entendre leur légitime demande et de la négation de leur liberté fondamentale de décider de leur parcours de fin de vie.

Reprise des travaux

Le nouveau Gouvernement peut aussi décider la reprise des travaux. Soit en reprenant à son compte et en faisant adopter en Conseil des ministres le texte adopté le 10 avril dernier ; ce texte sera donc ensuite envoyé au Parlement pour entamer son nouvel examen devant les députés nouvellement élus. Soit en reprenant le texte dans son dernier état, c'est-à-dire tel qu'il a été suspendu le vendredi 7 juin, à l'issue de la séance de nuit (y compris donc les amendements votés), et de lui faire recommencer le système des navettes parlementaires (sauf urgence déclarée : deux lectures dans chaque Chambre, une commission mixte paritaire, une nouvelle lecture dans chaque Chambre). Toujours est-il que ce temps perdu, au détriment de ceux qui souffrent, ne se rattrapera guère.

Que faire ?

Les militants du droit de mourir dans la dignité devront se remettre au travail et, encore une fois, interpellier le Gouvernement et les élus afin, enfin, de faire de l'aide à mourir une réalité pour tous.

Pour devenir militant actif :



“Parler de la fin de vie, c'est d'abord parler de la vie, c'est aimer résolument la vie”

Pour autant, qui, parmi nous, n'a jamais été confronté à cette question particulièrement douloureuse : que veut dire « vivre », quand vivre n'est plus que souffrir, sans espoir de guérison ? Cette question, nous ne devons pas l'occulter. Nous devons, au contraire, l'aborder avec volonté et humilité.

Légiférer sur la fin de vie exige en effet une humilité suffisante pour écouter avant de décider, ne pas prétendre détenir la vérité, avoir des convictions et non des certitudes. Le respect est dû à toutes les convictions comme à la liberté de conscience. En alliant humilité, respect et liberté, nous aurons un débat parlementaire à la hauteur des enjeux [...]. Légiférer sur la fin de vie consiste aussi à emprunter le chemin ouvert par d'autres avant nous. Au fil des ans et des lois, de 1999 à 2016, deux droits essentiels ont été

obtenus : celui de ne pas souffrir, car la souffrance ne doit plus être considérée comme inévitable, encore moins comme nécessaire ; celui de ne pas subir, de dire stop à un traitement et non à l'acharnement. Ces droits semblent relever de l'évidence : tel n'était pas le cas il n'y a pas si longtemps. Nous avons le devoir d'en faire partout, pour tous, une réalité, ce qui passe par le renforcement et le développement des soins palliatifs et d'accompagnement, réponse primordiale pour la très grande majorité des malades. Néanmoins, malgré le professionnalisme et le dévouement des soignants, la médecine, comme tout ce qui est humain, reste parfois impuissante face à des douleurs réfractaires ou insupportables. Il existe bien [...] des

souffrances que rien ne peut soulager. C'est la raison pour laquelle il faut un ultime recours : une aide à mourir, afin que des êtres humains condamnés par la maladie ne soient pas voués à l'agonie.

Nous pouvons à la fois soutenir les soins palliatifs et défendre l'aide à mourir. C'est ce que je fais depuis très longtemps. [...] Un débat parlementaire n'est pas un référendum – à prendre ou à laisser –, mais une œuvre de co-construction entre les pouvoirs exécutif et législatif, dont on peut espérer qu'elle évite les confusions comme les confrontations.

Plus que jamais, je pense à tous les malades, ainsi qu'à leurs proches, que j'ai rencontrés et écoutés depuis tant d'années. Leurs témoignages, leurs attentes, leurs espoirs, leurs colères, leurs cris parfois, sont inscrits en moi. Pas une seconde ne s'écoulera sans que je ne pense à eux.



Pour eux, pour tous nos compatriotes, nous devons écrire une grande loi de liberté : liberté de disposer de sa mort, à l'image de la liberté de disposer de son corps, que nous venons de sanctuariser dans la Constitution. Nous devons écrire une grande loi d'égalité, qui permettrait de ne plus avoir à s'en remettre à la clandestinité ou à l'exil pour éteindre la lumière de son existence. Nous avons à écrire une grande loi de fraternité – la fraternité d'accompagner chacun jusqu'au bout du chemin, conformément à ses choix et à sa volonté. À nous de contribuer à une belle page de la loi républicaine, pour que demain, dans ce pays, on puisse partir comme on a vécu : librement et sereinement.

Carte blanche à ... Jean-Michel Nivet

DÉLÉGUÉ POUR LA CHARENTE

Je saisis cette carte blanche pour parler de ceux qui m'ont emmené à adhérer à l'ADMD en 1998, à en être quelques années après le délégué pour la Charente et évoquer ceux qui ont contribué à ce que l'ADMD soit aujourd'hui la grande association qu'elle est devenue ! Une carte blanche en forme d'hommage...

Hommage tout d'abord à ma grand-mère maternelle qui fut une femme adorable, généreuse et attentionnée. Elle a eu une fin de vie déplorable dans un inconfort sanitaire, physique et neurologique qu'elle n'aurait jamais voulu ! Ce fut certainement – pour moi et à la fin des années 80 – le premier rejet d'une mort inhumaine et inadmissible et c'est ce qui a fait naître en moi la conviction qu'il fallait que notre société évolue et s'ouvre au droit à une mort humainement consentie.

La deuxième source de mon engagement fut la lecture du livre d'Henri Caillavet intitulé *À cœur ouvert*, qu'il a écrit en 1994. Je le parcours très souvent, un peu comme un viatique laïque, et je partage encore tout ce qu'il y défendait. Aussi, je suis reconnaissant à l'esprit libre qu'il était et au militant qu'il montrait être ! De la place de l'Homme dans l'univers aux notions d'esprit, de matière et d'identité, de la réflexion sur la bioéthique, de la procréation médicale assistée et gestation pour autrui, en faisant de brèves incursions sur la justice, la laïcité et les valeurs républicaines, j'étais en parfait accord avec ses idées et le suis toujours. Il fut le premier président que j'ai connu à l'ADMD, orateur exceptionnel et homme de décisions affirmées, il savait être fraternel. J'ai eu la grande chance de le côtoyer lors de ses venues à Périgueux et à Angoulême pour des conférences. J'ai appris de lui en peu de temps ce que je n'ai toujours pas appris de beaucoup d'autres. Il est mort en 2013 à



« *DES COMBATS POUR LA RAISON
ET LA LIBERTÉ.* »

l'âge de 99 ans, ce qui montre bien qu'on peut vivre très longtemps tout en militant pour une fin de vie choisie !

Parlementaire, il a défendu de nombreuses lois : sur l'interruption volontaire de grossesse, la loi qui a porté son nom sur les dons d'organes, celles de la commission de l'informatique, du divorce par consentement mutuel, pour la lutte contre les discriminations envers les homosexuels... Hélas – mais l'ADMD n'aurait jamais existé sans cela – sa proposition de loi de 1978 relative au droit de vivre sa mort fut rejetée. Aujourd'hui, 46 ans plus tard, un projet de loi relatif à la fin de vie a entamé un processus législatif, malheureusement suspendu du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale. Verrons-nous enfin la loi qu'il voulait ?

À Henri Caillavet succédèrent, comme président de l'ADMD, les docteurs Jean Cohen (2001 à 2005) et Gérard Payen (2005 à 2007). Nous leur devons beaucoup ainsi qu'à leurs administrateurs. Puis vint Jean-Luc Romero-Michel. Peut-être ne s'en souvient-il pas, mais nous échangeons avant même qu'il ne soit au conseil d'administration de l'ADMD, sur la fin de vie et sur la position de ses amis politiques d'alors. Il a su changer d'amis politiques et dynamiser l'ADMD avec l'arrivée de nombreux jeunes et de nombreuses personnalités médiatiques au comité d'honneur.

L'ADMD est aujourd'hui largement connue et identifiée comme référence en matière de fin de vie ! Merci à Jean-Luc ! Et bravo à Jonathan Denis, notre actuel président, de poursuivre remarquablement le combat avec force et vigueur.



Le mot du secrétaire général.

Plus que jamais, nous nous sommes mobilisés ces dernières semaines et ces derniers mois : réunions publiques, rassemblements, tractages, présence dans les médias, rencontres des parlementaires... L'ADMD a su faire entendre ses revendications et a été très largement moteur dans les débats autour du projet de loi sur la fin de vie.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous – adhérents, permanents, délégués départementaux et nationaux, Jeunes et membres du conseil d'administration – pour cette mobilisation. Elle est le fruit de notre engagement collectif pour le libre choix et elle se poursuit avec l'AdmdTour, la tournée d'été des Jeunes ADMD, qui partira de Lyon le 29 juin prochain (cf. page 16, 17 et 76).

Si le président de la République a dissous l'Assemblée nationale et, de ce fait, a balayé les travaux en cours sur le projet de loi sur la fin de vie, il n'a pas pour autant dissous notre détermination ! Poursuivons notre mobilisation !

Yoann Brossard
Secrétaire général

Vie des délégations.

GIRONDE

DÉLÉGUÉE : CLAUDINE CRANG



À l'invitation de Claudine Crang, déléguée pour la Gironde, Jonathan Denis a présidé une réunion publique qui s'est tenue à Mérignac, près de Bordeaux, le samedi 24 février dernier. Aux côtés de représentants départementaux et nationaux d'organisations membres du Pacte progressiste sur la fin de vie (MGEN, Libre Pensée, UFAL), du député de la circonscription, Éric Poulliat et de notre secrétaire général, Yoann Brossard ; il a pu rappeler au nombreux public présent les exigences de l'ADMD quant au contenu d'un futur projet de loi gouvernemental. Il s'est alors fait le porte-voix des millions de Françaises et de Français qui s'impatientent de voir, sinon la loi votée, le texte promis par le président de la République enfin présenté et débattu à l'Assemblée nationale.

Appuyé en cela par les prises de parole de tous les intervenants, Jonathan Denis a appelé solennellement le chef de l'État et la ministre de la santé à mettre en œuvre rapidement les conditions nécessaires au vote de cette grande loi de liberté souhaitée par toutes et tous. Les échanges se sont ensuite poursuivis en toute convivialité autour d'un verre de crémant de Bordeaux, grâce à une excellente organisation de l'équipe de la délégation pour la Gironde.

YONNE

DÉLÉGUÉ : VINCENT THILL



Le jeudi 14 mars 2024, la délégation de l'ADMD pour l'Yonne et la section retraités CFDT de l'Yonne ont organisé, à la mairie de Joigny, une conférence-débat animée par Elsa Walter, accompagnatrice bénévole

de personnes en fin de vie en milieu hospitalier, sur le thème *Aide active à mourir et soins palliatifs*. Elsa Walter a également présenté son livre intitulé *À vous je peux le dire*, paru aux éditions Flammarion.

Une centaine de personnes ont participé à cette réunion enrichie d'un débat constructif sur ce sujet sociétal inscrit dans l'actualité à la suite des annonces du président de la République du 11 mars. Des questions ont été posées autour du futur projet de loi. Après cette conférence, le public a assisté à une représentation théâtrale avec la troupe La Soupape, sur le thème de la vieillesse. Cette belle journée s'est terminée par un pot de l'amitié.

LOIR-ET-CHER

DÉLÉGUÉ : RÉMI MARCHAND



Le 16 mars dernier à Blois, le président de l'ADMD, Jonathan Denis, a échangé avec des adhérents de notre association après les annonces d'Emmanuel Macron dans le cadre du projet de loi permettant un accompagnement par une aide à mourir.

Aux côtés de Rémi Marchand, délégué pour le Loir-et-Cher, et en présence de Christophe Marion, député du Loir-et-Cher, les échanges ont été nourris et les militants ont formé le vœu de voir voter rapidement une loi de liberté. Des représentants MGEN ont pu également présenter le Pacte progressiste sur la fin de vie.

HAUTE-SAVOIE

DÉLÉGUÉ : CYRIL JOURNET



Le 21 mars dernier, à l'invitation du Cercle Condorcet d'Annecy et de la Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie, le Pr Jean-Louis Touraine, membre du comité d'honneur de l'ADMD, a porté la revendication de notre association et évoqué la prochaine loi sur la fin de vie. Un débat a ensuite permis à la très nombreuse assistance d'interroger le professeur Touraine.

RHÔNE

DÉLÉGUÉE : SYLVIE LONGEON-CURCI



Le samedi 23 mars, la réunion publique annuelle de la délégation pour le Rhône, à Lyon, a rassemblé près de 300 participants ; un succès grandissant année après année. Pierre Juston, administrateur de l'ADMD en charge des questions de laïcité, a exposé les contours du projet de loi et évoqué nos revendications, avant un temps d'échanges avec la salle, en présence du Pr Jean-Louis Touraine. Deborah Fort, co-responsable des Jeunes ADMD, a présenté le mouvement des Jeunes ADMD et a donné rendez-vous en juin pour le lancement de l'AdmdTour dans la capitale des Gaules. La présence nombreuse d'élus locaux démontre l'intérêt croissant sur le sujet.

MARNE

DÉLÉGUÉ : FRANCIS SELLIER



Le 4 avril 2024, pour la première réunion dans la Marne depuis le changement de délégué, le nouveau délégué Francis Sellier accueillait notre secrétaire général, Yoann Brossard, ainsi que le député de la Marne, Xavier Albertini. Une réunion ouverte également aux non-adhérents de l'ADMD et qui a réuni ce jour-là une cinquantaine de personnes.

Beaucoup de questions et de remarques ont porté sur le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, en discussion à l'Assemblée nationale depuis le 27 mai.



En bref...

Lors de sa réunion du 16 mai 2024, le conseil d'administration de l'ADMD a nommé Catherine Theux comme déléguée pour les Pyrénées-Atlantiques. Elle succède à ce poste à André Weiss, associé à son épouse Colette, qui fut notre délégué de novembre 2008 à octobre 2021.

Comité culturel.

Pour découvrir notre rubrique culturelle :



Le comité culturel de l'ADMD a sélectionné pour vous :

RETROUVEZ TOUTES
LES CRITIQUES SUR
NOTRE SITE ADMD.NET
À LA RUBRIQUE
RESSOURCES/CULTURE

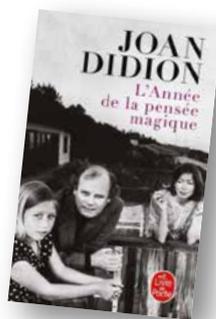


Sept vieilles dames et la mort Véronique Fournier

Ce livre est l'histoire de six dames (des puzzles de vraies personnes) qui, après 85 ans, ont eu besoin de l'auteur : Annette, pour lutter contre la fatigue due au cœur qui flanche ; Josiane pour enfin sortir d'une maladie des os de verre qui l'a handicapée pendant 70 ans ; d'autres encore... Et la septième ?



LIVRES



L'année de la pensée magique

Joan Didion

Un corps à corps avec la douleur et le deuil du mari puis de la fille de l'auteur. Ce livre atemporel force au respect. Vingt ans après sa publication, il garde toute sa puissance.

Merci la vie

Line Renaud

Histoire d'une belle vie ! Un coup de fouet d'optimisme, d'intelligence et de gratitude que cette grande dame, marraine de l'ADMD, nous livre.



Le dernier soir

Thomas Misrachi

« Je lui avais dit que je serais présent, avec elle, le jour de sa mort. J'étais cet ami ».

L'ami de Jacqueline Jencquel, grande militante du droit de mourir dans la dignité, c'est l'auteur qui a tenu parole et a assumé sa promesse d'accompagner cette dernière dans les ultimes moments de sa fin de vie choisie.

Le mari de nuit ; expériences du deuil et pratiques funéraires

Jennifer Kerner

Jennifer a dix-huit ans, son premier amour décède, il a vingt ans. Dix-huit ans plus tard elle nous offre son cheminement afin d'apaiser et réenchanter dans une heureuse « créolisation » nos indispensables rites humains de séparation.



Mourir dans la dignité ; plaidoyer pour la dernière des libertés

Jonathan Denis

Alors que la grande majorité de nos concitoyens est favorable à une évolution de la législation, la France rencontre des difficultés à statuer sur la question de la fin de vie assistée. Le retard français face à ce sujet sociétal met en lumière le rôle crucial de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) qui, depuis de nombreuses années, mène le combat pour légaliser l'euthanasie et le suicide assisté, tout en assurant un accès universel aux soins palliatifs. Jonathan Denis, président de l'ADMD, signe un livre-choral qui donne la parole à de nombreuses personnalités : médecins experts, soignants, bénévoles accompagnants, penseurs, juristes, acteurs associatifs à l'étranger, politiques et adhérents engagés. Cet ouvrage, qui se veut à la fois un essai et un manifeste, a une triple ambition : informer et rappeler quels sont les enjeux et les données du sujet de la fin de vie, fédérer autour du combat mené par l'ADMD depuis des années, accompagner le débat public vers une légalisation.



Le roi des petits instants
Malco Lamandin

Un vieux couple, Vasco et Louise, ne font qu'un. Mais Alzheimer s'imisce dans la vie de Louise. Vasco s'installe auprès de Louise placée en EHPAD. Le « roi », c'est lui, qui usera d'ingéniosité pour défier les règles strictes de la maison de retraite jusqu'à leur ultime révérence choisie.



Départ anticipé
Mieke Maerten

Une mère, l'auteur, face à la maladie puis la mort de son fils. Une mort voulue pour finir de souffrir. Bruxelloise, Mieke Maerten donne à son écriture de la fluidité pour aborder les sentiments, réflexions et introspections qui sont son quotidien face au cancer des os qui va foudroyer Pierre, âgé de trente-six ans.

Lucky Souple
Olivier Pernin

Ce livre, préfacé par Catherine Daquin, administratrice de l'ADMD, est un hymne à la vie, un hymne à la joie, un hymne à la joie de vivre. La magie opère immédiatement et le lecteur se laisse happé par ce piège sublime.



Voir et revoir sans hésiter *Ceux qui restent*, de Camille Prioul.

Dans le cadre du Festival Off d'Avignon, du 3 au 21 juillet 2024 à 13h35 au théâtre Le Grand-Pavois, découvrez cette pièce pleine d'humanité qui dévoile un regard tendre sur l'accompagnement en fin de vie. *Ceux qui restent*, cet hymne à l'amour, à tous les amours est avant tout un hymne à la vie ! Magnifique !



Retrouvez le texte tout en finesse de cette merveilleuse pièce dans un petit livret que vous pourrez commander directement auprès de la Compagnie Plop, en photographiant ce QR Code :



Une belle manière, pour ceux qui ne pourront pas assister à l'une des prochaines représentations, de réfléchir à la fin de vie, à l'aide à mourir comme un devoir d'humanité et, bien sûr, à *ceux qui restent*.



CEUX QUI RESTENT
CAMILLE PRIOUL

Étienne, un trentenaire, accompagne sa mère malade en Suisse pour un suicide assisté. Dans le même temps, il tombe amoureux de Juliette. Courez voir cette pièce qui parle de la vie dans tout son éclat. Les dialogues mère-fils sont exquis.

Jeunes ADMD : une année sous le signe de la mobilisation générale.

Cet été s'annonce particulièrement actif pour les Jeunes, avec une présence renforcée dans les festivals et une tournée estivale riche en nouveautés. La mobilisation sera pleine et entière au cœur de l'été pour promouvoir les directives anticipées et sensibiliser toutes les générations aux enjeux d'une fin de vie libre et choisie. Les Jeunes restent plus que jamais engagés à demander une loi pour une fin de vie libre et choisie.



INFOS PRATIQUES

Suivez-nous sur
X, Instagram et Facebook : @JeunesADMD

Une question ? jeunes@admd.net

JeunesADMD.fr



Les Jeunes mobilisés sous le soleil.



Tractage, marché de Lille.

SÉMINAIRE ANNUEL DES JEUNES ADMD À LILLE

Les 5, 6 et 7 avril 2024, les Jeunes ADMD se sont réunis à Lille pour leur séminaire annuel. Cet événement a permis de faire le point sur les mobilisations estivales et d'évoquer les débats autour du projet de loi présenté par le président de la République quelques jours plus tôt. Les Jeunes ont pu échanger avec Brigitte Liso, députée du Nord, membre du groupe d'étude sur la fin de vie et de la commission spéciale, qui a partagé ses positions sur le sujet et nous a appris davantage sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Une partie de ce séminaire a été consacrée à la formation sur les droits des patients et les directives anticipées, afin que les jeunes militants puissent répondre aux questions de toutes et tous lors des différentes actions de l'été.

Le dimanche matin, les Jeunes ont investi le marché de Wazemmes, accompagnés par le délégué Philippe-Henry Pierson-Fauqueur, et des militants de la délégation pour le Nord, pour une grande séance de tractage. Sous le soleil, l'accueil par les Lilloises et les Lillois a confirmé une nouvelle fois que les Françaises et les Français sont prêts. Nous sommes prêts !

AFTERWORKS : PARIS, LYON & LILLE

Les Jeunes ADMD ont multiplié les afterworks à Paris, Lille et Lyon, créant des moments de convivialité autour de la thématique de la fin de vie et des enjeux des débats parlementaires. Ces rencontres ont offert l'occasion aux Jeunes de se retrouver, et aux curieux de découvrir le mouvement et ses actions.



Afterwork, Lyon.

Les mouvements de jeunesse des partis politiques alliés, signataires de la tribune en faveur de la fin de vie libre et choisie en juin 2023, étaient également présents. Un remerciement particulier aux Jeunes Génération.s, Jeunes Radicaux et Jeunes avec Macron pour leur soutien. Ces moments de partage ont été riches en échanges et nous espérons les renouveler dans d'autres villes en France.

Nous poursuivrons à la rentrée ces moments de convivialité qui nous permettent d'échanger et de travailler avec les mouvements politiques de jeunesse, avec la nouvelle donne politique, pour faire avancer ce sujet au sein de la jeunesse.



Afterwork, Lyon.



Afterwork, Lille.



Rencontre avec la députée Brigitte Liso.

MOBILISATION ESTIVALE !

Cet été, les Jeunes ADMD seront pleinement mobilisés avec un stand à Solidays, à l'hippodrome de Longchamp, les 28, 29 et 30 juin, sur le thème des Power Rangers pour sensibiliser les festivaliers aux directives anticipées. Une activité ludique sur le thème choisi permettra de sensibiliser un public jeune aux enjeux des directives anticipées.

Nous serons également présents à la Fête de l'Humanité à Brétigny-sur-Orge les 13, 14 et 15 septembre 2024 pour mobiliser les élus sur la question de la fin de vie et demander aux nombreux hommes et femmes politiques présents de s'engager à faire avancer le sujet dans le débat public.

Pour la première fois, les Jeunes ADMD seront présents au Delta Festival à Marseille du 3 au 8 septembre 2024, un festival où l'engagement de la jeunesse est mis à l'honneur avec de nombreuses associations de jeunesse. Nous aurons un stand dans le forum du monde des possibles, dans le quartier santé. Une agora sur la question des directives anticipées sera organisée pour échanger et débattre afin de trouver des solutions concrètes permettant de mieux faire connaître l'importance des directives anticipées auprès des jeunes.

Les Jeunes sont déterminés à informer et sensibiliser le public sur les directives anticipées tout au long de l'été. L'AdmdTour (cf. pages 16 et 17) fera son retour, de Lyon à Avignon, avec des nouveautés, marquant notre engagement continu pour une fin de vie libre et choisie. On ne lâchera rien !

ADMD TOUR



La 9^e édition de l'AdmdTour, la tournée d'été qui parle de fin de vie et de directives anticipées, débutera à Lyon, dans le Rhône, le samedi 29 juin. Cette tournée compte 19 étapes et se terminera à Avignon le samedi 20 juillet, en plein cœur du Festival de théâtre. Une édition marquée par de nombreuses nouveautés.

L'AdmdTour c'est la tournée estivale qui va à la rencontre des Françaises et Français à travers tout le territoire pour échanger. C'est une occasion idéale pour des discussions et des échanges sans tabou, dans une atmosphère conviviale, avec des ateliers et des activités ludiques pour toutes les générations.

Les Jeunes ADMD parcourent villes et campagnes, accompagnés des délégués et bénévoles locaux, afin d'informer sur les droits des patients en fin de vie, notamment pour informer sur la rédaction des directives anticipées et la désignation des personnes de confiance. N'hésitez pas à nous rejoindre en famille ou entre amis à chacune des étapes.

NOUVEAUTÉS 2024

Un nouveau kiosque autonome équipé de batteries solaires pour répondre aux enjeux écologiques. Il s'ouvrira à 360° pour offrir un espace convivial où les Jeunes pourront vous proposer des boissons chaudes ou fraîches.

Un triporteur qui ira à la rencontre de toutes et tous pour provoquer l'échange.

Un grand quiz qui permettra de gagner des goodies utiles pour l'été.

Des horaires variés d'une étape à l'autre pour s'adapter aux événements locaux.

Une dernière étape exceptionnelle au Festival d'Avignon avec les pièces *Exit* mise en scène par Charles Templon et *Ceux qui restent* de Camille Prioul (cf. page 13) qui seront suivies d'un échange en présence des acteurs et metteurs en scène sur le thème *Quel apport peut avoir la culture dans le débat actuel sur la fin de vie ?*



AdmdTour.fr

Retrouvez toutes les informations (dates, lieux et horaires) et revivez les moments forts avec les photos et vidéos des étapes passées. N'attendez plus et découvrez notre nouveau site internet !



ENSEMBLE PARLONS

de fin de vie &
de directives anticipées !



**Franck Duquênay
et Déborah Fort,
co-responsables des
Jeunes ADMD**

« NOUS SOMMES IMPATIENTS
ET HEUREUX DE VENIR À VOTRE
RENCONTRE POUR PARTAGER DES
MOMENTS D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE.
LES JEUNES SE SONT FORMÉS POUR
RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS
SUR LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ET
LES PERSONNES DE CONFIANCE.
NOUS ESPÉRONS QUE CETTE
9^E ÉDITION SERA UNE GRANDE
RÉUSSITE TOUS ENSEMBLE POUR
FAIRE ENTENDRE L'IMPORTANCE DES
DIRECTIVES ANTICIPÉES DANS LES
FUTURS DÉBATS PARLEMENTAIRES. »

LES ÉTAPES PRÈS DE CHEZ VOUS :

Samedi 29 juin de 10h à 17h	Lyon – Place Saint-Jean
Dimanche 30 juin de 8h à 13h	Gevrey – Chambertin – Place des Marronniers
Lundi 1^{er} juillet de 8h à 13h	Mulhouse – Esplanade de la Gare
Mardi 2 juillet de 10h à 15h	Colmar – Place de la Cathédrale
Mercredi 3 juillet de 10h à 17h	Strasbourg – Place Gutenberg
Vendredi 5 juillet de 10h à 14h	Troyes – Place de la Libération
Samedi 6 juillet de 10h à 16h	Orléans – Place du Général-de-Gaulle
Dimanche 7 juillet de 10h à 14h	Versailles – Place du Marché-Notre-Dame
Lundi 8 juillet de 10h à 14h	Évreux – Place du Général-de-Gaulle
Mardi 9 juillet de 9h30 à 14h	Cherbourg – Place Jacques-Hebert
Jedi 11 juillet de 11h à 16h	Vannes – Esplanade Simone-Veil
Vendredi 12 juillet de 10h à 14h	Niort – Esplanade de la Brèche
Samedi 13 juillet de 8h à 13h	Blaye – Parking Pierre-Sémard
Lundi 15 juillet de 10h à 14h	Périgueux – Place du Coderc
Mardi 16 juillet de 9h à 13h	Agen – Place Wilson
Jedi 18 juillet de 10h à 15h	Foix – Allée Villote
Vendredi 19 juillet de 9h à 14h	Narbonne – Place des Halles
Samedi 20 juillet de 10h à 14h	Villeneuve-lès-Avignon – Place Charles-David
Samedi 20 juillet de 13h30 à 18h	Festival off d'Avignon

**Retrouvez l'affiche officielle de
l'AdmdTour en 4^e de couverture.**

Paris, le 14 juin 2024

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Conformément aux articles 4 des statuts et R.5 du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire des adhérents de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité qui se réunira :

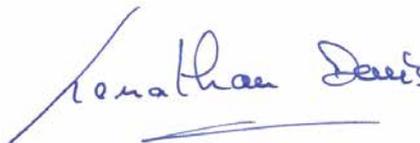
**le samedi 28 septembre 2024, à partir de 9h00, à Toulouse (Haute-Garonne)
Arche Marengo - Espace Vanel
1, allée Jacques-Chaban-Delmas - Toulouse**

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant, arrêté par le conseil d'administration (réunion du jeudi 16 mai 2024) :

- présentation du rapport moral,
- présentation du rapport d'activité,
- présentation du rapport financier, des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport du commissaire aux comptes,
- affectation du résultat de l'exercice au compte « report à nouveau »,
- présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024,
- quitus entier et sans réserve au Conseil de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- ratification d'un nouvel administrateur, conformément à l'article 5.8 des statuts,
- questions diverses.

Les différents rapports sont à consulter dans le Journal de l'ADMD n°158, ainsi que sur le site de l'ADMD.

J'espère vous retrouver nombreux.



Jonathan Denis
Président

NB : N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'adhérent ou, à défaut, d'une pièce d'identité - Les statuts et le règlement intérieur de l'ADMD sont disponibles sur notre site - Seuls les adhérents inscrits au 28 juillet 2024 et à jour de cotisation peuvent voter.



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2023

Rapport moral.

Par Jonathan Denis, président de l'ADMD

L'année 2023 aura été une année de bascule. Certes, notre revendication reste encore bloquée dans un calendrier changeant, certes trop de nos compatriotes meurent mal ou sont obligés de s'exiler ; pourtant, la légitimité de notre souhait de liberté en fin de vie n'est plus guère contestée que par une minorité malveillante de soignants et de politiques. Malheureusement pour nous, ces derniers ont encore trop d'audience dans les cercles du pouvoir. Au 31 décembre 2023, le projet de loi qui nous a été annoncé par le président de la République est attendu à la fin du mois de février 2024.

DISCUSSIONS GOUVERNEMENTALES

Durant cette année, de nombreux contacts ont été noués avec les membres du Gouvernement en charge du dossier de la fin de vie. Avec Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé auprès du ministre de la santé et de la prévention, avec Olivier Véran, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement et de la vie démocratique. Ces contacts, francs et réguliers, ont permis d'affirmer les positions de l'ADMD à plusieurs moments clés des travaux préparatoires du projet de loi, dont une version préliminaire a été divulguée à la presse dans le courant du mois de décembre.

DISCUSSIONS INSTITUTIONNELLES

Qu'il s'agisse de la Convention citoyenne sur la fin de vie pilotée par le Conseil économique, social et environnemental, bien sûr, de la mission parlementaire d'évaluation de loi Claeys-Leonetti de 2016, de l'Académie de médecine, de France Assos Santé ou du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie, l'ADMD a été très sollicitée pour donner son avis. Je suis fier d'avoir pu, par un dialogue constructif et soutenu, hors de toute logique manichéenne, placer l'ADMD comme un interlocuteur constructif et à l'écoute de ses partenaires. La reconnaissance d'un droit sociétal nouveau ne peut passer à mon sens que par le respect de ceux qui seront inévitablement acteurs des accompagnements en fin de vie, aux premiers rangs desquels les médecins.

DISCUSSIONS AVEC LES PARLEMENTAIRES

En dehors de nombreux rendez-vous en tête-à-tête auxquels plusieurs cadres de l'ADMD (administrateurs, délégués...) ont été conviés par des députés et des sénateurs, plusieurs actions d'informations ont été menées à leur attention.

Le livre argumentaire intitulé *Droit de mourir dans la dignité, 20 contributions pour mieux comprendre*, rédigé à la fin de l'année 2022, a été envoyé aux 577 députés et aux 348 sénateurs.

Deux jeux de 20 fiches chacun, le premier intitulé *Droit de mourir dans la dignité, 20 (fausses) idées à déconstruire* et le second intitulé *Droit de mourir dans la dignité, 20 éléments constitutifs d'un nouveau droit en fin de vie* ont également été adressés aux 925 parlementaires.

Ces trois documents, très qualitatifs tant sur le fond que dans leur forme (ils sont en ligne, sous format PDF et sous format liseuse sur le site de l'ADMD), ont mobilisé beaucoup de moyens pour leur rédaction et ont reçu un accueil très favorable des destinataires. Les stocks restants ont été utilisés au sein de nos délégations et lors de divers salons ou manifestations auxquels l'ADMD a participé.

Enfin, les actes des Assises sur la fin de vie (Paris La Sorbonne – mercredi 28 juin 2023) ont aussi été adressés aux élus de la Nation. Ce document est intitulé *Droit de mourir dans la dignité, 8 ultimes préjugés à déconstruire*.

Cette collection argumentaire, à haute valeur ajoutée, permet à l'ADMD d'investir le champ des idées et de participer à la co-construction annoncée par le Gouvernement.

Des élections sénatoriales ayant eu lieu en septembre 2023 (renouvellement par moitié de la Chambre Haute), une lettre de bienvenue, reprenant les raisons de la revendication de l'ADMD en faveur d'une loi de liberté en fin de vie, a été envoyée à tous les nouveaux élus.

Enfin, parce que notre sujet n'est pas une simple question philosophique pour gens bien portants (un argument souvent entendu de la part de nos détracteurs), nous avons sollicité et accompagné le témoignage de deux personnes malades et atteintes d'une maladie

neurodégénérative. C'est ainsi que Katherine Icardi et Loïc Resibois ont pu s'adresser directement à chacun des parlementaires français, par l'intermédiaire d'une lettre ouverte portant leur en-tête.

DISCUSSIONS AVEC LA PRESSE

Avec près de 830 articles dans la presse écrite quotidienne, nationale et régionale, l'ADMD a saturé l'espace médiatique. À cela, il faut ajouter les nombreux passages télé ou radio. Cette omniprésence médiatique est le résultat du travail de chacun des cadres de l'ADMD, à commencer par nos délégués sur le terrain qui entretiennent un dialogue permanent avec les journalistes : ils sont à la fois personnes ressources pour que les journalistes comprennent le sujet qui nous occupe, et sources d'événements relatés dans les colonnes de la PQN et de la PQR.

Sur un plan plus promotionnel, l'ADMD a publié le 2 novembre 2023, à l'occasion de la 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, une grande campagne publicitaire (parfois en bandeau de Une) dans *Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Parisien/Aujourd'hui en France*, *Les Echos*, *L'Humanité*, *Libération*, ainsi que dans 50 titres de la PQR, couvrant tous les territoires. De nombreux communiqués ont été rédigés afin de porter les réactions de l'ADMD à des décisions, à des situations particulières ou à des événements.

DISCUSSIONS AVEC LES ACTEURS DE SANTÉ ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Autour d'un Pacte progressiste, l'ADMD et MGEN ont réuni, au 31 décembre 2023, 26 organisations dont la liste est communiquée sur le site de l'ADMD. Ces organisations œuvrent dans le champ des droits humains, de la laïcité, du syndicalisme ou du mutualisme. Le président MGEN, Matthias Savignac, et moi-même, président de l'ADMD, en sommes les deux co-porte-parole.

Des contacts ont été pris, des argumentaires ont été adressés aux principales associations de malades, aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, ainsi qu'aux URASS (Unions régionales des acteurs du secteur social et médico-social).

DISCUSSIONS AU SEIN DE L'ADMD

Comme président, j'ai présidé cinq réunions de notre conseil d'administration, deux discussions informelles autour des administrateurs, nos 43^e Journées des délégations (Paris Porte de Bagnolet – vendredi 27 et samedi 28 janvier 2023), notre 43^e assemblée générale (Valence – samedi 7 octobre 2023) ainsi que plusieurs sessions en visioconférence de discussions avec nos cadres territoriaux.

Enfin, comme les statuts de l'ADMD le prévoient, j'ai procédé à la nomination des co-responsables des Jeunes ADMD qui, sous mon autorité, ont à fédérer

pour un mandat de deux années les adhérents de l'ADMD âgés de moins de 36 ans. Nos amis jeunes disposent ainsi de la plus grande autonomie dans l'action, dans le cadre de la stratégie définie par notre conseil d'administration.

Enfin, j'ai eu le privilège de présider les premières Assises nationales sur la fin de vie, organisées par l'ADMD, à La Sorbonne (le mercredi 28 juin 2023). La clôture en était assurée par la ministre Agnès Firmin Le Bodo et les trois tables rondes organisées avaient pour thèmes *Choisir sa fin de vie, un nouveau droit humain ?*, *Droits du patient et liberté du médecin* et *En Europe, une liberté très strictement encadrée*. Des personnalités de premier plan ont partagé leurs arguments et leurs savoirs et un manifeste a été signé par les représentants des mouvements jeunes des principaux partis politiques.

CONCLUSION

Même si, disons-le franchement, nous perdons patience à force de dilatation du calendrier concernant la présentation du projet de loi fin de vie promis (j'écris bien « promis ») par le président de la République, l'ADMD est l'acteur majeur de cette année sur cette question : partenaire privilégié des parlementaires et des organisations qui travaillent sur ce sujet, interlocuteur reconnu des journalistes, notre association a réussi à placer la question de la légalisation de l'aide active à mourir au centre des questions de société. Peser sur le débat ne suffit malheureusement pas à forcer le président de la République et le Gouvernement à faire adopter un projet de loi en Conseil des ministres.

Une attitude construite et à l'écoute a permis néanmoins de défendre les éléments clés d'un projet de loi équilibré et juste en matière de fin de vie.

Ce positionnement – et l'affaiblissement de nos opposants qui manient des arguments qui scandalisent par exemple les représentants de grandes associations de malades ou des collectifs de médecins – nous permettra de nouveau, en 2024, de peser sur la décision publique. Ceci, dans le respect de nos institutions et de la démocratie, et en toute transparence puisque nos actions font systématiquement l'objet d'une déclaration d'objectifs à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Mon regret est évidemment que nous n'ayons toujours pas, au 31 décembre 2023, un projet de loi adopté en Conseil des ministres, qui puisse être soumis à discussion parlementaire dans les toutes premières semaines de janvier.

Mon regret aussi est que la structuration de notre association ne permette pas – malgré la demande de certains – d'organiser de grandes manifestations de rue. Sur la place de la République de Paris, le 2 novembre 2023, nous n'étions que 250 alors que l'ADMD compte près de 18 000 adhérents en Ile-de-

France dont plus de 7 200 à Paris. Sans doute est-ce aussi lié à notre histoire et à notre sujet.

FONDS DE DOTATION DE L'ADMD

Comme chaque année, je termine ce rapport en évoquant notre fonds de dotation qui nous permet de bénéficier de la générosité des Français qui veulent faire aboutir notre revendication pour une loi de liberté. Les comptes du Fonds font ressortir un total des produits égal à 388 668,11 € (217 517,36 € de libéralités et 171 150,75 € de produits financiers) et un total des

dépenses égal à 602 651,09 € (dont 600 000 € de subventions, 1 020 € d'honoraires, 1 331,09 € de frais bancaires et 300 € de charges d'exploitation sur exercice antérieur). Soit un solde négatif pour l'exercice 2023 de 213 982,98 €. Le bilan au 31 décembre 2023 se monte à 6 179 863,71 €.

Le Fonds de dotation de l'ADMD est contrôlé par un comptable, un commissaire aux comptes et est placé sous la tutelle du préfet de la Région Ile-de-France. Ses comptes ont été déposés au Journal officiel le 5 mars 2024 et transmis au préfet de Région.



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2023

Rapport d'activité.

Par Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD

Une nouvelle fois – et presque de manière traditionnelle à présent – je débute ce rapport par des remerciements chaleureux pour l'ensemble des militants de notre association (administrateurs, délégués nationaux, délégués et délégués adjoints, bénévoles de l'ADMD-Écoute, médecins médiateurs et juristes médiateurs) et pour nos neuf salariés. Par leur engagement et par leur mobilisation, ils portent haut, quel que soit leur rôle dans notre organisation, les valeurs de l'ADMD. Au quotidien, sur le terrain comme au siège, ils font – comme on dit – tourner la machine.

À eux comme à vous, fidèles adhérents de l'ADMD, des remerciements sincères car c'est la somme de tous ces investissements qui fait de notre association ce qu'elle est : une association crédible, écoutée et solidaire.

Je présenterai ce rapport en trois points. Il ne sera sans doute pas exhaustif, tant l'activité déployée cette année a été intense. Il doit être appréhendé en complément du rapport moral du président de l'ADMD et du rapport financier du trésorier de l'ADMD.

L'ADMD est une organisation avec ses obligations au regard de ses textes.

Aussi, nous avons tenu comme chaque année nos Journées des délégations (la 43^e édition), temps de travail et de formation à destination de l'ensemble de nos cadres bénévoles. Notre association étant à l'écoute de chacun – et même de nos opposants –

nous avons reçu en janvier 2023, à cette occasion, la présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (Sfap), le Dr Claire Fourcade, qui nous a présenté sa vision de la loi actuelle (loi Claeys-Leonetti de 2016) et ses craintes à l'égard d'une loi qui légaliserait l'aide active à mourir. S'opposer n'implique pas de se mépriser, aussi son accueil a-t-il été respectueux et son discours, instructif (même s'il n'était pas partagé). Nous avons reçu également l'ancien directeur du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (Cnspfv), Brahim Bouselmi, Martine Lombard, professeure émérite de droit public, Jean-Louis Touraine, député honoraire et professeur émérite de médecine, Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD-Belgique et quelques autres personnalités de grande qualité. Afin de poursuivre les échanges avec nos délégués départementaux tout au long de l'année et de créer un espace de discussion informel, nous avons mis en place les Webinaires des délégations : cinq réunions en visioconférence ont ainsi été organisées.

Le 7 octobre 2023 s'est tenue à Valence, dans la Drôme, notre 43^e assemblée générale. Comme chaque année, la matinée était consacrée à la réunion statutaire (présentation des rapports et des différents scrutins), alors que l'après-midi était articulée autour d'une table-ronde modérée par Anna Rousseau, journaliste, à laquelle participaient, entre autres, les écrivaines Noëlle Châtelet et Elsa Walter, le président d'honneur de l'ADMD Jean-Luc Romero-Michel, la juriste Martine Lombard, le

Quelques chiffres ●●●

Nombre d'adhérents actifs au 31 décembre 2023	76 379
Nombre de nouveaux adhérents (chiffre brut) durant l'exercice 2023	6 450
Nombre de nouveaux adhérents (chiffre net) durant l'exercice 2023	534
Nombre de directives anticipées gérées au 31 décembre 2023 (en % des adhérents actifs)	45 941 (60,15 %)

président MGEN Matthias Savignac, le Dr Claude-Alain Planchon et le président de la Fédération de la Libre Pensée, Jean-Sébastien Pierre. Une belle journée, devant un parterre de 450 militants et sympathisants du droit de mourir dans la dignité.

L'ADMD est aussi une organisation complexe, comparable à une entreprise, avec ses obligations administratives (au regard des règles comptables, au regard de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique – Hatpv – à laquelle nous déclarons chaque action qui a pour objectif de peser sur la décision politique, au regard de la Commission nationale informatique et liberté – Cnil – et du Règlement général sur la protection des données – le fameux Rgpd...) qui mobilise une partie de nos effectifs salariés.

L'ADMD est aussi une organisation qui agit en faveur de la solidarité et de l'entraide. C'est ainsi que nous renforçons nos procédures d'écoute et d'entraide, notamment en mobilisant nos médecins médiateurs et nos juristes médiateurs et en multipliant les contacts avec les médecins belges.

L'ADMD est une organisation qui mobilise des moyens humains – nous avons recruté un nouveau salarié, en mars 2023, qui s'occupe actuellement des affaires publiques, de la communication envers les journalistes, du suivi des Jeunes ADMD et d'une partie de l'événementiel – et des moyens matériels – un nouveau serveur a été mis en œuvre avec une quadruple stratégie de sauvegarde de nos données.

L'ADMD est une association puissante qui communique beaucoup. Le président de l'ADMD, dans son rapport moral, a rappelé combien notre association avait été présente dans les médias durant l'année 2023. Présence dans le cadre d'articles, d'interviews ; mais présence également dans le cadre d'une campagne de communication dans la presse quotidienne nationale

et dans la presse quotidienne régionale. Le 2 novembre 2023, à l'occasion de la 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, ce sont plus de 19 millions de Français qui ont pu voir notre insertion publicitaire, parfois en Une de leur quotidien (*Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Parisien/Aujourd'hui en France*, *Les Echos*, *L'Humanité*, *Libération* et 50 titres de la presse régionale).

L'ADMD communique également via les réseaux sociaux et est suivie par plusieurs dizaines de milliers de personnes sur X (anciennement Twitter), Instagram, Facebook, LinkedIn.

Enfin, une refonte intégrale de son site www.admd.net a été opérée pour plus d'ergonomie et une meilleure accessibilité des ressources, tandis qu'un nouveau site, www.preparersafindevie.fr a été ouvert pour aider, de manière pédagogique, pas à pas, à se retrouver en matière de droits des personnes en fin de vie. Bien sûr, des agences de communication ont été mobilisées à cet effet (dont une agence spécialisée dans les sites médicaux pour www.preparersafindevie.fr) ; également, une agence de communication a été mobilisée et est encore mobilisée à ce jour pour assurer un meilleur référencement de ces sites et de certaines pages identifiées comme essentielles (notamment les pages consacrées aux directives anticipées et à la signature de notre pétition).

Dans cette même matière numérique, nous avons adopté et mis en œuvre une stratégie au regard de l'encyclopédie en ligne Wikipédia et des sites d'information de cette nature.

Et comme tous nos adhérents et militants ne sont pas connectés à Internet, nous maintenons une communication papier, qui accompagne notre Newsletter numérique, avec les Journaux de l'ADMD (deux éditions par an) et les lettres d'informations publiées par certaines de nos délégations avec le soutien logistique du siège de l'ADMD.

Enfin, et parce que l'ADMD a au cœur le militantisme, nous avons conduit ou participé à de grandes actions. En mars 2023, l'ADMD a participé, pour la première fois de son histoire, au Congrès de la médecine générale (16^e édition) qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris.

En juillet, les Jeunes ADMD ont participé au festival Solidays (Hippodrome de Longchamp) puis ont enchaîné avec la 8^e édition de l'AdmdTour qui s'est déroulée en 19 étapes, dans les 19 départements de France métropolitaine dépourvus d'unité de soins palliatifs afin de rappeler la revendication de l'ADMD pour des soins palliatifs de qualité partout et pour tous (pardon pour nos adhérents guyanais et mahorais qui n'ont pas été visités par la Caravane de la Liberté !).

En septembre 2023 – nouveauté encore ! – l'ADMD a participé à La Fête de l'Humanité, en Essonne, qui accueille traditionnellement près d'un demi-million de visiteurs.

En novembre 2023 – nouveauté toujours – l'ADMD a participé au Salon des maires et des collectivités locales qui s'est tenu au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris.

Si l'on ajoute à ce calendrier l'organisation par l'ADMD, à La Sorbonne, le 28 juin 2023, des premières Assises nationales sur la fin de vie (qui ont ensuite donné lieu à publication des actes, envoyés à tous les parlementaires français) qu'a évoquées le président de l'ADMD dans son rapport moral, ainsi que l'organisation, le 2 novembre 2023, partout en France, de la 16e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité (durant laquelle plusieurs dizaines de manifestations – dont des marches, des plantations d'arbres, des rassemblements statiques devant des lieux de pouvoir – se sont déroulées ; à Paris, quelques 250 personnes se sont retrouvées sur la place de la République, au pied de la statue), l'ADMD a été très visible des Françaises et des Français et il faudrait être bien en retrait de la vie pour ne pas avoir aperçu l'une de nos actions de visibilité. D'ailleurs – source de grande satisfaction pour nous – lors d'un sondage réalisé par l'Ifop en juin dernier, à la question *Vous, personnellement, connaissez-vous l'ADMD*, 68% des

personnes interrogées ont répondu « Oui », ce qui fait de l'ADMD l'une des associations françaises les plus connues et la plus reconnue des associations à travailler sur le sujet de la fin de vie.

CONCLUSION

L'ADMD, du haut de ses bientôt 44 ans, est une association en pleine maturité, connue et reconnue, professionnalisée et respectée, agissante et communicante, ouverte et respectueuse. Elle est écoutée comme elle ne l'a jamais été.

Nous pesons sur la décision politique. Et ne nous y trompons pas, si le sujet de l'aide active à mourir est aujourd'hui partout dans l'actualité, parfois de manière insatisfaisante, c'est parce que l'ADMD est mobilisée et, forte de ses 76 000 adhérents, entendue. Si des témoignages paraissent dans la presse, c'est bien souvent parce que l'ADMD accompagne ceux de nos amis qui acceptent d'exposer publiquement l'impasse de fin de vie dans laquelle ils se retrouvent et de dire combien la loi française actuelle, cette fameuse loi Claeys-Leonetti que d'aucun essaie de nous présenter comme la meilleure du monde, est inadaptée dans beaucoup de cas.

J'espère, avec vous, que mon rapport de 2024 permettra de présenter les dispositifs de la future loi en faveur de la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté et en faveur des soins d'accompagnement de la fin de vie.



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2023

Rapport financier.

Par Benjamin Mattely, trésorier de l'ADMD

Les comptes de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité sont établis par un cabinet d'expertise comptable (Axess Conseil – Paris 2e) et certifiés par un commissaire aux comptes (Michel Coquel – Champs-sur-Marne) qui réalise un audit comptable et financier.

Si nécessaire, le commissaire aux comptes doit révéler au procureur de la République les faits délictueux décelés au sein de l'association et découverts au cours de ses différentes investigations. Rappelons que le commissaire aux comptes est assermenté et dépend directement du ministère de la justice.

Ce rapport est élaboré à partir des documents

comptables détaillé et non pas à partir de la synthèse qui vous est présentée dans ce Journal. Aussi, les numéros de comptes et les montants diffèrent quelque peu, sans affecter les résultats.

COMPTE DE RÉSULTAT

Pour la sixième année consécutive, l'exercice 2023 se solde par un résultat positif à 194 345 euros, contre 20 408 euros l'année précédente.

Le total des produits s'est élevé, durant cet exercice, à 2 610 576 euros, en hausse de 12,35 % (+ 286 903 euros) par rapport à 2022.

Le total des charges s'est élevé, durant cet exercice, à

2 416 230 euros, en hausse de 4,90 % (+ 112 965 euros) par rapport à 2022.

En détail, la contribution de nos adhérents au financement de l'association reste stable, à un peu moins de 2 millions d'euros. Les produits d'exploitation – notamment les subventions d'exploitation en provenance du Fonds de dotation de l'ADMD – sont en forte hausse d'un peu moins de 300 000 euros. Les produits financiers et les produits exceptionnels sont en hausse également, mais de manière non significative. Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 117 202 euros, en augmentation de 5,11% par rapport à l'exercice précédent. Les principaux postes d'augmentation sont :

- le compte 60411 (achat d'études et prestation de service / 48 989 euros, +334,38%), relatif aux premières Assises sur la fin de vie qui se sont déroulées à Paris (La Sorbonne), le 28 juin 2023 ;
- le compte 61354 (location voiture / 31 371 euros) relatif à la location du véhicule pour l'AdmdTour qui n'était pas identifiée sur ce compte lors de l'exercice précédent.

Les autres charges d'exploitation importantes – sans qu'elles connaissent néanmoins d'évolution significative – sont les frais d'impression – notamment le Journal de l'ADMD. Quant aux frais d'affranchissement (services centraux, délégations et routage), ils sont en hausse de 22,81% (+ 49 276 euros) par rapport à 2022 en raison de l'augmentation des coûts postaux liés à la fin du tarif préférentiel pour la presse pour le Journal de l'ADMD. L'appréhension de ces charges doit se faire en relation avec la lecture des rapports moral (président de l'ADMD) et d'activité (secrétaire

général de l'ADMD). À noter enfin que les charges de personnel s'élèvent à 756 376 euros en 2023, contre 709 464 euros en 2022, en hausse de 6,61 % (+7,41 % concernant les traitements et salaires, +12,42 % concernant les taxes sur les salaires et versements assimilés, +3,35 % concernant les charges sociales), en raison notamment de mouvements de personnels (démission d'un salarié avec paiement des indemnités de fin de contrat et embauche d'un successeur avec un niveau de rémunération supérieur). Les charges de personnel représentent, en 2023, 31,30 % du total des charges, contre 30,80 % en 2022.

Les charges exceptionnelles sont non significatives, à 5 023 euros.

BILAN

Le bilan, au 31 décembre 2023, se monte à 1 881 736 euros, contre 1 687 608 euros en 2022 (+ 11,50 %).

L'actif est composé d'immobilisations financières (46 535 euros – garanties locatives), des disponibilités (1 744 908 euros), des charges constatées d'avance (75 206 euros) et d'autres créances (15 088 euros).

Le passif est composé de capitaux propres pour 1 638 984 euros, en augmentation de 194 345 euros, soit le bénéfice de l'exercice, et de dettes, notamment à l'égard du personnel salarié (provisions pour congés payés), des organismes sociaux (paiement des charges de décembre 2023 effectué en janvier 2024) et de l'État (prélèvement à la source effectué en janvier 2024 mais dû au titre de décembre 2023).

Les capitaux propres représentent 87,10 % du total du bilan. Il est utile de préciser que l'ADMD n'est pas endettée au sens commun du terme.

Fonds de dotation de l'ADMD.

Les statuts du Fonds de dotation de l'ADMD ont été déposés en préfecture de Paris le 28 novembre 2011 (récépissé du 20 décembre 2011) puis modifiés le 10 février 2020 (récépissé du 2 mars 2020). L'association a fait l'objet d'une publicité de création au Journal officiel de la République française le 7 janvier 2012 (n°1 de la 144^e année).

Par lettre du 30 janvier 2023, le président du Fonds de dotation de l'ADMD a demandé au Préfet de Paris l'autorisation de faire appel

à la générosité du public. Une autorisation accordée par arrêté préfectoral daté du 13 février 2023.

Le 27 novembre 2023, le comité de suivi du Fonds de dotation de l'ADMD a été sollicité pour faire au conseil d'administration des propositions d'investissement. Au 31 décembre, il n'avait pas formulé le souhait de modifier la politique actuelle d'investissement. Les fonds du Fonds de dotation doivent être sécurisés sur des comptes sans risque (compte courant, livret A, compte sur livret, comptes à terme,

produits obligataires) et doivent être rapidement disponibles.

Le niveau de rémunération de ces fonds s'en ressent.

Les comptes du Fonds font ressortir un total des produits égal à 388 668,11 € (217 517,36 € de libéralités et 171 150,75 € de produits financiers) et un total des dépenses égal à 602 651,09 € (dont 600 000 € de subventions, 300 € de charge d'exploitation, 1 020 € d'honoraires et 1 331,09 € de frais bancaires). Soit un solde négatif pour l'exercice 2023 de 213 982,98 €.

Le bilan au 31 décembre 2023 se monte à 6 179 863,71 €.

Durant cet exercice, le Fonds de dotation a versé des subventions à l'ADMD pour un montant global de 600 000 €.

Les comptes 2023 du Fonds ont été déposés le 5 mars 2024 au préfet de la région Île-de-France et ont été acceptés le 12 mars 2024 ; ils ont été publiés au Journal officiel le 5 mars 2024.

CONCLUSION

L'ADMD est une association en bonne santé financière. Elle dispose d'une trésorerie importante et d'actifs qui lui permettent de couvrir une année entière de dépenses courantes. De plus, elle s'appuie sur un fonds de dotation qui lui permet de financer ses opérations exceptionnelles.

PRÉVISIONNEL 2024

Comme chaque année, ce budget prévisionnel est

élaboré selon des règles élémentaires de prudence. Nous prévoyons une légère hausse des produits d'adhésion et de renouvellement et une baisse des subventions reçues du Fonds de dotation de l'ADMD. Nous prévoyons également une légère baisse des charges, notamment liées à la baisse des dépenses d'achat d'études et de prestations de service. L'exercice 2024 est attendu avec un solde positif, au 31 décembre, de 19 900 euros.

Compte de résultat (en euros)				
PRÉSENTATION	ARRÊTÉ AU	31/12/2023	31/12/2022	PRÉVISIONNEL 2024
PRODUITS				
PRODUITS D'EXPLOITATION		2 602 656 €	2 317 340 €	2 325 000 €
7094 - Exonérations		-23 278 €	-17 958 €	-25 000 €
7561 - Adhésions		158 069 €	167 783 €	160 000 €
7562 - Renouvellements		1 569 988 €	1 563 213 €	1 600 000 €
7563 - Dons		284 297 €	275 618 €	290 000 €
Autres produits d'exploitation (cptes 742 - 758 - 7581 - 7588 - 791)		613 580 €	328 684 €	300 000 €
PRODUITS FINANCIERS		7 266 €	2 312 €	10 000 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		653 €	4 021 €	1 000 €
TOTAL PRODUITS		2 610 575 €	2 323 673 €	2 336 000 €
CHARGES				
CHARGES D'EXPLOITATION		2 411 207 €	2 294 005 €	2 311 100 €
604 - Achats d'études et prestations de services		48 998 €	11 280 €	10 000 €
606 - Achats non stockés de matières et fournitures		27 639 €	24 433 €	32 000 €
6061 - Fournitures non stockable (EDF...)		3 265 €	4 376 €	
6064 - Fournitures administratives		24 374 €	20 057 €	
611 - Sous-traitance générale		25 567 €	25 430 €	25 000 €
613 - Locations		206 484 €	163 678 €	230 000 €
6132 - Locations immobilières (salles + siège)		111 359 €	103 345 €	
61321 - Locations salles siège + administrateurs		37 398 €	39 302 €	
6135 - Locations mobilières		95 125 €	60 333 €	
61351 - Locations mobilières siège + administrateurs		52 002 €	45 211 €	
614 - Charges locatives et de copropriété		9 785 €	9 952 €	25 000 €
615 - Entretien, réparations, maintenance, développement		140 104 €	122 148 €	40 000 €
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers		14 426 €	11 066 €	
6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers		0 €	590 €	
6156 - Maintenance		6 077 €	5 333 €	
6157 - Services et développement informatique		119 601 €	105 159 €	
616 - Primes d'assurance		6 709 €	4 836 €	8 000 €
616 - Etudes et recherches		0 €	0 €	0 €
618 - Divers (Documentation, frais de colloques)		1 924 €	18 918 €	2 000 €
6211 - Personnel extérieur		4 506 €	9 776 €	2 000 €
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		46 693 €	65 345 €	50 000 €

6226 - Honoraires	46 573 €	65 345 €	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	120 €	0 €	
623 - Publicité, publications, relations publiques	607 564 €	728 013 €	600 000 €
6231 - Annonces et insertions	106 440 €	251 101 €	
6232 - Supports de communication	290 546 €	336 189 €	
6236 - Catalogues et imprimés	122 683 €	71 008 €	
6237 - Publications (journal et annexes)	84 581 €	68 124 €	
6238 - Divers (pourboires, dons, fleurs et cadeaux)	3 314 €	1 591 €	
624 - Transports de biens et transports collectifs	3 479 €	0 €	3 500 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	178 153 €	136 052 €	180 000 €
6251 - Voyages et déplacements	82 952 €	58 890 €	
6255 - Déménagement	0 €	0 €	
6256 - Missions	52 879 €	44 372 €	
6257 - Réceptions	42 322 €	32 790 €	
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	286 976 €	237 700 €	290 000 €
6261 - Liaisons informatiques ou spécialisées	15 960 €	15 240 €	
6263 - Affranchissements	256 794 €	209 096 €	
62631 - Affranchissements siège, administrateurs et délégués	166 311 €	128 955 €	
62634 - Affranchissements pour routage	90 483 €	80 141 €	
6265 - Téléphone	14 222 €	13 364 €	
627 - Services bancaires et assimilés	17 514 €	16 134 €	18 000 €
628 - Divers (6281 - Cotisations liées à l'activité)	2 638 €	2 117 €	2 500 €
631 - Impôts, taxes et versements assimilés	48 256 €	42 922 €	50 000 €
6311 - Taxe sur les salaires	33 668 €	29 179 €	
6333 - Agefos formation professionnelle	7 558 €	5 832 €	
6351 - Taxe sur les bureaux	7 030 €	7 911 €	
641 - Rémunérations du personnel	509 469 €	474 335 €	530 000 €
6411 - Salaires et appointements	490 770 €	451 987 €	
6412 - Congés payés	704 €	900 €	
6414 - Indemnités et avantages divers (ticket resto + transport)	17 995 €	21 448 €	
645 - Charges sécurité sociale et prévoyance	197 265 €	190 732 €	210 000 €
6451 - Cotisation à l'URSSAF	143 066 €	135 775 €	
6452 - Charges sociales sur congés payés	-261 €	982 €	
6453 - Cotisations caisses de retraites et prévoyance	54 460 €	53 975 €	
64531 - Mutuelle	3 679 €	3 114 €	
647 - Autres charges sociales	1 386 €	1 474 €	1 600 €
6475 - Médecine du travail	1 386 €	1 474 €	
648 - Autres charges de personnel	0 €	0 €	
658 - Charges diverses de gestion courante	347 €	7 637 €	
680 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	39 753 €	1 091 €	1 500 €
(Régularisation liée aux arrondis)	-2 €	2 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 023 €	9 260 €	5 000 €
TOTAL DES PRODUITS	2 610 575 €	2 323 673 €	2 336 000 €
TOTAL DES CHARGES	2 416 230 €	2 303 265 €	2 316 100 €
SOLDE	194 345 €	20 408 €	19 900 €

Éléments analytiques (en euros)

	2023	2022	2021	2020	2019
Affranchissement	256 794,00 €	209 096,00 €	200 174,00 €	194 393,48 €	223 549,02 €
Assemblée générale	97 354,69 €	73 915,52 €	75 562,34 €	65 299,00 €	53 609,76 €
Conseil d'administration	0,00 €	995,18 €	3 847,61 €	172,58 €	5 297,33 €
Cotisations aux associations	2 637,76 €	2 116,65 €	1 573,00 €	2 570,50 €	2 440,00 €
Délégations	81 431,31 €	103 527,00 €	69 254,00 €	107 089,77 €	176 777,98 €
Délégations nationales	3 757,59 €	4 361,58 €	274,80 €	1 777,62 €	535,50 €
Frais téléphoniques et internet	30 182,00 €	24 504,97 €	28 328,00 €	24 441,21 €	24 108,47 €
Impressions	119 182,64 €	71 007,92 €	63 707,00 €	60 803,72 €	54 131,48 €
Jeunes ADMD	102 036,68 €	74 577,05 €	59 497,43 €	15 789,50 €	74 030,28 €
Journal de l'ADMD	168 480,31 €	153 430,10 €	176 183,80 €	146 036,66 €	190 340,42 €
Journée mondiale	86 724,31 €	133 761,50 €	4 079,65 €	1 477,85 €	6 495,15 €
Journées des délégations	25 474,82 €	17 972,07 €	0,00 €	38 723,02 €	27 622,54 €
Salons et forums	55 952,53 €				

Bilan (en euros)

		31/12/2023	31/12/2022
ACTIF	BRUT	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	256 508 €	46 535 €	15 602 €
Immo. corporelles et incorporelles	209 973 €	29 687 €	0 €
Autres immobilisations financières	46 535 €	16 848 €	15 602 €
ACTIF CIRCULANT		1 835 201 €	1 672 006 €
Disponibilités		1 744 908 €	1 593 071 €
Charges constatées d'avance		75 206 €	68 347 €
Produits à recevoir			
Autres créances		15 088 €	10 588 €
TOTAL ACTIF		1 881 736 €	1 687 608 €
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		1 638 984 €	1 444 639 €
Report à nouveau		1 444 639 €	1 424 231 €
Résultat de l'exercice		194 345 €	20 408 €
DETTES		242 752 €	242 969 €
Emprunts et dettes financières diverses (dettes associées)		10 107 €	13 050 €
Dettes fournisseurs et compte rattaché		90 093 €	96 015 €
Dettes fiscales et sociales		142 552 €	133 904 €
Produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIF		1 881 736 €	1 687 608 €

L'ADMD n'a contracté aucun prêt bancaire



BILAN D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2023

Rapport du commissaire aux comptes.

Exercice clos au 31 décembre 2023

I - OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE MON OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

III - JUSTIFICATION DE MES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de cet exercice :

- l'actif immobilisé,
- l'actif circulant,
- les capitaux propres,

- les dettes à court, moyen ou long terme,
- les charges et les produits d'exploitation,
- les charges et les produits exceptionnels.

IV - VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activité et financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président le 12 mars 2024.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les

comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre les procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour

l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Champs-sur-Marne,
Le 22 mars 2024*

Michel Coquel, Commissaire aux Comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES | EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions soumises au contrôle du commissaire aux comptes.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de ces conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dans le cadre de mes travaux, je souligne que, pour cet exercice, votre conseil d'administration a pris la décision de faire appel au Fonds de dotation de l'ADMD pour un montant de 600 000,00 €, et ce, conformément à l'objet social exclusif de ce dernier.

Fait à Champs-sur-Marne, le 22 mars 2024
Michel Coquel, Commissaire aux comptes

Rapport de ADMD-Écoute

Dès 1996, très tôt après la création de l'ADMD, est apparue la nécessité d'une ligne téléphonique dédiée aux questions et demandes d'informations des adhérents en priorité, et aussi des non-adhérents en quête d'informations et de soutien sur la fin de vie.

Depuis 2022, la permanence ADMD-Écoute est partie intégrante du pôle entraide et solidarité de l'association (aux côtés des commissions juridique et Soignants, et des représentants des usagers du système de santé).

Les objectifs de la permanence ADMD-Écoute découlent directement des missions inscrites à l'article 2.1 des statuts de l'ADMD :

- l'information de ses adhérents et celle des personnes intéressées en vue d'une meilleure approche des problèmes de législation, de psychologie, de techniques médicales concernant la maladie, le grand âge, la fin de vie ;
- l'établissement et la diffusion de documents utiles à l'information et au soutien de ses adhérents et au soutien de leurs actions, ainsi qu'à l'information du public.

Ce troisième rapport donne des éléments chiffrés sur l'activité de cette permanence et permet aussi de faire quelques comparaisons. Il montre les évolutions dans les appels téléphoniques reçus et réponses aux courriers ou mails d'adhérents et de non-adhérents. Il est à noter aussi que les délégués, dans leur mission, ont des contacts réguliers avec les adhérents.

LA PERMANENCE ADMD-ÉCOUTE EN 2023

L'équipe de bénévoles est composée de 10 personnes assurant des permanences de trois heures du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 10 heures à 17 heures. Le personnel du siège peut aussi prendre les coordonnées des appelants qui seront rappelés dans les quarante huit heures.

ADMD-Écoute a régulièrement besoin de nouveaux bénévoles. Les candidates ou candidats, franciliens, car le poste est situé au siège de l'association, à Paris, bénéficient d'une formation interne leur permettant de découvrir le rôle d'écouter et de s'approprier les éléments d'information indispensables, outre la position de neutralité bienveillante et empathique.

Des réunions d'équipe bimestrielles permettent d'échanger sur les pratiques et les appels reçus.

Elles contribuent à l'harmonisation des réponses et à la connaissance des textes importants. Ces échanges sont indispensables pour assurer une bonne cohésion de l'équipe, avec la salariée chargée du suivi administratif de ADMD-Écoute (qui participe à toutes nos réunions).

Un outil dédié permet d'interroger la base des adhérents et de retracer, sur des mémos, les situations singulières évoquées lors des appels téléphoniques. Ce fichier et son utilisation – y compris les comptes-rendus d'écoute – sont gérés conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

2023 EN BREF

UNE AUGMENTATION DE 10 % DES APPELS EN MOYENNE

		2023	2022	2021	
Nombre de créneaux assurés (par demi-journées, du lundi au vendredi)		399	368	353	Soit 1200 heures, + 8 %
Rendez-vous sur place		62	74	45	Légère baisse
Appels téléphoniques	Appels d'adhérents	2 434	2 376	1 989	Les appels de non-adhérents sont en forte hausse (+20%) probable conséquence de la publicité faite à l'ADMD lors d'interventions TV ou radio
	Appels de non-adhérents	795	665	504	
Courriers et courriels	Courriers papier	126	118	125	Les mails et les références au site Web remplacent de plus en plus l'envoi de documentation papier
	Courriels d'adhérents	129	281	200	
	Courriels de non-adhérents	151	172	85	

LES APPELS EN 2023

Bien sûr, les chiffres seront beaucoup plus précis concernant les adhérents, puisque nous pouvons les connaître de façon statistique grâce aux données de leur fiche.

Appels d'adhérents	2 434
Appels de non-adhérents	769
TOTAL	3 203
Les appels des non-adhérents représentent 25% du total.	

Les personnes qui appellent le font pour elles-mêmes mais souvent aussi pour des adhérents ou des proches, non-adhérents. On note que deux tiers des appelants sont des femmes, mais souvent appellent pour un proche.

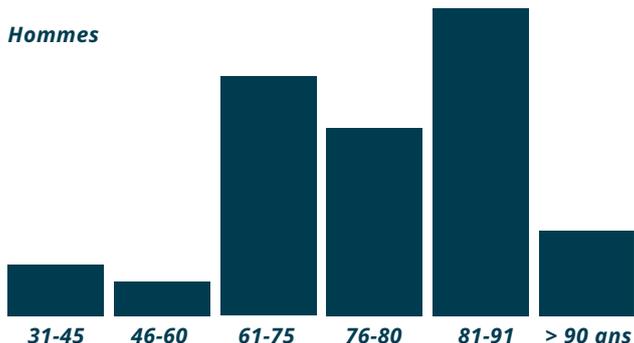
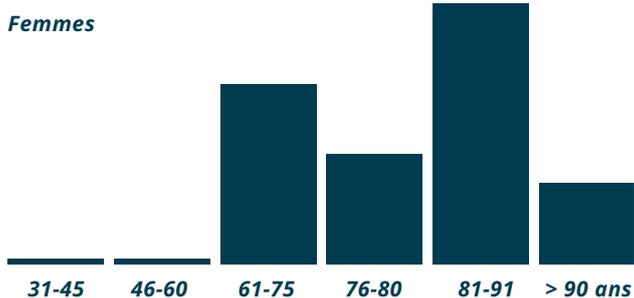
LES APPELS ET COURRIERS DES ADHÉRENTS ADMMD EN 2023

Les échanges avec nos adhérents sont consignés dans leur dossier personnel, ce qui assure le meilleur suivi des questions posées, en relation étroite avec le délégué territorial. Les questions arrivent par téléphone, mail ou courrier postal.

ÂGE ET SEXE DES PERSONNES CONCERNÉES

Nous avons cette année fait une statistique sur l'âge et le sexe des personnes concernées par l'appel, différent de l'âge de la personne appelante, ou de l'adhérent, un proche, une personne de confiance qui appelle pour sa mère, son conjoint, etc.

Pas de surprise, bien sûr une forte majorité se dessine pour des seniors, et globalement deux fois plus de femmes que d'hommes.



LES THÉMATIQUES DES APPELS REÇUS

À LA PERMANENCE

Ci-dessous le sujet majoritaire motivant l'appel, les directives anticipées sont une part importante des appels (1 570 sur 2 434), les demandes exclusives d'aide à l'étranger viennent ensuite et sont en forte augmentation : 495 (20% du total)

213 demandes d'aide à mourir en général
196 concernent spécifiquement la Suisse
86 concernent spécifiquement la Belgique

Un appel abordera le plus souvent un ou deux sujets, ce qui est explicité ci-dessous. Initialement passé pour un sujet, il va parfois fondamentalement concerner une autre demande, information sur une aide à mourir, en général ou plus spécifiquement aide à l'étranger, les législations en Belgique ou ailleurs ; les «divers» commencent par un sujet et souvent cachent une autre demande, généralement une demande d'aide à mourir.

Par trimestre (T), on note une stabilité d'un trimestre à l'autre. La maladie n'attend pas. Sans surprise, les maladies les plus représentées sont les neuropathies et maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson, SLA Charcot, etc.) et les cancers ; mais les souffrances insupportables mal soulagées, réfractaires à tout traitement, sont évoquées plus que souvent.

Adhérents 2023	T1	T2	T3	T4
Directives anticipées	231	266	225	303
Aide à mourir	58	58	40	57
Suisse	67	33	54	45
Belgique	22	18	22	24
Cancers	38	40	38	37
Neuropathies/dégénératives	54	49	49	-
SPC JD	21	12	14	18
Psychiatrie	28	30	16	24
Souffrances	40	61	53	54

Une écoute, qui peut durer une demi-heure ou plus, tente d'appréhender une situation globale, situation de santé et sujets de préoccupation concernant une fin de vie qui approche ou l'angoisse devant une dégradation en cours ou crainte sans que ce soit toujours une fin de vie immédiate.

Ce qui apparaît aussi – très souvent – dans nos entretiens est l'infinie difficulté de parler de ce type de sujets avec les proches, le médecin ; le refus d'écoute du médecin, notamment en Ehpad – est souvent mentionné, tout comme le refus d'écoute du médecin traitant.

On parlera donc très souvent de directives anticipées (1 570 appels) bien souvent à l'initiative de l'écouter, la difficulté de trouver une personne de confiance apparaît souvent, soit parce que la personne est seule, soit aussi parce que les enfants sont loin ou ne veulent pas entendre parler de tout cela.

Confusion certaine dans l'esprit de beaucoup entre directives anticipées et aide active à mourir.

Comment aborder une fin de vie dans les moins mauvaises conditions ? Dans le même appel seront évoquées aussi et souvent prioritairement :

- les demandes « Comment en finir », « Aidez-moi à mourir » (213), « Trouvez-moi un médecin qui soit de notre côté, il doit bien y avoir un fichier chez vous », de plus en plus des demandes de « dosages » adéquats pour en finir...
- les possibilités de mort assistée à l'étranger (Suisse majoritairement - 70 % - et Belgique - en très forte hausse). Clairement les nombreux reportages, témoignages radios et journaux régionaux en première page, TV et films ont donné des éléments pour poser des questions. Beaucoup d'appellants sont déjà très informés, déjà inscrits en Suisse par exemple et appellent pour des informations très pratiques (modalités de crémation, papiers post décès, assurance-vie). Mais nous devons souvent rappeler que les démarches pour une aide à l'étranger doivent suivre un processus défini par les législations de chaque pays, et que sans dossier médical solide, la demande sera refusée (il n'existe pas de « droit à l'euthanasie »).
- les souffrances insupportables manifestement mal prises en charge (208).
- les maladies neurodégénératives (200), dont Alzheimer, Parkinson, SLA, et les cancers (180).
- les problèmes psychologiques et psychiatriques graves.
- la sédation profonde et continue (65), le plus souvent pour nous dire qu'elle a été refusée par le service de soins palliatifs ou alors décidée plus ou moins clairement.

À vingt reprises, nous avons demandé un soutien pour des difficultés d'application de la loi - appels juristes ou médecins de la commission Soignants.

Ce que nous n'avons pas fait apparaître dans ces statistiques chiffrées : les nombreuses questions autour de la protection juridique des personnes majeures (tutelles, curatelles, habilitation familiale) qui posent des problèmes souvent complexes en fin de vie ; sont également posées des questions sur les assurances-vie lors de décès à l'étranger, la responsabilité des proches. Concernant les directives anticipées, on note une grande difficulté à comprendre exactement le rôle de la personne de confiance, et parfois la difficulté pour la personne de confiance à se faire entendre dans sa

défense des souhaits exprimés par le patient.

Il est clair que certains médecins sont très hostiles à en parler avec leurs patients « Je n'en ai rien à faire ! » nous confie l'un, et le plus souvent ne profitent pas du tout de ce document pour parler avec leur patient de ses souhaits de fin de vie : « OK, je classe ». La relation au médecin traitant est complexe, et l'absence de médecin traitant régulièrement mentionnée (ou des passages éclairs, notamment en Ehpad).

De nouvelles questions arrivent : pour les personnes expatriées, quelle est la législation applicable ? Et pour les Français dans un pays où l'euthanasie est légale, peuvent-ils en bénéficier ? Et comment ?

Nombre de témoignages nous sont livrés autour de séjours en soins palliatifs, pas toujours positifs, disant souvent l'incompréhension devant cette personne qui se déchaine chaque jour et ses proches qui attendent la fin. Nous avons pu constater que nos adhérents suivent avec beaucoup d'attention l'actualité : la Convention citoyenne, les documentaires et débats télévisés ; au cours de nombreux appels, les questions « Ce sera quand la loi ? Est-ce qu'elle autorisera ceci ou cela ? » nous sont posées, et souvent est aussi exprimé le désarroi de voir les reports successifs après la Convention citoyenne. D'où les demandes de recours à l'étranger en forte augmentation.

Mais il y a aussi des surprises lorsqu'un infirmier, une équipe soignante, souhaite aider un malade qui le demande à aller en Belgique !

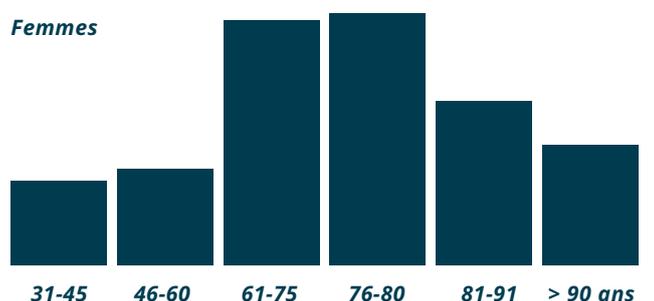
LES APPELS DE NON-ADHÉRENTS (795, CONTRE 665 EN 2022)

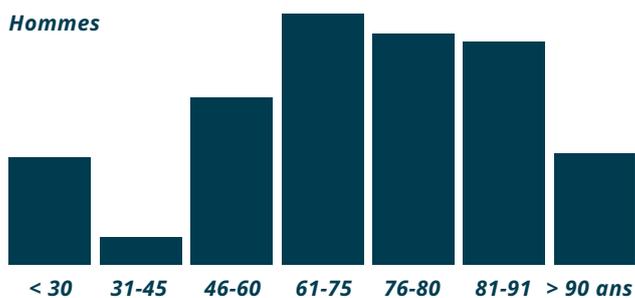
Cette forte augmentation est certainement le résultat des nombreuses interventions des responsables nationaux de l'ADMD et des délégués territoriaux dans les médias, les interventions multiples dans des débats télévisés...

Les appelants nous le disent : « J'ai eu connaissance de votre association dans l'émission de télé... »

L'ÂGE ET LE SEXE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'APPEL

La personne appelante est très souvent un proche, une personne de confiance appelle pour sa mère, son conjoint, etc. Il est notable de voir que la moyenne d'âge des non-adhérents concernés est très inférieure





à celle des adhérents, en particulier chez les hommes, et toujours deux fois plus de femmes que d'hommes.

LES APPELS PAR TYPE DE QUESTIONS POSÉES PAR TRIMESTRE (T).

Non adhérents 2023	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Directives anticipées	225	182	182	180	769
Aide à mourir	51	16	46	31	144
Suisse	33	21	16	12	82
Belgique	20	16	26	19	81
Cancers	24	29	27	16	96
Neuropathies/dégénératives	35	22	33	35	125
SPC JD	7	5	5	6	23
Psychiatrie	33	31	24	22	110
Souffrances	48	31	19	21	119

N.B. : le total analysé par thématique dépasse le total des appels, un même appel peut être inscrit sous 2 ou 3 thématiques.

Notons une très grande égalité d'un trimestre à l'autre, été ou hiver, les drames de la fin de vie ignorent les saisons. L'actualité a mis le sujet de la fin de vie à la une de tous les médias, et l'ADMD a été fortement présente.

Les sujets d'appels concernent bien sûr les demandes d'informations sur l'ADMD, son action, l'aide qu'elle peut apporter (158), mais de plus en plus :

- les législations et les aides à mourir dignement à l'étranger (Suisse et Belgique, en particulier), d'autant que les médias parlent régulièrement de personnes parties mourir en Suisse ou en Belgique. Motif premier : demandes d'adresses et de renseignements sur la procédure d'aide active à mourir en Suisse ou en Belgique
- L'aide à mourir, « Comment faire ? », revient dans 144 appels
- les maladies neurodégénératives (125)
- les question psychiatriques (110), les cancers (96)
- les directives anticipées : à quoi elles servent, comment désigner des personnes de confiance, comment être certain qu'elles seront appliquées... (105)
- Les souffrances inapaisées, insupportables, persistantes (119)
- la sédation profonde (23)

Bien sûr le même appel abordera presque toujours plusieurs thématiques, c'est un cancer ou une maladie grave au stade très avancé qui justifie la demande

d'aide active, et donc le renseignement sur les pays qui acceptent de le faire.

Il est assez évident – au vu de ces chiffres – que la question de l'exil vers l'étranger est adressée prioritairement aux politiques qui n'ont toujours pas changé les dispositions législatives en France. Combien d'appelants se montrent dépités de cette si longue attente d'une loi de liberté !

Nombre d'appels cette année demandent « Où en est la loi en France, quand la loi sera applicable ? ».

LES AUTRES ACTIVITÉS DE L'ADMD-ÉCOUTE

Outre l'activité *stricto sensu* d'écoute, des membres de l'équipe ont participé cette année à :

- l'accueil et la formation des nouveaux délégués, lors de leur journée au siège
- une réunion de travail en visio avec les membres de la commission Soignants
- les Journées des délégations (fin janvier 2023) et la 43^e assemblée générale à Valence (octobre 2023)
- rencontres avec des journalistes (TV et journaux) intéressés par la permanence ADMD-Écoute

APPROFONDIR LA RELATION ENTRE L'ÉCOUTE ET LES DÉLÉGUÉS

Les échanges avec les délégués de l'ADMD se développent, plusieurs délégués nous font part du suivi de certains adhérents, suite au mémo reçu. De manière réciproque, certains délégués nous informent des échanges avec les adhérents, lorsque leur état de santé pose question et nécessitera peut-être une intervention plus complexe. Elle est indispensable lorsqu'il est nécessaire de faire appel à un médecin médiateur ou à un juriste médiateur, proche de chez eux.

La diversité des questions posées à l'écoute est croissante : écouter, aider, orienter, aider à la compréhension de la loi Leonetti et à la rédaction des directives anticipées, conseiller pour bien choisir sa personne de confiance, apporter un soutien actif lors de situations de fin de vie douloureuses et mal soulagées, expliquer les procédures d'hospitalisation à domicile, de sédation, de prise en charge par les soins palliatifs, prendre le temps d'expliquer tout cela aux proches.

Il y a aussi de plus en plus de demandes de renseignements sur les procédures dans les pays proches, et aussi des questions très concrètes sur la « logistique » des départs vers l'étranger car l'incertitude totale d'une loi en France motive beaucoup de personnes à se tourner vers l'étranger proche.

Tout cela ne peut qu'être fait après une écoute empathique, respectueuse et sans jugement des personnes qui nous appellent.

ADMD-Écoute :

01 48 00 04 92 • admd-ecoute@admd.net

Rapports des délégations.

01 - AIN

594 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en septembre 2023 :

Christian Fourt



Déléguée depuis avril 2024 :

Sylvie Longeon-Curci - 06 35 16 14 55

Les permanences mensuelles le premier mercredi de chaque mois à la Maison de la Citoyenneté de la ville de Bourg-en-Bresse ont eu lieu jusqu'en juin 2023, de 17h30 à 19h30 afin de permettre aux adhérents qui travaillent de pouvoir y participer. Le 9 juin a eu lieu une réunion organisée conjointement avec la Libre Pensée de Bourg-en-Bresse, avec la participation du docteur Michèle Vincent.

Depuis avril 2024, Sylvie Longeon-Curci, également déléguée de l'ADMD pour le Rhône, a accepté d'assurer l'intérim de la délégation pour l'Ain.

02 - AISNE



224 ADHÉRENTS

Déléguée : Martine Viet

06 49 78 03 50 - admd02@admd.net

2023 : nette augmentation du nombre de demandes d'informa-

tion ; contacts plus difficiles avec les députés depuis les élections législatives 2022 ; espoir mêlé d'inquiétude chez les adhérents quant à la nouvelle loi annoncée.

L'année a été marquée par deux temps forts :

- La rencontre-débat *Fin(s) de vie : une loi laïque et humaniste est-elle possible ?* du 14 janvier à Laon, avec Pierre Juston, aux côtés de médecins, élus, enseignante du territoire.

- Mon intervention au côté de Jean-Louis Touraine à l'occasion de la conférence-débat organisée par le comité local Renaissance, à Château-Thierry, le 24 novembre. Un public nombreux et varié : adhérents ADMD, élus, soignants en soins palliatifs.

Autres manifestations

- Une prise de parole à la conférence organisée le 9 mars, par l'association Jalmalv en Laonnois.

- Une intervention lors de la réunion organisée par mon collègue de l'Oise le 4 mars, au Domaine de Monceaux.

- Une réunion organisée en partenariat avec la Libre Pensée, le 15 avril à Saint-Quentin.

Poursuite du travail avec les médias : *L'Union*, *L'Aisne nouvelle*, *Le Courrier Picard*, la radio associative GRAF'HIT de Compiègne.

Projets en préparation pour 2024

- Action en partenariat avec la responsable MGEN Hauts-de-France, dans le cadre du Pacte progressiste.

- Demande d'intervention par la présidente du Lions Club Jeanne de Navarre, à Château-Thierry.

03 - ALLIER



440 ADHÉRENTS

Délégué : Jacques Missonnier

06 85 62 14 79 - admd03@admd.net

11 mars : assemblée générale des crématistes montluçonnais.

Il nous est demandé d'intervenir pour présenter notre association, ses objectifs, ses réussites, mais aussi les difficultés rencontrées.

28 mars : Christian Chevallier et Véronique Scilla donnent une interview à *Radio Bocage*, radio associative de Moulins (Ligue de l'Enseignement Laïque de l'Allier).

30 mars : interview du délégué sur *RJFM*, radio associative de Montluçon.

17^e Semaine de mobilisation

La présence des militants ADMD des trois villes est annoncée dans les 3 éditions du journal *La Montagne*.

- **Vendredi 31 mars :** les militants de Moulins se donnent rendez-vous place de la liberté, sur le marché de la ville. La distribution du matériel est annulée en raison du temps exécrable.

- **Samedi 1^{er} avril :** les militants vichyssois tiennent un stand sur le marché couvert de la ville.

- **Samedi 1^{er} avril :** les montluçonnais tiennent un stand place Notre-Dame sur le marché de la vieille ville. Deux interviews sur le site : RMB, radio locale et le journal *La Montagne*. La journaliste de *La Montagne* nous propose de consacrer deux pages

du journal aux témoignages de fin de vie d'habitants de l'Allier. Les témoignages sont recueillis, mais le projet de publication n'aboutira pas.

3 avril : interview RMB, radio locale.

6 septembre : interview RCF 03.

7 et 8 octobre : le forum des associations est reconduit à Montluçon. Dans le même lieu que l'an passé, Parc des expositions, durant la foire. Toujours beaucoup d'échanges et la visite de Jorys Bovet, député RN de la circonscription, qui nous déclare être favorable à l'autorisation de l'aide active à mourir. Il pense que les députés pourront voter selon leur conscience.

2 décembre : interview dans les locaux de France 3 Auvergne à Chamalières, « L'info en + ».

9 décembre : manifestation près de l'arbre de la laïcité à Montluçon pour la commémoration de la loi de 1905.

15 décembre : l'ADMD 03 et MGEN 03 organisent une réunion-débat de 18h à 20h à Moulins. Jean-Louis Touraine, professeur émérite de médecine, député honoraire et membre du comité d'honneur de l'ADMD anime le débat. Belle salle d'une soixantaine de personnes.

ADMD 03 et MGEN 03 rendront visite aux députés du département pour connaître leur intention de vote lorsque le texte gouvernemental sera enfin connu.

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



326 ADHÉRENTS

Déléguée : Mariannick Bouchard
06 41 20 98 79 - admd04@admd.net

L'année a commencé par une action organisée à Peyruis à la salle des fêtes, le 18 mars, en première partie un spectacle intitulé *Faim de*

Vie présenté par une troupe de théâtre locale, puis un débat très riche avec la présidente MGEN, le président de la Libre Pensée et Rémi Marchand, venu du centre de la France assister la déléguée et représenter les Jeunes ADMD pour expliquer pourquoi nous demandons une loi en France.

Cette rencontre a donné vie à une autre manifestation, les adhérentes de Simiane-la-Rotonde m'ont invitée pour un débat ayant comme thème *Comment nos pays voisins vivent avec une loi de fin de vie ?* On y a partagé beaucoup d'échanges ainsi que des témoignages de fins de vie douloureuses pour les malades, mais aussi pour les aidants.

Le 10 septembre, l'association était présente au forum des associations à Digne-les-Bains, les adhérentes sont venues aider la déléguée.

Le 4 novembre, à l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, nous avons organisé un café-débat à Digne-les-Bains, en présence de la présidente MGEN 04.

Le 15 novembre, nous avons été invitées, Christiane Buès déléguée de l'ADMD pour les Hautes-Alpes, et moi-même, à une émission avec la télévision BFM DIC1. Le journaliste de cette chaîne avait accompagné en Belgique, la famille et ce monsieur qui, suite à un accident, était devenu complètement paralysé et n'avait que la maîtrise de son cerveau, qui ne supportait pas cet état et demandait à mourir dignement. Nous étions présentes pour témoigner du combat de notre association pour enfin avoir une loi en France qui permette de ne plus avoir à s'exiler.

En octobre, j'étais à Valence pour l'assemblée générale de l'ADMD, et j'y ai fait de bien belles rencontres. Je continue ma mission de représentante des usagers à l'hôpital de Manosque et au SSR de Giono à Manosque également. J'aide du mieux que je peux nos adhérents et adhérentes à rédiger les directives

anticipées, à choisir leurs personnes de confiance et à espérer une loi en France.

Je serais très heureuse d'avoir une équipe et surtout un ou une référente pour les Jeunes.

05 - HAUTES-ALPES



279 ADHÉRENTS

Déléguée : Christiane Buès
06 14 43 09 97 - admd05@admd.net

Le 18 février, Nathalie Mauer, déléguée adjointe, a représenté la délégation de l'ADMD pour les Hautes-Alpes à Gap, lors d'une réunion sur le thème de la fin de vie, organisée à l'initiative de Pascale Boyer, députée. Henriette Martinez, membre d'honneur de l'ADMD, était également présente. Pour ma part, je suis intervenue sur une radio locale à propos de cette réunion à laquelle a participé l'évêque de Gap. Madame Mauer a aussi animé un débat à Veynes où la pièce *Faim de vie* a été de nouveau proposée aux adhérents.

Le 1^{er} avril, les adhérents de l'ADMD pour les Hautes-Alpes, de l'association de cinéphilos briançonnais « Les Toiles Filantes » et autre public étaient invités à un ciné-débat sur le thème de la fin de vie au cinéma Eden Studio de Briançon, en présence du Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD. En introduction, le documentaire de Gaëlle Hardy et Agnès Lejeune, *Les mots de la fin*, fut projeté. Joël Giraud, député en cours de mandat de la circonscription à laquelle appartient Briançon, avait donné son accord de participation à cette réunion. Un quarteron de membres de l'intersyndicale active au moment des manifestations contre la ré-

forme des retraites l'a empêché de s'exprimer de vive voix sur le thème d'actualité de la fin de vie : c'est par un texte lu aux participants que cela fut fait. Bernard Zaneboni, représentait la MGEN, Maryvonne Vétillart, présidente de la section MGEN des Hautes-Alpes étant excusée. Catherine Dance, infirmière, et Solange Marcucci, psychologue, représentaient l'unité de soins palliatifs des Hautes-Alpes. Le public fut solidement informé sur le choix de la fin de vie grâce à leurs interventions jointes à l'exposé construit et concret de madame Vivien sur la position de l'ADMD.

Le 15 novembre, en compagnie de Mariannick Bouchard, déléguée pour les Alpes-de-Haute-Provence, j'ai participé à une émission de télévision locale, relatant l'accompagnement en Belgique de Jean-Claude Gast, ancien maire de Saint-Julien-en-Beauchêne, souhaitant mettre fin à ses jours car gravement handicapé à la suite d'un accident de ski.

J'ai participé aux Journées des délégations à Paris et à l'assemblée générale à Valence afin d'être suffisamment informée pour continuer de faire le lien entre le bureau national et les adhérents des Hautes-Alpes.

06 - ALPES-MARITIMES



1986 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en janvier 2024 :

Sylvie Dargery

Décès de Jacques Desauy, ancien délégué incontournable pour les Alpes-Maritimes. Ce rapport est l'occasion d'honorer sa mémoire. Merci Jacques pour ton engagement et ton soutien. Malgré la demande pressante, pas

de réunion mensuelle en raison de soucis de santé qui ont empêché beaucoup d'actions, et j'en suis vraiment désolée. J'ai privilégié les actions militantes en raison du contexte du projet de loi fantomatique sur la fin de vie !

MÉDIA

Une équipe de France 3 nous a suivis toute une journée : tractage marché de Nice, interviews de passants, d'adhérent.e.s. Cette équipe a filmé la conférence, donnée à l'issue de la Convention citoyenne sur la fin de vie. Deux reportages ont été diffusés au journal midi et soir. Interview en direct en présence d'un jeune avocat. Merci au journaliste Jean Bernard Vitiello et à ses collègues.

Interviews en direct sur France Bleu Azur.

Plusieurs articles dans Nice Matin. Une conférence en commun avec les sympathiques crématistes de Grasse. Et une conférence tenue par deux adhérentes très engagées dans une loge franc maçonne de Nice.

Stand au Salon du livre de Mouans-Sartoux pendant trois jours. Beaucoup de monde, de tout âge, même des écoliers ! Merci de l'engagement et de l'aide apportée par de fidèles adhérentes.

Aide à la rédaction d'articles pour des apprentis journalistes des écoles locales.

Echanges pour renseignements de toute sorte. Je ressens une inquiétude, et une désillusion à propos du projet de loi. Moins de demandes de renseignements sur l'exil frontalier de la mort.

ACTION COMME MEMBRE DE LA COMMISSION SOIGNANTE

Suite à des signalements, quelques visites en Ehpad à des adhérents en souffrance, et/ou qui ont perdu l'appétit de la vie.

Intervention en unité de soins palliatifs, pour rappeler la loi à un jeune médecin. Refus d'une séda-

tion sous prétexte que le pronostic n'était pas engagé à court terme, sans prendre la peine de convoquer une réunion collégiale. Après échange avec la cheffe de service, la patiente a basculé en « pronostic à court terme engagé » avec sédation après réunion collégiale en moins de huit jours. Réussir sa fin de vie, ça se complique avec la loi Leonetti ; et on n'a pas le droit à un coup d'essai. **Merci pour les messages de sympathie et de soutien** reçus pendant ces mois. Ce compte rendu d'activité sera le dernier, puisque je suis contrainte d'arrêter ma mission de déléguée. Je resterai disponible pour assurer une passation sereine et efficace afin que la succession au poste de déléguée se fasse sous les meilleurs auspices.

Dans cette aventure, j'ai découvert une équipe extraordinaire, et des êtres humains bienveillants, qui m'ont aidée à grandir humainement. Espérons que la relève sera témoin de la victoire contre les voleurs de liberté.

Cette délégation, actuellement, est dépourvue de délégué. Le secrétariat général (01 48 00 04 16) en assure l'intérim. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, reportez-vous à la page 75 de ce journal.

07 - ARDÈCHE



506 ADHÉRENTS

Déléguée : Elisabeth Foucault

06 21 07 82 08 - admd07@admd.net

L'année 2023 a été riche en actions de toutes sortes :

- Projections-débats : *Les mots de la fin* à Ruoms, en mars, *Blackbird* à Aubenas, en novembre.
- Rencontres-débats : à Joyeuse, en mars.

- Réunions : à Aubenas, en juin, à Tournon, en septembre.
 - Réunion zoom avec le personnel parisien et rencontre avec les Jeunes ADMD à l'occasion de l'AdmdTour à Mende, en juillet.
 - Tractages, boîtages et/ou stands d'information : Joyeuse, Lablachère, Ruoms, Annonay, Aubenas, Tournon.
 - Participation à des tables rondes, conférences ou débats : à Annonay avec Laurence Heydel, députée de la 2^e circonscription, en février, à Aubenas avec le docteur Joëlle Randegger, pédiatre, en février, à Lagorce avec Jean-Pierre Weisselberg, président de Agora 21, en septembre.
 - Participation aux Journées des délégations à Paris, en janvier à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence, en octobre, aux forums des associations : à Annonay, Tain-l'Hermitage, Tournon, Aubenas, Les Vans, en septembre.
 - Participation au rendu de l'atelier d'écriture *Faire son temps* de Sébastien Joanniez, à Aubenas, en juin.
 - Interview : à Aubenas, sur *Fréquence 7* dans *L'onde curieuse*, en octobre.
 - Inauguration de la permanence de Tournon et permanences mensuelles : à Annonay, Aubenas, Les Vans.
 - Rencontre avec Fabrice Brun, député de la 3^e circonscription, en novembre.
 - Présence sur les réseaux sociaux : Twitter et Facebook (ADMD-07), contacts par téléphone ou par mails pour informations diverses.
 - Nouveaux adhérents : 60.
- Un grand merci à tous les adhérents qui ont donné l'année passée de leur temps et de leur personne pour affirmer en Ardèche notre présence et notre combat

08 - ARDENNES



113 ADHÉRENTS

Déléguée : Nathalie Pertus
06 72 07 92 50 - admd08@admd.net

L'activité pour les Ardennes est essentiellement tournée sur la réponse aux sollicitations par téléphone qui se résume par la simple question mais néanmoins pertinente « à savoir comment faire pour pouvoir se rendre en Belgique ? ». Effectivement les contacts ne sont pas pour adhérer mais pour connaître l'organisation de la filière belge. Les histoires et parcours de vie sont toujours aussi poignants et tragiques !

Aussi, en raison d'un manque de temps évident relatif à mon activité professionnelle, il est temps d'envisager la cessation de mon mandat pour laisser place à une personne beaucoup plus investie. Dans l'espoir d'un texte et d'un vote en faveur de l'aide active à mourir...

09 - ARIÈGE



268 ADHÉRENTS

Déléguée : Muriel Lacoste
06 32 07 59 85 - admd09@admd.net

L'année 2023 a été, au niveau de l'ADMD pour l'Ariège (268 adhérents pour 155 000 habitants), parsemée de nos événements habituels mais surtout une visibilité plus évidente de notre association et de notre cause.

Journées des délégations à Paris. Décembre 2023, un ciné-débat très

animé. Le débat fut parsemé de beaucoup de témoignages. Tractages sur les marchés du département.

Nous avons été reçus par le sénateur Jean-Jacques Michau et le député Laurent Panifous.

Déplacement à Martres-Tolosane qui recevait Jonathan Denis, président de l'ADMD, en compagnie de Carole Delga, présidente de la région Occitanie.

Déplacement pour la 43^e assemblée générale de l'ADMD à Valence.

Forum des associations en septembre qui nous a permis de toucher un public plus large.

Par présence téléphonique ou physiquement, nous aidons à remplir les directives anticipées.

Nous renseignons régulièrement afin d'optimiser le parcours médical et l'accès aux soins palliatifs.

La presse locale nous a honorés de quelques articles.

Le journal *Le Monde* publie régulièrement sur le sujet et nous essayons de partager autour de nous les articles.

Le 18 juillet 2024, nous aurons l'honneur de recevoir à Foix l'AdmdTour. Nous ferons en sorte de leur réserver le meilleur accueil. Nous remercions les associations amies et mutuelles qui nous soutiennent.

10 - AUBE



171 ADHÉRENTS

Délégué : Valentin Mouzon
06 65 57 27 59 - admd10@admd.net

Durant cette année, j'ai pu écouter et orienter de nombreuses personnes confrontées à des situations de fin de vie, ou porteuses d'interrogations. J'ai participé à des

rencontres et des débats, souvent face aux représentants des soins palliatifs ou des cultes, au cours desquels je porte les revendications de notre association.

En 2023, je n'ai pas organisé de réunion publique, mais je suis en contact avec plusieurs élus du département.

Aujourd'hui, je suis à la recherche d'un militant qui pourrait me seconder et devenir délégué adjoint en charge des actions de terrain.

11 - AUDE



487 ADHÉRENTS

Déléguée : Martine Prunet

07 88 45 89 22 - admd11@admd.net

Je souhaite remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont manifestées lors de ma nomination en janvier 2023 après 4 ans d'orphelinat de la délégation.

Suite à ma présence lors de la 43^e Journée des délégations à Paris en janvier, j'ai décidé d'organiser une réunion pour constituer une équipe de volontaires pour m'aider sur notre vaste département. Merci à la mairie de Sallèles-d'Aude de nous avoir accueillis gracieusement.

Nous avons pu regrouper des forces vives sur Gruissan, Narbonne et ses environs, Carcassonne-Trèbes, il nous manque des personnes sur Castelnaudary et les Hauts cantons du département.

Nous avons participé à la Semaine de mobilisation du 25 mars au 2 avril avec notre présence avec des stands sur le marché de Gruissan (entourée de Géraldine et Christian), le plus beau marché de France, devant son entrée à Narbonne (avec Dany, Sylvain,

Marguerita et Colette), à Trèbes et Carcassonne devant la Boulangerie Firmin, à Intermarché Trèbes et devant la Boulangerie la Fournée Trébéenne (avec Jean, Antoinette, Pierre et Vincent). Nous avons pu récolter environ 500 signatures pour notre pétition.

J'ai été invitée au mois de juin par mon homologue Jérôme Etienne pour les rencontres régionales de la MGEN.

J'ai participé aussi à mon premier débat, invitée par la société des membres de la Légion d'Honneur et au Lion's Club de Carcassonne le 28 juin.

J'ai participé à ma première assemblée générale à Valence le 7 octobre.

Nous avons également participé à la Journée mondiale du 2 novembre à Carcassonne, Sallèles-d'Aude où nous avons pu expliquer notre démarche auprès des habitants, mais suite aux intempéries les marchés de Narbonne et Limoux ont été annulés, ce n'est que partie remise. Je tiens particulièrement à remercier la Boulangerie Solé de Sallèles-d'Aude qui a laissé notre cahier de recueil de pétition en dépôt chez elle tout le mois de novembre et qui a recueilli 70 signatures.

Nous terminons l'année avec une pensée émue pour Pierrette Richard, adhérente de l'ADMD, qui nous a quittés, mais aussi ancienne présidente MGEN et adhérente à la Libre Pensée.

Nous nous préparons pour 2024 un débat commun avec mon collègue de la MGEN, une journée d'information sur notre association, en préparation également avec les Jeunes ADMD un atelier sur les rédactions des directives anticipées.

Un point positif pour notre association, en 2022 le nombre d'adhérents pour la délégation était de 456 il était au 31 décembre 2023 de 491 soit une belle progression de 7,7%. Nous n'en pouvons plus d'attendre !

12 - AVEYRON



340 ADHÉRENTS

Délégué : Jean-Luc Calmels

06 88 32 73 69 - admd12@admd.net

2023 aura été marquée du sceau de la continuité pour l'ADMD 12.

En dehors d'une participation à la réunion annuelle des délégués, l'ADMD 12 a également participé à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence.

Par contre, une seule réunion des adhérents aveyronnais a pu se tenir pour un succès somme toute habituel compte tenu de la moyenne d'âge dans le département.

Le délégué, pour sa part, a poursuivi son action incessante vers les élus et a répondu à l'invitation des députés macronistes, et a participé à deux réunions organisées par le parti Renaissance de l'Aveyron.

La première était un ciné-débat sur la fin de vie avec présence de représentants de soins palliatifs, et la deuxième à un échange avec un des sénateurs ayant mené la commission d'évaluation de l'application de la loi actuelle Leonetti-Clayes.

Ces réunions et les échanges avec nos 3 députés ont confirmé que nos parlementaires aveyronnais étaient favorables à une nouvelle loi sur la fin de vie proche de nos souhaits.

Les membres aveyronnais des deux groupes politiques (Renaissance et LFI) sont totalement sur notre ligne. Les contacts avec la MGEN Aveyron et autres associations aveyronnaises favorables à notre projet se sont également poursuivis.

À noter un premier contact assez favorable avec une potentielle future déléguée.

Elle sera adjointe en 2024 et déléguée, on l'espère si sa candidature est validée, en 2025.

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE



2303 ADH  RENTS

D  l  gu  e : H  l  ne Goldet
admd13@admd.net

Dans le cadre du d  bat sur la fin de vie, 3 s  ances de cin  ma-d  bat ont   t   organis  es    Marseille : *Million Dollar Baby* le 10 janvier, *Tout s'est bien pass  * le 13 janvier, et *Soudain l'  t   dernier*, le 26 janvier. Ces s  ances pour lesquelles les adh  rents ont   t   inform  s   taient organis  es    l'initiative de l'Espace Ethique PACA.

   Aix-en-Provence, un d  bat autour de l'excellent livre *L'Ultime demande* de Martine Lombard, professeur   m  rite de droit public, en pr  sence de l'auteure devait avoir lieu le 19 janvier ; malheureusement celle-ci a d     tre annul  e en raison d'un mouvement social dans les transports ferroviaires. Cette rencontre a pu   tre report  e au 25 mai,    Sciences Po.

Afin de faire le point sur le d  bat citoyen deux r  unions d'information ont   t   organis  es en f  vrier, la premi  re    la Brasserie Le Festival    Aix-en-Provence, le 11, la seconde    la Cit   des Associations    Marseille, le 17.

Dans le cadre de la 17  me Semaine de mobilisation, les adh  rents   taient invit  s    se mobiliser pour un tractage sur le march   d'Aix, le 1  r avril. En septembre 2023, H  l  ne Goldet a souhait   informer les adh  rents qu'elle cessait ses activit  s de d  l  gu  e. En cette p  riode importante sur le plan l  gislatif, elle a accept   de rester un contact privil  gi   pour les   lus et les m  dias ; les adh  rents qui rencontreraient une difficult   d'ordre administrative peuvent contacter les services du si  ge ou pour toute question sur la fin de vie notre service ADMD-  coute au 01 48 00 04 92.

14 - CALVADOS



738 ADH  RENTS

D  l  gu   : Patrick Soyer
06 29 79 14 96 - admd14@admd.net

C'est notre troisi  me et dernier mandat de d  l  gu   et tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous sommes fatigu  s d'attendre une loi sur la fin de vie qui n'arrive jamais. Nos fid  les adh  rents se sont   loign  s petit    petit, r  sign  s.

Il devient tr  s difficile d'avoir quelques volontaires pour tracter sur un march   ou organiser    plusieurs une r  union.

Notre activit   en 2023 ressent cette lassitude, nous sommes essouffl  s. Pas de pr  sence aux Journ  es des d  l  gations    Paris en raison de travaux sur la ligne Paris/Caen le week-end (il nous aurait fallu passer par le Mans !).

Vendredi 31 mars,    l'occasion de la Semaine de mobilisation de l'ADMD, nous   tions pr  sents sur le march   Saint-Sauveur    Caen. Nous   tions deux !

Mai : la presse se d  cha  ne car une loi sur la fin de vie est pr  vue. R  sultat, plusieurs interviews par t  l  phone de la PQR (Presse Quotidienne R  gionale).

Samedi 10 juin : conf  rence    l'Universit   de Caen, en pr  sence de Jonathan Denis et Claude Jean Lenoir de l'acad  mie des sciences, arts et belles lettres de Caen.

Samedi 2 septembre : Place aux Assos    Caen.

Samedi 7 octobre : 43  me assembl  e g  n  rale de l'ADMD    Valence.

Jeudi 2 novembre : Journ  e mondiale pour le droit de mourir dans la dignit  , distribution de tracts devant le cimeti  re de Lisieux, vite   court  e en raison de la temp  te et tr  s mauvais temps. Toute la presse r  gionale a re  u notre communiqu  .

Sinon, des interventions t  l  phoniques toute l'ann  e durant. Comme vous l'avez compris, nous cherchons une personne motiv  e (et plus jeune que nous) pour nous remplacer.

15 - CANTAL

129 ADH  RENTS

D  l  gu   par int  rim depuis avril 2024 :

Philippe Delort
06 74 72 64 30 - admd15@admd.net

Depuis avril 2024, Philippe Delort,   galement d  l  gu   de l'ADMD pour le Lot, a accept   d'assurer l'int  rim de la d  l  gation pour le Cantal.

16 - CHARENTE



367 ADH  RENTS

D  l  gu   : Jean-Michel Nivet
06 83 22 73 77 - admd16@admd.net

   l'instar de ce que j'  crivais l'ann  e derni  re, si - jusqu'   pr  sent et depuis bient  t 25 ans que je suis d  l  gu   pour la Charente - les ann  es se suivaient et se ressemblaient, l'ann  e 2023 aura   t   encore plus riche en ce qui concerne le d  bat sur la fin de vie.

En effet, depuis les travaux de la Convention citoyenne, la plupart des m  dias et de nombreuses institutions et associations se sont invit  s au d  bat et vont peut-  tre inciter le gouvernement    l  gif  rer. Car, oui, nous n'en pouvons plus d'attendre, il est temps que monsieur Macron, le pr  sident de la R  publique, se mouille enfin !

Concernant la Charente, voici un bref compte rendu des activit  s assur  es par le d  l  gu  .

Tout au long de l'ann  e, r  pondre

aux questions et interpellations d'adhérents et/ou non-adhérents sur l'ADMD, son action et souvent une aide à la rédaction des directives anticipées.

Annulation de ma participation aux Journées des délégations à Paris les 28 et 29 janvier.

Présence à plusieurs débats et meetings dans le cadre de l'élection législative partielle qui a vu René Pilato, favorable à l'ADMD, être élu à la place de Thomas Mesnier (LERM) qui avait vu son élection invalidée suite à des erreurs dans le comptage des votes. Monsieur Pilato est depuis membre de la commission fin de vie de son groupe à l'Assemblée et est solidaire de nos actions. Invité le 14 janvier à un débat sur la fin de vie par une loge maçonnique du GODF.

Participation à une conférence web de l'ADMD le 24 avril.

Accompagnement d'un adhérent en Suisse les 18 et 19 avril et participation à la dispersion de ses cendres le 17 juin.

Présence aux réunions de la fédération charentaise de la Libre pensée, partenaire historique de l'ADMD.

Présence à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence le 7 octobre.

Rassemblement du 2 novembre suivi d'un repas avec les adhérents. Présence suite à invitation à conférence sur les soins palliatifs par l'ASP16 le 17 octobre.

Participation suite à invitation le 5 décembre par le groupe LFI Angoulême à présenter l'ADMD.

Distribution avec plusieurs adhérent(e)s de tracts ADMD dans l'artère piétonne d'Angoulême les 8 et 15 décembre.

Présence à la plantation de l'arbre de la laïcité le 9 décembre sur la commune de Brie.

Préparation pour le 16 mars 2024 d'une réunion publique organisée par l'UFAL et le CLR.

En conclusion, le chantier n'est pas achevé ! Aussi, je fais appel à toutes les volontés et propositions d'actions qui pourraient être menées.

17 - CHARENTE-MARITIME



1428 ADHÉRENTS

Délégué : François Bon

06 51 65 71 62- admd17@admd.net

Encore une année riche de rencontres et d'échanges, entre espoir et déception...

Ainsi se sont déroulés :

Les 29 mars et 1^{er} avril : tractage sur les marchés de La Rochelle et Rochefort-sur-Mer.

Le 12 mai : à l'invitation de Raphaël Gérard, député, soirée débat dans le cadre d'une proposition de loi *Pour une fin de vie libre et choisie* en présence d'Olivier Falorni, Didier Lapègue, médecin, Pascal Le Mignant, grand témoin.

Débat suivi de la projection du film *De son vivant* au Cinéma Le Relais à Saint-Georges-de-Didonne.

Le 26 mai : rencontre *Choisir sa mort* à l'invitation de la Loge Étoile d'Oléron, à Saint-Pierre-d'Oléron.

Le 9 septembre : forum des associations de Royan et Rochefort-sur-Mer.

Le 30 septembre : salle comble pour la rencontre-débat en présence de Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD, les docteurs de Montgazon et Robert, médecins, organisée en partenariat avec la MGEN, Comité Laïcité République 17, Toute la République, Le Choix - Résidence Lafayette à La Rochelle.

Le 19 octobre : nous avons dû pousser les murs pour la conférence-débat à l'invitation de la Mutuelle Générale sur le thème : *Le droit de mourir dans la dignité. Que chacun puisse choisir les conditions de sa propre fin de vie* - au Complexe Vegas à Saintes.

Le 4 novembre : tractage sur le marché de La Rochelle.

Le 14 novembre : participation au

forum *Acteurs de sa santé* Salle de l'Oratoire à La Rochelle.

Le 2 décembre : tractage sur le marché de Rochefort-sur-Mer.

Le 4 décembre : salle comble pour la rencontre-débat au Palais des Congrès en présence de Jean-Luc Romero-Michel, Anne-Laure Babault et Olivier Falorni, député(e)s, René Robert, médecin réanimateur. Et comme toujours, un grand merci aux bénévoles, adhérents, salariés pour avoir contribué au succès de ces manifestations et à la tenue des permanences.

Remerciement aux municipalités, élus qui ont autorisé et/ou concouru au bon déroulé de nos actions.

18 - CHER



285 ADHÉRENTS

Délégué : Jean-Marc Jamard

06 49 31 87 61 - admd18@admd.net

En 2023, la délégation pour le Cher a repris son activité suite à deux années de sommeil. Après ma désignation comme délégué départemental aux Journées des délégations (26-27 janvier 2023), j'ai invité des adhérents pour constituer un groupe militant local. Il s'est réuni 3 fois (le 11 mars, le 12 mai et le 11 octobre) à la Maison des associations de Bourges.

Pour la Semaine de mobilisation, nous avons distribué des tracts sur trois marchés à Bourges, les 28 et 30 mars et le 2 avril, où nous avons reçu globalement un bon accueil. De nombreux passant sont venus spontanément nous signaler qu'ils étaient adhérents de l'ADMD.

Nous avons obtenu des rendez-vous avec deux députés : Nicolas Sansu et Loïc Kervran, ainsi qu'avec un sénateur, Rémi Pointereau.

La caravane de l'AdmdTour s'est arrêtée à Bourges et nous a donné l'occasion de rencontres avec notre troisième député, François Cormier Bouligeon, et Olivier Cabrera, adjoint au maire de Bourges, sans oublier l'équipe des Jeunes ADMD, Jonathan Denis, président de l'ADMD, et les passants attirés par notre installation bien visible ce 14 juillet au matin.

Nous avons tenu un stand à la fête des associations de Bourges le 10 septembre, visité par près d'une centaine de personnes.

Autour de la 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, nous avons tracté sur un marché à Bourges le 2 novembre, et organisé une réunion publique le 18 novembre avec la participation de Jonathan Denis. Cette réunion annoncée par la presse locale et deux actions de tractage a réuni plus de 90 personnes.

À l'invitation de la MGEN, nous sommes intervenus lors de leur rencontre régionale le 24 juin à Vierzon. J'ai aussi porté nos positions lors d'une conférence sur la fin de vie organisée par l'association Saint-Martin à Baugy et animée par le docteur Véronica Rigonet, en charge des soins palliatifs dans le département du Cher.

19 - CORRÈZE



337 ADHÉRENTS

Délégué : Pierre Vars

07 86 37 37 33 - admd19@admd.net

L'activité de l'ADMD Corrèze pour l'année 2023, outre la gestion des appels, assez nombreux, sur notre numéro corrézien, s'est traduite principalement :
- par l'accueil en juillet de l'Admd-

Tour qui a fait étape à Tulle, - la rencontre en avril et mai des deux députés et des deux sénateurs de la Corrèze pour les sensibiliser. Ces rencontres ont permis des échanges intenses pour faire mieux connaître nos positions pour la future loi.

20 - CORSE



301 ADHÉRENTS

Délégué : Robert Cohen

04 95 23 35 18 - admd20@admd.net

RÉUNIONS

L'Assemblée générale à Valence le 7 octobre.

En Corse, réunion à Bastia le 3 juin, en présence de seulement 12 personnes.

En Ajaccio, réunion le 21 octobre, à l'Hôtel Best Western, elle a réuni 42 personnes, dont 14 non-adhérents. Jean-Luc Romero-Michel nous a fait l'honneur d'animer cette réunion, et son intervention a été très appréciée. Pour ces réunions nous avons informé les médias traditionnels, les réseaux sociaux, le relais des associations, France associations Santé Twitter, LinkedIn.

Les 5 représentants des usagers ont participé à nombreuses réunions (organisées par l'Agence Régionale de Santé, ou dans les Etablissements Hospitaliers).

Notre présence au sein des différentes commissions, permet à l'ADMD de se faire connaître par les acteurs du système de santé (médecins et soignants).

ACTIONS EN CORSE

COMMUNICATION

La lettre de vœux a été adressée aux élus. Pas de réponse si ce n'est la présidente de la Collectivité

Territoriale, le maire d'Ajaccio, le député Paul André Colombani.

La distribution de tracts est un exercice difficile en Corse. En mars une distribution a eu lieu, merci aux deux personnes qui se sont dévouées. Pour la Journée mondiale nous étions quatre à Ajaccio, et deux à Bastia.

Comme chaque année nous avons participé au forum des associations. Je me suis approché du directeur MGEN Corse du Sud, mais cela n'a pas abouti. Au mois de mars, je contacterai la présidente et je pense que j'aurai un accueil plus favorable.

ACTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Dans le cadre de la certification des deux hôpitaux j'ai participé à des groupes de travail, en particulier sur le droit des patients en fin de vie.

Je suis toujours président de la Commission des Usagers de l'hôpital de Castelluccio et à ce titre je cosigne avec le directeur les notes de service concernant les usagers.

Dans trois établissements hospitaliers d'Ajaccio, des adhérentes tiennent des permanences régulières et font des visites dans les différents services.

Les membres RU de l'ADMD sont très demandés dans le cadre des médiations dans les Etablissements de santé.

Les Comités d'Ethique de l'hôpital d'Ajaccio, et l'hôpital de Castelluccio ne se sont pas réunis en 2023.

Des interventions ont eu lieu à l'école d'infirmière et à l'hôpital d'Ajaccio, où j'ai présenté le rapport de la Commission des Usagers aux différentes instances.

MÉDIAS

En ce qui concerne les médias, une radio sur Bastia, et un bel article pour annoncer la réunion d'Ajaccio dans *Corse Matin*.

DIVERS

Mise à disposition de la brochure le *Droit des Malades* dans différents établissements de santé.

21 - CÔTE-D'OR



700 ADHÉRENTS

Déléguée : Elisabeth Duclut
06 72 38 79 34 - adm21@admd.net

Réunions de Bureau : 8 (sauf vacances scolaires) tous les mois et demi.

Permanences : depuis octobre, plus de permanences physiques ni à la Maison des Associations ni à l'espace associatif du CHU car nous avons constaté qu'il y avait trop peu de personnes qui venaient. Elles sont remplacées par une permanence téléphonique chaque jeudi de 10h à 12h (sauf vacances scolaires).

Téléphone : du fait d'un déplacement sur une permanence téléphonique, l'ADMD21 reçoit un peu plus d'appels. La plupart sont des demandes d'information concernant l'aide que l'on peut apporter : aides administratives, demandes d'informations sur les directives anticipées, demandes d'écoute et d'aide de personnes en grande souffrance psychologique face à la fin de vie de leurs proches ou d'eux-mêmes. Difficultés de relation et d'écoute avec les médecins des hôpitaux concernant la prise en charge médicale de leurs proches en fin de vie. Expressions d'insatisfactions au regard de la législation actuelle.

GROUPE DE PAROLES

Un groupe de paroles s'est mis en place depuis septembre à raison de tous les deux mois au bénéfice des membres du Bureau. Il est question que nous proposons ce groupe de paroles aux adhérents qui le souhaitent. Il est composé de 2 à 7 personnes et animé par une psychanalyste.

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATIONS

19 janvier : réunion publique à Beaune.

3 avril : réunion d'information à la Maison des syndicats à la demande de la CFDT.

22 mai : ciné-débat au cinéma Olympia en présence de Jean-Luc Romero-Michel : *Fin de vie, quelle loi après la Convention citoyenne*. Ce même jour, rencontre avec François Rebsamen, maire de Dijon.

8 juin : réunion d'information à la Maison familiale et rurale d'Agen-court.

22 septembre : réunion publique à Marcilly-sur-Tille.

ACTIONS ET PARTICIPATIONS

30 janvier : création et envoi aux adhérents d'un journal d'information *Le Lien*.

23 février, 16 mars et 23 novembre : atelier d'aide à l'écriture des directives anticipées à la Maison des seniors.

7 mars : ciné-débat au cinéma Eldorado à Dijon autour du film *Quelques heures de printemps*.

15 mars : débat sur la fin de vie à Gevrey-Chambertin organisé par l'Espace Régional d'Ethique de Bourgogne-Franche-Comté.

26 avril : rencontre-débat au centre universitaire catholique de Bourgogne.

27 et 28 avril : 8^e salon des seniors, parc des expositions de Dijon.

23 juin : atelier législatif citoyen organisé par le député Didier Martin.

10 septembre : forum des associations (le Grand Déj).

17 novembre : salon des seniors à Chevigny-Saint-Sauveur.

22 novembre : rencontre avec le responsable MGEN de Côte-d'Or.

29 novembre : apéro-débat à Quetigny.

La participation de l'ADMD21 au salon des seniors en avril et au forum des associations en septembre donne de la visibilité à notre mouvement et suscite beaucoup d'adhésions à notre combat.

Durant cette année en tant que déléguée j'ai rencontré deux députés de Côte-d'Or afin de connaître leur position sur le sujet de la fin de vie. J'ai participé aux Journées des délégations à Paris ainsi qu'à l'assemblée générale à Valence.

22 - CÔTES-D'ARMOR



796 ADHÉRENTS

Délégué : Serge Raoult
07 57 85 03 20 - adm22@admd.net

Prise de fonction, suite à la désignation en Conseil d'administration du 27 janvier 2023.

Prise de contact avec les services de presse locaux afin de communiquer sur ma nomination et les orientations politiques et les actions de l'ADMD (*Ouest France, Le Télégramme, Le Trégor*).

Acte de candidature puis désignation par l'ARS Bretagne comme représentant des usagers au Centre Hospitalier (CH) de Lannion-Trestel.

À ce titre, participation durant l'année à plusieurs réunions et permanences au sein de l'hôpital. Participation à la période de certification du CH de Lannion-Trestel (préparation et visite HAS) en avril et mai. Désignation comme membre de la commission « Qualité et gestion des risques » de l'hôpital.

Rencontres avec les élus nationaux durant la Semaine de mobilisation du mois d'avril. Députés : Eric Bothorel, Mickaël Cosson, Murielle Lepvraud. Sénateurs : Annie le Houérou, Alain Cadec.

Organisation d'une assemblée départementale le 9 mai, sous couvert de Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD, avec comme

invités les médecins-chefs des services de soins palliatifs des CH de Lannion et de Guingamp. Une centaine de participants (adhérents et non adhérents) étaient présents. Rencontre/formation sur la fin de vie et l'aide active à mourir avec les élèves de l'école d'aides-soignants de l'IFAS de Plérin suite à leur sollicitation le 9 juin.

Suite à des échanges avec Annie Le Houérou (sénatrice), organisation d'un débat public sur les débats des commissions à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il a été organisé le 28 septembre à Guingamp sous couvert du Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, et en présence de Michelle Meunier, sénatrice rapporteure de la commission Fin de vie au Sénat, d'Annie Le Houérou, du médecin-chef du service de soins palliatifs du CH Guingamp et d'un adhérent témoin. Une centaine de participants (adhérents et non-adhérents) étaient présents.

En décembre, rencontre-débat sur le thème *Quelle loi pour notre fin de vie ?* avec des représentants des obédiences maçonniques des Côtes-d'Armor et de Bretagne, suite à la sollicitation d'un de leurs membres.

23 - CREUSE



121 ADHÉRENTS

Déléguée : Béatrice Géraud
06 83 22 95 64 - admd23@admd.net

Se reporter à la délégation pour la Haute-Vienne (87).

24 - DORDOGNE



689 ADHÉRENTS

Déléguée : Dominique Attingré
06 65 44 61 70 - admd24@admd.net

43^e Journées des délégations : nous n'avons pas pu nous y rendre mais avons suivi les débats par visio.

Le 25 février, conférence à Coulounieix-Chamiers animée par la déléguée nationale chargée de l'ADMD-Écoute.

Le 1^{er} mars, un débat sur la fin de vie organisé par l'ARS s'est tenu à Périgueux. L'ADMD24 était présente avec Dominique et Yvette (représentantes des usagers).

Cette assemblée plénière était élargie à des associations œuvrant sur le champ de la fin de vie, à des médecins généralistes et spécialistes et à des équipes de soins palliatifs. Le débat animé par Bertrand Garros, ancien président de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Nouvelle-Aquitaine, s'est articulé autour de trois séquences : *La situation est-elle satisfaisante en matière de fin de vie ? Comment améliorer l'existant ? Évolutions législatives envisagées.* Nous sommes intervenues et avons insisté sur le choix du patient qui doit être respecté selon ses convictions personnelles.

La 17^e Semaine de mobilisation de l'ADMD s'est déroulée du 25 mars au 2 avril. Nous avons distribué des tracts sur plusieurs marchés péri-gourdins. Comme d'habitude, nous avons reçu un bon accueil.

22 avril à Périgueux, Pierre Juston, administrateur chargé des questions de laïcité, est intervenu pour nous parler des conclusions de la Convention citoyenne et des actions à mener. La salle était comble, un public enthousiaste et convaincu, de bonnes interventions...

Notre assemblée départementale a eu lieu le 3 juin avec Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD, puis nous avons partagé un repas très convivial au restaurant Carpe Diem. L'après-midi, Yoann nous a parlé des actions de l'ADMD.

À la rentrée nous avons tenu un stand au forum des associations de Périgueux. Nous n'avons pas pu tenir un stand au forum de Coulounieix-Chamiers qui se tenait le même jour. Dommage !

Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité : reportée au 4 novembre pour des raisons pratiques, nous avons organisé une manifestation statique devant le Tribunal de Justice à Périgueux. Malgré le temps froid et pluvieux, nous avons pu nous exprimer et revendiquer notre droit « Marre d'attendre ! ».

Le 17 novembre, nous avons invité le Pr Jean-Louis Touraine, artisan d'un projet de loi sur la fin de vie, repris par le député Olivier Falorni et qui a fini par aboutir à la niche parlementaire d'avril 2021... et l'obstruction de 5 parlementaires. Cette conférence très dense, instructive sur le constat des recules du gouvernement, nous a aussi confortés sur la détermination de nos adhérents et de nos députés à continuer ce combat pour notre liberté de choix !

25 - DOUBS



511 ADHÉRENTS

Déléguée : Séverine Arnaud
07 66 34 22 00 - admd25@admd.net

L'année 2023 s'est ouverte par une rencontre importante organisée conjointement avec le conseil départe-

mental des associations familiales laïques du Doubs au Grand Kursaal de Besançon entre un public nombreux et Jonathan Denis, président de l'ADMD et Marc Degois, médecin palliatiste à l'hôpital de Pontarlier : de l'importance d'entendre ce qu'un médecin peut écouter et comprendre de nos revendications et de ce que signifie pour lui le consentement du malade dans la prise en charge de sa fin de vie.

Puis, en mars une réunion à Valentigney pour les adhérents du nord du département ainsi que ceux du Territoire-de-Belfort a permis des rencontres et des témoignages dont celui d'un adhérent qui accompagne des personnes partant bénéficier d'un suicide assisté en Suisse.

En septembre, tracts sur différents marchés du département : Pontarlier, Besançon, Audincourt et Morteau, notre présence physique et nos interactions avec le public rendent visible notre association (et ses revendications).

Le 2 novembre, une marche dans la ville était organisée mais hélas, une météo si froide et pluvieuse a très rapidement anéanti notre groupe ; la couverture médiatique locale a malgré tout été importante.

Nous avons de nouveaux projets militants pour cette riche année militante et déterminante dans notre combat.

26 - DRÔME



775 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en octobre 2023 :

Sandrine Langenecker

L'équipe de la délégation drômoise a tenu plusieurs permanences à la Maison de la Vie Associative de Valence (14 janvier, 11 février, 13 mai). Le 2 mars, l'ADMD a organisé un

débat citoyen sur la fin de vie, en partenariat avec Harmonie Mutuelle, à Valence.

Participation à un débat sur la fin de vie dans le cadre du Festival *Mortel F(r)ictions du Réel*.

Causerie-débat sur la fin de vie à Valence.

La 43^e assemblée générale de l'ADMD s'est déroulée à Valence, le samedi 7 octobre ; elle a rencontré un vif succès. Vous étiez très nombreux à être présents et la qualité des débats nous ont fait passer une journée très enrichissante. Merci à toutes et à tous pour votre présence militante.

Pour des raisons personnelles, Sandrine Langenecker a démissionné de son mandat de déléguée pour la Drôme à compter du 15 octobre. Cette délégation, actuellement, est dépourvue de délégué. Le secrétariat général (01 48 00 04 16) en assure l'intérim. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, reportez-vous à la page 75 de ce journal.

27 - EURE



382 ADHÉRENTS

Délégué depuis janvier 2024 :

Philippe Lohéac

01 48 00 04 16 – admd27@admd.net

Tout nouveau délégué pour l'Eure, prenant la succession en janvier 2024 de Raoul Bali à qui je rends hommage pour le travail qu'il a accompli depuis 2008, je me suis concentré, dans la période qui s'ouvre, à prendre contact avec les parlementaires – députés et sénateurs – de l'Eure afin de les mobiliser sur le projet de loi sur la fin de vie qui sera soumis à leur examen à la fin du premier semestre 2024. Également, j'ai été en contact avec

quelques journalistes locaux de la presse écrite.

Je rappelle que pour toute question administrative, les adhérents de l'Eure peuvent appeler le secrétariat de l'ADMD (01 48 00 04 16) et que pour toute interrogation sur la fin de vie, ils peuvent contacter ADMD-Écoute (01 48 00 04 92).

28 - EURE-ET-LOIR



420 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Marchand

07 64 11 21 21 – admd28@admd.net

En cette année si forte pour notre mobilisation je tiens particulièrement à remercier nos près de 420 adhérents du département.

L'ADMD en Eure-et-Loir en 2023 a été animée de différentes réunions ouvertes aux adhérents et non-adhérents de l'ADMD.

Nous avons animé plusieurs réunions à Chartres, à Dreux et plusieurs distributions de tracts à travers le département.

L'ADMD c'est également localement, comme cela a été fait au plan national dans la démarche du Pacte progressiste sur la fin de vie. Nous remercions pour cela particulièrement les membres du Pacte présents sur le territoire départemental, merci à MGEN pour ce travail de mise en relation.

Notre délégation a également été présente régulièrement dans la presse locale écrite et la radio.

Nous avons régulièrement et nous continuons à alimenter des échanges sur notre mobilisation avec l'ensemble des parlementaires du département ainsi que noué des liens avec le tissu associatif et politique local.

Notre délégation a été ravie d'ac-

cueillir une étape de la tournée des Jeunes de notre association : AdmdTour le 5 juillet, le tour 2023 ayant été sous le thème des départements dépourvus d'unité de soins palliatifs.

L'ADMD 28 a été représentée par notre délégué lors des événements nationaux de l'ADMD : assemblée générale à Valence le 7 octobre, Journée des délégations de l'ADMD à Paris en janvier.

Merci encore et bravo à toutes et tous pour votre mobilisation si déterminée.

29 - FINISTÈRE



1453 ADHÉRENTS

Déléguée : Andrée Guillamet -
07 85 05 60 92 - admd29@admd.net

Des permanences hebdomadaires et mensuelles ont été tenues à Morlaix jusqu'en juin, à Brest, Fouesnant et Quimper toute l'année. Deux adhérents sont **représentants des usagers** au CH et à l'Ehpad de Lanmeur et à la Polyclinique de Keraudren à Brest.

Médias

Des journalistes de *France 3 Bretagne* ont recueilli les témoignages d'adhérent(e)s aux expériences diverses : projet de suicide assisté en Suisse, aide active à mourir pour des proches, accompagnements de deux parents en Suisse, maladie neurologique incurable et invalidante.

Rencontres et réunions

Dans le cadre de la Convention citoyenne sur la fin de vie, nous avons participé à un débat organisé par l'association *Les jeudis de Quimper*, au débat *Choisir sa fin de vie* organisé par Graziella Melchior, députée de la circonscription de

Landerneau ; nous nous sommes invités à la visioconférence d'Erwan le Morhedec et au débat orchestré par la paroisse Saint-Corentin de Quimper.

Tenue de stands

Avril sur les marchés de Brest, Morlaix, Quimper et Concarneau, septembre à Quimper avec la Ligue des Droits de l'Homme section de Quimper, aux forums associatifs de Fouesnant, Quimper et Concarneau, de France Bénévolat de Quimper-Cornouaille, au Festival Kozh sur l'âgisme à Trégunc, au forum *Bien vieillir* à Douarnenez puis à Brest lors de la 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Et aussi parlé directives anticipées et fin de vie avec l'amicale laïque de Léchiagat, l'ANR lors de son assemblée générale à Penzé, les retraités de la CFDT à Châteaulin, l'ARPAQ de Quimper, les résidences seniors Domitys de Concarneau et Douarnenez et des habitants de Quimperlé.

Le 23 septembre, Pierre Juston, administrateur chargé des questions de laïcité, à l'invitation de notre délégation, de la LDH section de Quimper et de l'UFAL de Moëlan, a donné une brillante conférence *Une loi de liberté en fin de vie : un combat laïque !* devant une centaine de personnes.

Echanges téléphoniques et visites

Toute l'année, la délégation a reçu des demandes de renseignements sur les directives anticipées et de visites à des personnes âgées ne pouvant se déplacer, des appels de personnes pour un proche en fin de vie, en difficulté dans un service hospitalier ou un Ehpad, des témoignages, des demandes concernant l'aide active à mourir à l'étranger, la loi de 2016 ayant prouvé ses limites et la loi annoncée étant sans cesse repoussée.

30 - GARD



1125 ADHÉRENTS

Déléguée : Catherine Daquin
07 83 57 94 91 - admd30@admd.net

9 janvier à Alès : conférence-débat à l'IFSI devant une soixantaine d'étudiants infirmiers.

27 et 28 janvier à Paris : conseil d'administration et Journées des délégations. Ces dernières furent très riches d'informations.

30 janvier à Avignon : conférence-débat à la mairie.

9 février à Nîmes : conférence-débat salle Pablo Neruda, Nos attentes de la Commission citoyenne. Nous étions plein d'optimisme !

20 mars à Alès : conférence-débat avec le Grand Orient de France. Présence de la SFAP.

21 mars : par Zoom : questions sur notre combat par un jeune réalisateur en vue d'une réalisation de film.

Du 22 au 25 mars à Paris : Congrès de la médecine générale avec présentation du Manifeste rédigé par la commission Soignants.

4 avril à Nîmes : *Radio France Bleu Gard/Lozère* émission *Les experts*.

3 mai à Nîmes : invitée par la SIF (Groupe Incroyance et Foi) dans le Diocèse !

9 mai à Ardoise : rencontre avec Vérane, lycéenne de première pour un mémoire.

23 mai à Nîmes : invitée par la CFDT des retraités.

1^{er} juin : conférence-débat, Le Vigan.

7 juin à Nîmes : invitée par MGEN au niveau régional pour présenter nos attentes à la suite des résultats de la Convention citoyenne.

28 juin à Bagnols-sur-Cèze : invitée par le président de l'agglomération Jean-Christian Rey.

12 juillet à Avignon : dans le cadre

du Festival Off, débat avec Franck Berthier autour de sa pièce *Voyage à Zurich*.

26 juillet à Avignon : rencontre avec Marie de Hennezel. Je voulais absolument la rencontrer et écouter ses propos. Et je me suis aperçue, sidérée, alors qu'elle s'auto-proclame *spécialiste de la fin de vie*, qu'elle ne connaît pas la loi Claeys-Leonetti !

8 septembre à Pujaut : Journée des associations avec Francine David que je remercie.

6 et 7 octobre à Valence : conseil d'administration et assemblée générale.

10 octobre à Nîmes : conférence aux Archives par le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

2 novembre pour le Gard : très bel interview d'une page dans *Midi Libre* et intervention au *Midi Libre Occitanie*. Interview sur *Radio France Bleu Gard-Lozère*.

21 novembre à Uzès : Résidence Seniors Domitys, après Nîmes en 2022.

18 décembre : *Radio France* par téléphone. Avis sur la lettre poignante de Françoise Hardy à Emmanuel Macron.

29 décembre en visio : dernier conseil d'administration de l'année pour réfléchir à la stratégie que va choisir notre association face aux reculades du président Emmanuel Macron.

31 - HAUTE-GARONNE

32 - GERS



HAUTE-GARONNE : 1752 ADHÉRENTS

GERS : 246 ADHÉRENTS

Délégué : Pierre Juston

07 86 38 76 72 - admd31@admd.net

De janvier à mars, la période fut très dense. La délégation a eu le plaisir de recevoir Martine Lombard à Toulouse le 7 janvier pour une réunion publique qui a rassemblé de très nombreux citoyens et adhérents. Une réunion d'adhérents a eu lieu avant le rendu des travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie en mars. J'ai pu participer au débat public organisé par la Mutualité Française d'Occitanie et *La Dépêche du Midi* avec la députée Monique Iborra et le docteur Denis Labayle. Le 14 mars, j'ai pu représenter l'ADMD et mes collègues délégués de la Région Occitanie pour une audition au CESER d'Occitanie qui nous a sollicités. J'ai été également invité à m'exprimer dans les médias locaux pour porter notre combat, notamment avec une interview dans *La Dépêche du Midi*. J'ai par ailleurs rédigé deux tribunes dans la presse nationale : l'une avec Raphaël Enthoven dans *Le Figaro* : « *Pourquoi nous sommes favorables à l'euthanasie* », en réponse à un papier de notre opposant Erwan Le Morhedec et l'autre avec un collègue universitaire, Marc Cottreau, dans le journal *La Croix* : « *La dignité humaine, c'est aussi donner à l'individu une maîtrise sur ses choix intimes et fondamentaux* ». Tout comme notre président, j'étais signataire du manifeste des 109 dans *Le Nouvel Obs* « *Il faut réformer la loi* » avec de nombreuses personnalités qui se sont engagées pour notre com-

bat. Dans cette année mouvementée pour notre cause et comme administrateur, j'ai également animé plusieurs réunions publiques : en janvier à Laon dans l'Aisne ; en février à Montbeton dans le Tarn-et-Garonne à l'invitation des élus radicaux et apparentés d'Occitanie ; en mars à Agen dans la délégation du Lot-et-Garonne. J'ai pu également représenter notre association sur *Sud Radio*, dans l'émission d'André Bercoff pour porter notre combat.

D'avril à juin, la délégation a organisé une autre réunion publique (1^{er} avril) avec le philosophe Éric Lowen à la salle Osète à Toulouse ainsi qu'une matinée de tractage au métro Capitole. Une réunion publique a également eu lieu à Martres-Tolosane avec le président de notre association, Jonathan Denis, en présence de la présidente de région, Carole Delga (8 avril). J'ai pu donner une autre interview à *La Dépêche du Midi* (3 avril) ainsi qu'au JT de *France 3 Occitanie* (9 avril). De même, j'ai pu co-rédiger un manifeste dans *Franc-Tireur* avec Raphaël Enthoven (12 avril). Comme administrateur, je me suis rendu à Périgueux dans la délégation de la Dordogne pour une grande réunion publique (22 avril). Une interview fut réalisée par *La Dordogne Libre* le même jour. Il en fut de même le 7 mai à Figeac dans le Lot pour une réunion à l'initiative du Comité Laïcité République et une interview à *La Dépêche du Midi* (16 mai). Le 9 juin, j'ai pu faire une intervention au colloque international annuel de Sherbrooke à Montréal sur la laïcité. J'y ai défendu notre position dans une communication scientifique pour expliquer pourquoi notre combat est un combat laïque. Le 22 juin, je débattais avec un opposant dans le jeune média *Le Crayon* et plusieurs jeunes membres de notre délégation participaient avec moi

aux Assises sur la fin de vie organisées à La Sorbonne par l'ADMD, ainsi qu'au Festival Solidays.

Les deux mois de vacances scolaires furent consacrés à un militantisme intensif avec l'AdmdTour tout le mois de juillet pour de nombreux jeunes de notre délégation. Et une étape à Auch où le député David Taupiac nous a apporté son soutien.

Pour la rentrée jusqu'au mois de décembre, plusieurs membres de notre délégation se sont rendus avec moi au stand des Jeunes ADMD à la Fête de l'Humanité pour porter notre combat (15 au 17 septembre).

Nous avons eu l'occasion d'avoir une réunion d'adhérents le 30 octobre et une conférence publique à Toulouse avec notre président d'honneur, Jean-Luc Romero-Michel, à l'occasion de la sortie de son dernier ouvrage qui porte sur notre combat : *Le serment de Berne*. J'ai continué de sillonner la France comme administrateur avec une réunion publique à Quimper dans le Finistère (23 septembre), à Avignon dans le Vaucluse à l'invitation du Comité Laïcité République de ce département.

Le 23 novembre, je représentais l'ADMD pour une grande conférence publique au siège du Grand Orient de France, rue Cadet à Paris pour porter notre combat avec Olivier Falorni et Jean-Louis Touraine. J'ai pu également, en décembre, dans le cadre de la Semaine de la laïcité, intervenir sur la fin de vie à l'antenne de *France bleu Béarn Bigorre*.

Bien-sûr, il y eu de nombreux rendez-vous avec de nouveaux adhérents désireux de nous rejoindre ainsi que de l'accompagnement de nos adhérents dans des situations aussi délicates que difficiles.

33 - GIRONDE



2119 ADHÉRENTS

Déleguée : Claudine Crang
05 56 77 71 40 - admd33@admd.net

Janvier : Journées des délégations à Paris.

4 mars : maison des associations de Mérignac - réunion sous la présidence du président de l'ADMD, Jonathan Denis - invités La Libre Pensée - l'UFAL- Mme Saint-Marc adjointe au maire. La conférence de notre président fut très applaudie ainsi que les prestations de nos invités où tous se sont retrouvés sur la base de valeurs et de convictions communes. Pour conclure cette journée nous nous sommes tous retrouvés autour d'un verre de crémant de Bordeaux.

15 mars : conférence à l'Athénée de Bordeaux où notre délégation girondine recevait Martine Lombard. Un public nombreux a assisté à sa conférence sur la fin de vie et son résumé sur le déroulement du travail de la Convention citoyenne.

5 juin : rencontre avec le député Nicolas Thierry.

29 juin à 12 heures : Le journal *Sud-Ouest* nous recevait à Bordeaux pour préparer le tournage sur le plateau TV7 d'un débat en partenariat avec l'ADMD - Olivier Falorni, député de Charente-Maritime, Patrice Cazaux-Rocher, président de CCD Mutuelle. Nous avons assisté en direct au tournage. Celui-ci a été retransmis le vendredi 30 juin sur TV7.

29 juin à 19 heures : le député Thomas Cazenave a organisé un débat sur l'éventuelle loi sur la fin de vie. Pour équilibrer les prises de parole, le format a été de deux tables rondes de 45 minutes chacune. Etaient représentés : les soins palliatifs du réseau l'Estey - les

soins palliatifs du CHU Bordeaux - Le cercle éthique et réflexion en Nouvelle-Aquitaine - Daniel Trong professeur de philosophie - Alexis Jenni, écrivain - Anne Raynaud, Jeune ADMD - modérateur des tables rondes : Jean Petaux. Soirée riche d'échanges - intervenants courtois.

7 septembre : forum des associations à Libourne.

4 novembre : rassemblement sur le parvis du Grand-théâtre de Bordeaux, à l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.

9 novembre : présentation de notre association à *Radio France Bleu Gironde*.

20 décembre : la ville de Bordeaux a proposé un événement de sensibilisation sur la fin de vie pour un public diversifié, des aidants et des professionnels. Notre stand a été très fréquenté. Journée très réussie pour l'ADMD.

Décembre : envoi de notre Petit Journal adressé à tous nos adhérents pour les informer de nos actions pendant l'année.

Nombreux appels téléphoniques de nos adhérents et de non-adhérents nous demandant des renseignements sur la prochaine loi et l'envoi de brochures.

34 - HÉRAULT



1840 ADHÉRENTS

Déleguée : Noëlle Messina-Peretti
07 49 58 13 62 - admd34@admd.net

27 et 28 janvier : 43^e Journées des délégations.

- Réunions à Sète pour échanges sur projets sur l'année.

7 février : Cinéma Diagonal à Montpellier : *L'ordre des médecins*.

Beaucoup d'échanges. Présence du Dr Janssen, oncologue.

17 mars : rencontre avec les responsables du syndicat CFDT et présentation de l'ADMD, nos objectifs, et l'importance des directives anticipées et de la personne de confiance. Proposition pour faire une information à Béziers.

5 avril : interview filmée par des élèves de 3^e année d'une école de journalisme à Antigone, présentation de l'ADMD et de la Convention citoyenne. En cours d'année, informations à un élève journaliste pour un article sur la fin de vie.

6 avril : à *Midi-Libre* débat avec les représentants des religions. J'ai insisté sur le fait que les croyances religieuses ne devaient aucunement empiéter sur le droit de chaque citoyen dans un pays laïque de choisir sa fin de vie.

20 avril à Clapiers : conférence-débat sur la fin de vie. Présence du Dr Janssen, oncologue. Beaucoup de questions et d'espoir par rapport à la Convention citoyenne. Suite à cette conférence, j'ai rédigé un compte rendu sur les lois, destiné au cabinet du maire de Montpellier, avant parution dans un livret d'informations.

11 mai à Servian : réunion chez Monique Marlin, déléguée adjointe, et deux bénévoles pour préparer la reprise du forum des associations de Béziers.

24 mai : association « Habitons Autrement ». Présentation ADMD et des DA+PC. Beaucoup d'intérêt des participants.

7 juin : participation avec la MGEN à un débat sur la fin de vie en webinaire.

Rentrée de septembre : annonce de la Convention citoyenne, intervention sur *France 3*.

9 septembre : forum des associations à Béziers, beaucoup de monde sur le stand.

10 septembre : forum des associations à Montpellier, belle affluence, nombreuses questions.

10 septembre : forums des associa-

tions à Mèze, Frontignan et Agde.

23 septembre : nouvelle adresse de la permanence : rue de la Poésie (quartier des Beaux-Arts).

7 octobre : assemblée générale à Valence.

21 novembre : réunion d'information sur les représentants des usagers par Mr Dalleu (RU des cliniques du Parc et du Millénaire). Invité Mr Net, responsable régional de l'animation de la vie associative qui a fait le point sur le Pacte progressiste avec l'ADMD.

21 décembre nouveau lieu de permanence (2 par mois) : Maison pour Tous Frédérique Chopin aux Beaux-Arts.

Toute l'année : contacts téléphoniques avec adhérents et non-adhérents. Echanges divers pour questions, adhésions ou départs en Suisse (forte augmentation cette année).

Contacts réguliers avec ADMD-Écoute. Visites d'adhérent(e)s dépendants. Courriers pour des demandes d'adhésion.

Remerciements à tous les adhérents bénévoles dont l'aide est précieuse. Merci à nos adhérents de l'Hérault dont beaucoup nous gardent une fidélité sans faille, et à ceux qui nous rejoignent.

action et a conscience, mais reste encore réticent pour modifier une loi... surtout concernant les étudiants en 3^e année de médecine.

Jonathan Denis, président de l'ADMD, est venu en octobre pour une réunion avec les adhérents d'Ille-et-Vilaine et ce fut une belle réussite.

Les parlementaires sont rencontrés à tour de rôle à leur permanence au fil de l'année, mais certains ne semblent pas très réceptifs à notre démarche.

Les cliniques et hôpitaux du département sont annuellement visités et dans la mesure du possible, leurs directeurs rencontrés également. J'en profite pour laisser de la documentation concernant les droits des patients et sur notre association.

J'ai participé à une réunion de travail avec l'ADOT et participé aux vœux associatifs des crématistes et de l'ADOT.

Deux cafés citoyens m'ont été proposés en juin et septembre et j'ai pu y présenter notre association et la cause que nous défendons.

J'ai dû décliner une rencontre à Chavagne qu'une de nos adhérentes avait organisée et qui fut malgré tout un succès selon son retour car j'ai eu un souci personnel de dernière minute.

35 - ILLE-ET-VILAINE



970 ADHÉRENTS

Délégué : Cyril Journet

06 19 92 02 04 - admd35@admd.net

Différentes actions ont été menées au cours de l'année 2023. Tout d'abord des interventions auprès des étudiants de la Fac de médecine de Rennes ainsi que les étudiants en école de soins infirmiers. Ce jeune public est sensible à notre

36 - INDRE



304 ADHÉRENTS

Délégué : Christian Gourin

07 85 14 96 96 - admd36@admd.net

L'année 2023 a commencé en trombe avec deux réunions sur le thème de la fin de vie, l'une organisée par le Lions Club le 12 janvier, l'autre par l'association Relais Amical Centre le 24 janvier.

À chaque fois, l'auditoire, sort de la réunion la mine grave, bien sûr à cause du sujet traité, mais aussi accablé par l'inaction et l'attentisme de la France, comparés aux décisions déjà prises dans les pays qui nous entourent.

La Semaine de mobilisation a été l'occasion, d'une part d'aller au-devant des Indriens sur le marché rural de Saint-Août le 28 mars où, là encore, nous avons rencontré un très fort succès d'estime et, d'autre part, de réunir plus de cinquante adhérents le 1^{er} avril lors d'une assemblée durant laquelle nous avons pu échanger sur nos attentes en matière de fin de vie, notamment lors du repas qui s'en est suivi.

Le 15 juillet, nous avons accueilli, avec quelques adhérents, l'Admd-Tour dont nous avons pu mesurer l'engagement et l'enthousiasme, malgré les difficultés liées à l'impossibilité de garer leur caravane à l'endroit le plus approprié...

Une centaine de personnes se sont arrêtées à notre stand du forum des associations des 9 et 10 septembre, toutes déjà convaincues de la nécessité d'une loi sur l'aide active à mourir, mais encore une fois, s'ils sont persuadés de la justesse de notre combat, aucun de ceux que nous avons rencontré lors de cette manifestation n'a adhéré à notre association... L'inflation, peut-être ?

Il faut souligner que l'élan et l'ardeur des plus engagés de nos militants, et surtout de notre noyau dur dont je remercie la disponibilité et la motivation, se sont quelque peu émoussés en constatant les reports successifs de la date de dépôt du projet de loi attendu. La campagne *Nous n'en pouvons plus d'attendre*, thème de la Journée mondiale, les a un peu rassérénés, mais maintenant, nous attendons des actes de la part de nos gouvernants !!

Nous avons bien compris qu'il nous faut intervenir, encore et encore, auprès de nos élus, même si, dans l'Indre, nous ne sommes représen-

tés que par deux députés et deux sénateurs.

Nous allons finir par y arriver... mais (je n'ose pas écrire Dieu...) que c'est long !

37 - INDRE-ET-LOIRE



838 ADHÉRENTS

Délégué : Alain Fievez
06 71 98 18 18 - admd37@admd.net

PERMANENCES

Chaque mois, le deuxième mardi, aux Halles de Tours, salle 104, de 15h à 17h. Si les visites sont peu nombreuses, l'annonce préalable dans le journal départemental, permet de citer l'association et ses coordonnées.

Disponibilité pour des visites à domicile, dans des lieux d'hospitalisation, en Ehpad ou résidences seniors ainsi que pour des échanges téléphoniques.

MANIFESTATION PUBLIQUE

Du 27 au 30 mars, de 10h à 12h, présence place Jean-Jaurès à Tours, afin de rencontrer la population et d'échanger sur la fin de vie. La présence du 2 novembre a été annulée en raison du mauvais temps.

RENCONTRE D'ASSOCIATIONS AMIES

Le 1^{er} avril, participation à l'assemblée générale des Crématistes d'Indre-et-Loire, présentation des travaux de la Convention citoyenne et de nos attentes.

PRESSE - MÉDIAS

Rencontre pour interview avec Radio-Béton, France Bleu, TV Tours, La Nouvelle République à de multiples reprises.

RENCONTRES AVEC LES PARLEMENTAIRES

Députés : Fabienne Colboc le 25 avril, Charles Fournier le 26 mai, Daniel Labaronne le 19 juin en visio. Les 3 sénateurs ont été renouvelés en septembre, des rendez-vous ont été programmés lorsque le projet de loi sera connu.

RÉUNION DES ADHÉRENTS

Le 21 octobre à Tours, une quarantaine de personnes participaient à cet échange avec Philippe Chalumeau, médecin, ancien député de Tours, afin d'évoquer les évolutions nécessaires de la législation. Echange en visio avec un responsable MGEN régional, le 28 novembre, afin de préparer des actions avec les signataires du Pacte progressiste en faveur d'une nouvelle loi sur la fin de vie.

38 - ISÈRE

1511 ADHÉRENTS

Délégué : Stéphane Gemmani
06 17 07 85 57 - admd38@admd.net

Au jour du bouclage de ce Journal, le rapport d'activité de la délégation ne nous était pas parvenu.

39 - JURA



467 ADHÉRENTS

Déléguée : Brigitte Prost-Blondeau
03 84 47 59 10 - admd39@admd.net

Face à une loi qui se fait attendre, face au doute qui s'installe, et afin de renforcer les liens qui nous unissent à notre association, nous avons multiplié les manifestations et rencontres.

En début d'année, présence aux

vœux de la municipalité, qui a permis de repositionner notre association, dans le tissu associatif lédonien, d'échanger avec la députée, Danièle Brulebois et la sénatrice Sylvie Vermeillet.

Déplacement à Besançon, en soutien à la déléguée pour le Doubs, pour assister à la rencontre entre Jonathan Denis, président de l'ADMD, et un médecin des soins palliatifs.

Temps fort de l'année avec la venue de Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD belge, accueillie par l'adjoint aux affaires sociales de la ville de Lons-le-Saunier. Son intervention étayée sur le cadre belge de l'euthanasie, a suscité un vif intérêt, ainsi que la projection d'un extrait du film *Les mots de la fin*.

En mars, participation à la formation représentant des usagers où je défendrai les valeurs de respect, de qualité des soins et de la prise en charge, de confidentialité, de dignité de la personne hospitalisée. En mai, à Dole, projection du film *Les équilibristes*, documentaire qui montre le vécu au sein d'un service de soins palliatifs, et le cheminement, que l'on peut avoir face à la maladie d'un proche. Suivie d'un débat animé par le Dr Pascal Jobez, en présence de Christophe Benarroudj, membre de la Convention citoyenne sur la fin de vie.

Participation au débat sur la fin de vie organisé par France Asso Santé, à Besançon.

En juillet, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'AdmdTour, place de la Liberté, en présence du maire, de l'adjoint aux affaires sociales, des journalistes de *La voix du Jura* et du Progrès, et de nombreux adhérents.

En septembre, participation aux forums des associations de Dole et de Lons-le Saunier. Espace d'échange et de rencontre avec un public en recherche de réponses face à la fin de vie.

En octobre, participation à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence.

Participation à une réunion organisée par la députée LR, sur la fin de vie. Il me paraissait important d'être là afin de pouvoir réajuster sur les idées fausses véhiculées sur le cadre de l'euthanasie belge, entre autres... De défendre le libre choix de sa fin de vie.

Rencontre avec l'équipe parlementaire de la sénatrice Sylvie Vermeillet, afin d'échanger sur la future loi.

En novembre, participation à la journée organisée par l'espace santé de Dole, introduit par le philosophe Stéphane Haslé.

Dans le cadre de la Journée mondiale, organisation d'un Café mortel autour de la thématique lourde de la mort et de la fin de vie, animée par Stéphane Haslé. Thème de la soirée : *Aider à mourir, est-ce encore prendre soin ?*

Nous avons également positionné l'ADMD sur la Maison de la vie associative créée à Lons-Le-Saunier, ce qui nous permettra d'organiser des permanences régulières.

40 - LANDES



512 ADHÉRENTS

Délégué : Pierre Dumoulin

05 58 42 89 84 - admd40@admd.net

Nos manifestations et événements nous permettent d'aller à la rencontre de ceux qui attendent notre loi de liberté, et de nous faire connaître.

Chaque action est annoncée par tracts, affiches, communiqués, dossiers de presse, bien relayés par les médias.

2023 s'inscrit dans cette continuité.

La Convention citoyenne termine ses travaux le 19 mars, nous lançons la Semaine de mobilisation dès le 26 mars, distribuant tracts et

documents sur 7 marchés landais. Public ouvert, réceptif ; rencontres inattendues des élus locaux, et même d'un député ! Bilan positif...

Dax : **mars**, débat Citoyen organisé par l'ERENA, noyauté par le groupuscule « Jusqu'au bout de la Vie ». Il ne peut pas nous imposer silence ; nous nous faisons entendre, et lisons la tribune des soignants parue dans *Le Monde*, ce qui libère aussitôt l'expression de tous...

Préparation des forums, **en août** : réunion et pique-nique chez le délégué ; organisation, consignes, remise du matériel. Courrier aux adhérents.

Septembre : forums associatifs à Soustons, Saint-Paul, Mont-de-Marsan, Dax, Capbreton, toujours très productifs. Nombreuses visites aux stands, ce système informel de rencontres attire le public et permet les échanges.

4 novembre : Journée mondiale à Saint-Paul-les-Dax. Réunion d'adhérents et réunion publique avec participation des représentants MGEN, co-signataires du Pacte progressiste sur la fin de vie, et de Micheline Claes, formatrice FAS, qui nous présente la loi belge. Un très bon article paraît dans le journal local ; avec le compte-rendu sont publiés les témoignages émouvants de quelques participants.

Rappel des activités régulières du délégué : rencontre Journées des délégations à Paris, assemblée générale à Valence, réunions CDU (clinique Korian, pour une nouvelle RU). N'oublions pas les contacts et visites aux adhérents ! Nous insistons sur le respect de leurs choix et des directives anticipées, le rôle de la personne de confiance et expliquons les diverses procédures.

Notre réseau de correspondants locaux est bien implanté. Il est fort efficace pour organiser forums, Journée mondiale et dépôt de documentation dans les lieux publics. Rencontres suivies avec nos élus : bien des communes publient nos articles. Les élus sont conviés à nos

manifestations.

La délégation poursuit ses efforts et son action... Remercions ceux qui nous aident ou qui nous encouragent de leurs messages !

L'important pour continuer à se mobiliser est d'avoir une équipe avec soi ! Chacun peut participer, à quelque niveau que ce soit...

41 - LOIR-ET-CHER



337 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Marchand

07 64 11 21 21 - admd41@admd.net

Merci aux 337 adhérents du département pour cette année militante si active.

Cette année encore l'ADMD 41 a organisé plusieurs réunions à travers le département.

L'ADMD c'est également localement, comme cela été fait au plan national dans la démarche du Pacte progressiste sur la fin de vie. Nous remercions pour cela particulièrement les membres du Pacte présents sur le territoire départemental, merci à MGEN pour ce travail de mise en relation.

Nous avons participé à l'ensemble des réunions auxquelles nous avons été invités par les parlementaires engagés sur le droit de mourir dans la dignité.

Notre délégation a été également représentée lors de l'assemblée générale de la CFDT retraités à Blois, par notre délégué Rémi Marchand afin d'y animer une table ronde-débat sur la raison de notre mobilisation et sur l'actualité sur la fin de vie. Nous avons régulièrement et nous continuons à alimenter des échanges sur notre mobilisation avec l'ensemble des parlementaires du département ainsi que nous des

liens avec le tissu associatif et politique local.

L'ADMD 41 a été représentée par notre délégué lors des événements nationaux de l'ADMD : assemblée générale à Valence le 7 octobre, Journées des délégations de l'ADMD à Paris en janvier.

Merci encore et bravo à toutes et tous pour votre mobilisation si déterminée.

42 - LOIRE



925 ADHÉRENTS

Déléguée : Chantal Médal

06 08 57 92 03 - admd42@admd.net

Nous avons à nouveau mis tous nos espoirs en cette année 2023 et, une fois de plus, c'est la déception. Attendre, toujours attendre, nous en avons tous marre ! Mais il ne faut pas se décourager comme certains qui ont préféré résilier leur adhésion. Heureusement, d'autres personnes nous ont rejoints. Il est difficile de voir tant de souffrances et répondre que pour l'instant il est toujours illégal d'aider en fin de vie ou inviter nos adhérents à s'exiler.

Lors de réunions, les échanges avec certains des soins palliatifs sont décevants, mais ne perdons pas courage, notre cause est juste et la loi doit passer. Il n'y a qu'à voir les résultats du travail de la Convention citoyenne. Du côté de nos six députés, tous nous suivent pour les soins palliatifs mais pour l'aide active à mourir, ce n'est plus l'unanimité.

Lors de notre assemblée générale à Valence, nous étions une quarantaine dans le bus ; merci à ceux qui étaient présents, et dommage que nous n'ayons pas été plus nombreux, la Loire comptant

925 adhérents. Ce fut très agréable d'échanger, et pour certains de faire connaissance.

Des rencontres sont proposées tout au long de l'année : permanences, tractages, cinés-débats, forums, conférences...

L'union faisant la force, le Pacte progressif a été mis en place. Lors d'une rencontre avec Yves-François Garnier, président MGEN de la Loire et Monsieur Laperrière (chargé du dossier fin de vie) il a été décidé de travailler ensemble. Nous nous sommes aussi rapprochés de la Ligue des Droits de l'Homme et du Cercle Condorcet à Roanne. À Saint-Etienne, soirées avec les associations Familles Laïques, Retraités de la Fonction Publique et celle des Familles Catholiques. Des soirées dans des centres sociaux à Montbrison et Saint-Etienne... ainsi qu'un échange avec un directeur d'Ehpad.

En cette fin 2023, Henri Duchez qui a été notre délégué 10 ans et mon adjoint sur Roanne, laisse sa place à Bruno Rosel qui, déjà, nous aidait. Merci à tous deux ainsi qu'à mes deux autres adjointes, Christine et Coline Liogier, et à ceux qui me rejoignent ou me contactent régulièrement.

2024 devrait voir évoluer la loi, nous y croyons car on ne peut pas rester insensibles à toutes ces souffrances inutiles et dégradantes.

43 - HAUTE-LOIRE



243 ADHÉRENTS

Délégué : Stéphane Gery

06 38 92 77 50 - admd43@admd.net

L'ADMD 43 consolide et poursuit sa structuration en 3 secteurs qui reprennent chacun les arrondisse-

ments altiligériens.

Le Nord (Brioude) dirigé par Christiane Jouvhomme, déléguée adjointe, assistée de Ghyslain et de Gisèle, peine à trouver des militants mais poursuit ses réunions mensuelles pour suivre les adhérents qui ont besoin d'aide, travailler sur des directives anticipées, préparer les événements de communication, tout en gardant le contact avec le milieu médical, parfois avec Maryse Béal, déléguée 63. L'Est (Aurec et Monistrol-sur-Loire) avec Claire-Dominique Laurent, déléguée adjointe, et son équipe (notamment Jean-Paul, un jeune quinquagénaire qui la voit et assure une liaison internet) mais aussi Bernard Dewiet, l'ancien délégué, chargé de la mission Suisse. Ce secteur est celui qui avance le plus, avec des manifestations fréquentes : réunions « tupperware » à Aurec, ateliers sur les directives anticipées à Aurec et Monistrol-sur-Loire, Forums des associations et séances de cinéma telle celle du film *Blackbird* ou celui avec Line Renaud. Une particularité à signaler : deux adhérents qui ont démissionné continuent d'apporter un coup de main militant, par exemple pour les D.A.

Le Secteur Centre (Le Puy-en-Velay) avec le délégué ; seul Gérard donne un coup de main et assiste aussi régulièrement aux réunions mensuelles du Bureau qui réunissent de 6 à 8 membres. Le Secteur du Puy n'a pas d'activité proprement spécifique, mais agit sur les problèmes centraux : *conférence régionale sur la fin de vie* où nous étions 5 et avons retoqué sévèrement les responsables reconnus des soins palliatifs, opposants à une solution de liberté de fin de vie que reconnaissait très bien la salle, et dont la référente juridique oubliait la loi de liberté de choix du malade. De même, le partenariat avec la MGEN, André Laurens et Frédéric Séjourné (président départemental) va aboutir à une synergie pour une conférence

publique menée par Jean-Louis Touraine.

Nous avons participé diversement aux semaines d'activité, parfois en décalage. Enfin la Journée mondiale de l'ADMD du 2 novembre, mais le clou du militantisme départemental fut peut-être la participation de membres du Bureau à l'assemblée générale à Valence.

Le département arrive à 245 adhérents, suivant l'essor national et dépassant le 1/1000 départemental ; notamment grâce à l'implication des membres du Bureau. Le délégué cessera sa fonction en mars 2025 et Jean-Paul Bonneville se prépare à la succession, rajeunissant la délégation d'une génération ! Notre objectif prioritaire : une loi de liberté de fin de vie qui ne peut qu'aboutir, tôt ou tard.

44 - LOIRE-ATLANTIQUE



1753 ADHÉRENTS

Délégué : Yvan Letourneau
07 65 60 36 16 - admd44@admd.net

Janvier

- Prise de contact militant.
- Vœux des maires : La Baule, Rezé, Saint-Nazaire, Nantes.

Février

- Rencontre députée 9^e circ. : Sophie Errante.
- Constitution d'une équipe permettant de couvrir au mieux le territoire.
- Rencontre avec le Dr Evin, praticien en unité de SP CHU Nantes.
- Lettre au Ceser durant la Convention citoyenne sur la fin de vie.

Mars

- Préparation pour Semaine de mobilisation. Courrier/mail auprès des adhérents pour constituer une équipe de bénévoles ; participation

très active et positive.

- Participation à un colloque au sein du campus UFR Droit Nantes à la demande des « engagés » une association d'étudiants chargée de débattre sur le thème *La fin de vie en France : où en est-on ?*

Mai

- Préparation pour intervention auprès de professionnels de santé, à la demande du COMPAS. Échanges très riches face à un milieu guère favorable à notre action.

Juillet

- Rencontres avec des militants pour des demandes d'assistance ; il est important d'être à l'écoute.
- Nomination d'un délégué adjoint : Jocelyn Paitier, à Nantes ; il milite aussi au sein des Jeunes ADMD.
- Préparation du forum associations de Thouaré-sur-Loire (avec deux bénévoles très volontaires) : Patrice Chambon et Jacques Nepveu, merci à eux.

Septembre

- Participation au forum de Thouaré par nos deux adhérents.
- Réunion avec SNA, à la demande du président qui souhaite proposer l'intégration du représentant de l'ADMD au sein de son CA.
- Beaucoup de militantisme et de lobbying : rencontres, échanges, distributions de documents.

Octobre

- Entrée au CA de SNA.
- Préparation de la 16^e Journée mondiale : réunions avec des militants, commande de documentation, répartitions des tâches aux bénévoles, déclarations des actions aux instances.

Novembre

- 2 novembre : **16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité** : tracts, collage, affiches, porte à porte.
- Accompagnement d'un couple : à la demande de la famille et **selon sa volonté**, avec la forte implication d'ADMD-Écoute. Participation de leur part à un reportage sur l'aide à la fin de vie sur *France 3 Pays de la Loire*.

Décembre

• Rencontre avec un groupe d'étudiants INSEN : échanges au travers d'une interview sur le thème : *Un regard sur la fin de vie*, suivie d'un mémoire.

Année intense et très active, nombreuses rencontres menées, actions de proximité (affichages, tracts, colloques, forums) **merci à l'ensemble des adhérents bénévoles qui répondent toujours massivement présents**. Le sujet est maintenant bien connu, mais reste très sensible auprès de certaines catégories de citoyens. 170 nouvelles adhésions en 2023.

45 - LOIRET



655 ADHÉRENTS

Délégué : Dominique Baron
07 57 58 82 67 - admd45@admd.net

- Participation aux Journées des délégations par la présence de Romain Dargent, délégué-adjoint.
- Information sur les directives anticipées et aide à leur rédaction à Châtillon-sur-Loire, Jargeau et Puiseaux.
- Tractage sur des marchés (Sully-sur-Loire et Orléans) avec des adhérents.
- Interview - *République du Centre* suite au 1^{er} vote de la Convention citoyenne.
- Participation avec trois adhérentes à une conférence Jalmaiv avec Eric Fiat à Orléans.
- Rencontre avec cinq membres du Ceser de la région et un membre de la Convention citoyenne, accompagné par le délégué-adjoint, Romain Dargent.
- Entretien téléphonique avec le représentant de l'Association des Jeunes Élus de France de la Région.

• Participation avec une adhérente au colloque fondateur du comité d'éthique du pôle santé Oréliance - thème *Le consentement : directives anticipées et fin de vie*, à Saran.

• Organisation d'une conférence avec le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD : *Fin de vie en France : ce qui doit changer* (invitations aux services de santé et d'aide à la personne, maires de la métropole, députés, sénateurs, partis politiques...). Une agence américaine effectuant un reportage sur l'aide à mourir en France a filmé l'évènement pour une chaîne de télévision de Singapour.

- Rencontre avec les jeunes socialistes à Orléans.
- Réunion d'information et d'échanges à Orléans.
- Visite sur l'étape de l'AdmdTour à Bourges.
- Rentrée en Fête à Orléans avec deux adhérentes.
- Avec d'autres adhérents, conférence *La fin de vie : Enjeux éthiques, demande sociale et évolutions législatives* organisée par Sciences et Conscience et le comité d'éthique du CHR d'Orléans, avec Régis Aubry, Alain Claeys et Bernard Reber.
- 43^e assemblée générale à Valence.
- Interpellation des sénateurs du Loiret élus en septembre.
- Rassemblement devant l'arbre planté à Nogent-sur-Vernisson pour de la Journée mondiale.
- Conférence à Bourges avec Jonathan Denis, président de l'ADMD.
- Participation : Journée *Alternative Funéraire* à Sully : *Mort et précarité : Accompagner les vivants*.
- Visio MGEN avec les délégués de l'ADMD de la région Centre-Val de Loire pour préparer des actions avec les partenaires du Pacte progressiste.
- Conférence de Jérôme Guedj : *Tour de France du grand âge*.

46 - LOT



375 ADHÉRENTS

Délégué : Philippe Delort
06 74 72 64 30 - admd46@admd.net

L'ADMD46 a participé à l'élaboration d'un article sur la position des élus Lotois pour une loi sur la fin de vie (Article paru dans le quotidien *La Dépêche*, le lundi 3 avril). Elle a également participé à une réunion publique sur la fin de vie, organisée à l'initiative du Comité Laïcité République à Figeac, le 6 mai, en présence du sénateur Jean-Claude Réquier et de la députée Huguette Tiegna, co-animée avec Pierre Juston.

Le Lot, en sa bonne ville de Cahors, a pu accueillir une étape de l'Admd-Tour le 19 juillet. Je regrette qu'il n'ait pas été possible, à cette date, de faire acte de présence sur d'autres villes proposées par mes soins, comme Souillac, Gourdon ou Figeac...

Dans le but de mettre en place des projets d'émissions radio et/ou des futures réunions publiques, des contacts ont été pris avec le représentant de l'association départementale de La Libre Pensée et le directeur Lotois MGEN. Et toujours une écoute attentive aux diverses sollicitations, au travers d'une permanence téléphonique active.

Je suis toujours à la recherche de bonnes volontés afin de créer un bureau susceptible d'agir et d'œuvrer ensemble pour faire entendre notre voix au niveau départemental, ou bien même d'être un relais de nos actions sur Figeac, Saint-Céré ou Cahors... À bon entendeur... Merci.

47 - LOT-ET-GARONNE



432 ADHÉRENTS

Délégué : Jacques Vialettes
07 63 34 63 76 - admd47@admd.net

L'année 2023 a été une année de points positifs mais aussi de tristesse.

L'année a débuté par la rencontre avec le député Michel Lauzzana qui nous apporte son soutien.

Le 2 mars aux Montreurs d'Images à Agen, ciné-débat avec la présentation du film *Plan 75*. La salle était pleine. Pierre Juston a brillamment présenté ce que l'ADMD défend et répondu aux questions.

Nous nous sommes également retrouvés lors de quatre réunions (Cocumont, Mézin, Villeneuve-sur-Lot) avec à chacune la venue de non-adhérents dont certains le sont devenus. Merci à celles et ceux qui ont permis l'organisation et la réussite de ces rendez-vous.

En mai, participation au débat organisé par la radio *Espoir FM 47* où l'ADMD était représentée par Henriette Mérens face à l'association Alliance 47 et la directrice de l'unité mobile de soins palliatifs d'Agen. Un autre débat à *Radio 4* en novembre avec un médecin, ayant mis en place un service de soins palliatifs il y a quelques années, un prêtre, et le délégué de l'ADMD. Un débat plus cordial, moins borné et un journaliste plutôt de notre côté.

Le 4 novembre, la mairie d'Agen organisait un débat dans le cadre de « Regards Croisés ». Yoann Brossard, notre secrétaire général, était un peu en infériorité numérique face au Dr Claës, la directrice de l'unité mobile de soins palliatifs d'Agen, et 4 représentants religieux. Le débat a été correct et notre secrétaire général a bien porté notre message.

Quelques jours plus tard, Henriette Mérens, adhérente et militante de la première heure à l'ADMD nous a quittés. Henriette a été déléguée adjointe plusieurs années. C'était une vraie militante qui ne manquait aucune occasion de porter notre message, comme elle l'avait fait pour le planning familial ou la légalisation de l'IVG. C'était également notre vigie presse et littérature. Le 30 novembre, en Belgique, elle est partie regrettant de pas être une des premières pouvant le faire en France. Elle va nous manquer.

48 - LOZÈRE



142 ADHÉRENTS

Délégué : Michel Rigaudeau
07 87 71 75 66 - admd48@admd.net

Il avait été prévu de convoquer des réunions des adhérents et sympathisants de Lozère dans toutes les villes principales du département, en plus du chef-lieu Mende : Florac, Marvejols, Saint-Chély-d'Apcher, Langogne. Malheureusement des problèmes de santé du délégué durant cette année n'ont pas permis de réaliser ce projet. Il n'a pu animer que deux réunions à Mende qui ont compté plus de 20 personnes à chaque fois sur les thèmes des directives anticipées et de la sédation profonde. Il a été constaté que tous les adhérents n'ont pas rédigé leurs directives anticipées, mais il semble que la même constatation est faite au plan national. Il a été insisté sur la nécessité de trouver de nouveaux adhérents en proposant un challenge à chacun d'amener un nouvel adhérent.

Plusieurs adhérents se sont rendus à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence et ont été enchantés par

l'intérêt des propos et de la chaude ambiance. Nous pensons être encore plus nombreux en 2024 à Toulouse.

49 - MAINE-ET-LOIRE



767 ADHÉRENTS

Déléguée : Agnès Bourdain
06 88 23 40 39 - admd49@admd.net

11 mars, très « grosse journée militante » dans les salons Curnonsky en plein centre d'Angers :

- Réunion annuelle à 14h.
- Conférence publique avec Noëlle Châtelet, présidente du comité d'honneur de l'ADMD, prévue à 15h30 mais annulée suite aux difficultés de circulation ferroviaire : présentation du très bon documentaire *Les mots de la fin*. Le débat qui a suivi a été très pertinent.
- Le soir : co-organisation avec d'autres associations d'une pièce de théâtre *Mon Père cet espion* à 20h30 à la Possonnière, suivie d'un débat sur la fin de vie.

Du 25 mars au 2 avril : tractages sur trois marchés angevins où nous avons comme d'habitude fait de belles rencontres, constatant de plus en plus que le public est en accord avec nous.

3 avril : animation d'un débat à la suite de la projection du film *L'échappée belle* de Paolo Virzi au cinéma Les 400 coups.

Juillet : action cartes postales à écrire à nos députés, lancée par notre délégation. A-t-elle été suivie ?

2 novembre : toute l'équipe rejointe par de nombreux adhérents du département était dans la rue à Angers, bravant le vent et la pluie.

Nous étions mobilisés en cette 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité pour dire que « nous en avons marre d'at-

tendre une loi de liberté, d'égalité et de fraternité sur la fin de vie ».

Le discours persuasif et convainquant de notre président, Jonathan Denis, le jour de l'assemblée générale à Valence à la sono, les panneaux créés pour l'occasion sur le même thème nous accompagnaient pour aller à la rencontre des angevins avec nos tracts.

23 novembre : rencontre d'Agnès et de son adjoint Jean-Louis Chevreau avec la présidente de la section MGEN Maine-et-Loire en vue d'une intervention commune auprès des parlementaires du département ainsi qu'une participation à une émission de radio locale.

Et tout au long de l'année, nombreuses interventions téléphoniques et visites chez des adhérents.

50 - MANCHE

534 ADHÉRENTS

Délégué : Marc Bugey

06 76 86 48 84 - admd50@admd.net

Se reporter à la délégation pour l'Orne (61).

51 - MARNE

399 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en décembre 2023 :

Frédérique Gauttier



Délégué depuis janvier 2024 : Francis Sellier

06 26 59 16 90 - admd51@admd.net

Conférences et réunions

proposées dans le département

Suite à la difficulté d'organiser une réunion, il n'y a pas eu de réunion publique sur Reims en 2023.

En février, la déléguée a assisté avec une adhérente au café consacré au

Bien Vieillir portant sur la fin de vie. Ce compte rendu de 2023 illustre bien les raisons de cessation d'activité de la déléguée en fin d'année.

Frédérique Gauttier

Le 26 janvier 2024, Francis Sellier a été nommé délégué pour assurer la fonction, souhaitant apporter sa contribution au combat à mener pour faire évoluer la législation et convaincre nos concitoyens indécis à nous rejoindre.

52 - HAUTE-MARNE

71 ADHÉRENTS

Dans le cadre de leur tournée estivale, les Jeunes ADMD ont fait étape à Saint-Dizier le dimanche 9 juillet. Cette 7^e date de l'AdmdTour a permis de rencontrer un public nombreux venu s'informer. Une journée militante intense, puisque plus de 150 exemplaires de directives anticipées ont été distribués en quelques heures ! Un grand merci à Bastien, Baudoin, Olivier, Mathilde et Grégoire pour leur mobilisation, ainsi qu'à Franck Duquênou, co-responsable des Jeunes ADMD et à Benjamin Mattely, administrateur et trésorier de l'ADMD, pour leur présence !

Cette délégation, actuellement, est dépourvue de délégué. Le secrétariat général (01 48 00 04 16) en assure l'intérim. Si vous êtes intéressés par la mission de délégué, reportez-vous à la page 75 de ce journal.

53 - MAYENNE



169 ADHÉRENTS

Délégué : Michel Neveu

06 19 29 17 45 - admd53@admd.net

Permanences mensuelles chaque 2^e jeudi du mois au Centre Hospitalier

de Laval, à la Maison des Usagers.

Je suis membre titulaire à la Commission des Usagers du Centre Hospitalier de Laval où je représente l'ADMD, j'ai participé à toutes les réunions mensuelles afin d'examiner les plaintes et les réclamations. J'ai pu également accompagner des usagers lors de médiations.

J'ai participé à quatre réunions au centre hospitalier dans une commission traitant de l'hygiène des mains du personnel soignant.

7 mars : rencontre avec les responsables de l'équipe mobile de soins palliatifs du centre hospitalier de Laval. Très bel accueil, échanges très riches, cinq femmes très dynamiques qui acceptent de venir débattre le 12 avril au Cinéville de Laval lors de la soirée-débat sur la fin de vie.

12 avril : ciné-débat au Cinéville de Laval autour de la fin de vie avec la projection du film *Les Mots de la fin* animée par notre secrétaire général, Yoann Brossard. Une centaine de personnes dans la salle, des débats riches et constructifs en présence de deux membres de l'équipe mobile de soins palliatifs du centre hospitalier de Laval, le Dr Anne-Marie Béchu et la psychologue Soizic Hérault. Très bel article de *Ouest France* afin d'annoncer cette soirée débat.

3 juillet : accueil des Jeunes ADMD dans le cadre de l'AdmdTour à Laval sur le Square de Boston. La Mayenne compte parmi les départements français qui ne bénéficient pas d'une unité de soins palliatifs. Une belle matinée militante, de nombreux passants se sont arrêtés afin d'échanger avec les jeunes. Il faut noter la visite de Valérie Hayer, députée européenne.

10 octobre : interviews diffusés toutes les heures sur *France Bleu Mayenne*. J'ai pu ainsi remarquer l'importance du compte X de l'ADMD 53, très surveillé par la presse quotidienne régionale et même par certains médias nationaux.

13 novembre : participation à une table ronde autour des soins pal-

liatifs et de la fin de vie auprès d'élèves aides-soignants du Centre Hospitalier Nord Mayenne, à l'initiative de l'équipe mobile de soins palliatifs, en présence de Jalmalv et de l'Aumônerie.

14 décembre : article de *Ouest France* qui met en évidence les permanences mensuelles de l'ADMD 53 au Centre Hospitalier de Laval, ce qui nous a valu un nombre de visites plus important ce même jour. Entretien avec Patricia Lemaître présidente MGEN 53, il est convenu de se revoir afin de mettre en place des actions communes en rapport avec la fin de vie.

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

55 - MEUSE

MEURTHE-ET-MOSELLE : 579 ADHÉRENTS

MEUSE : 68 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en mars 2024 :

Maxence Pelletier



Déléguée depuis mars 2024 :

Véronique Mathieu

06 08 64 32 74 - admd57@admd.net

Se reporter à la délégation pour la Moselle (57).

Depuis avril 2024, Véronique Mathieu, également déléguée de l'ADMD pour les Vosges, a accepté d'assurer l'intérim des délégations pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle.

56 - MORBIHAN



1075 ADHÉRENTS

Déléguée : Renée Jeanjean

06 87 58 42 07 - admd56@admd.net

Cette année encore, mon mari et moi n'avons pas été gâtés par la santé. Mon mari a fait une méningite suivie d'une opération. Quant à moi, toujours de gros problèmes aux genoux. Heureusement que nous bénéficions d'internet et du téléphone, cela nous a permis de garder le contact avec nos adhérents et les aider quand il y a eu des petits ou gros problèmes. Mais nous ne sommes pas là pour parler de nos problèmes.

En 2023, nous avons été présents aux forums de Vannes et de Lorient en septembre. Au forum de Lorient, nous avons été accompagnés par François Le Vély, médecin à l'hôpital de Lorient, et médecin médiateur pour l'ADMD.

Nous sommes actuellement 1075 adhérents dans le Morbihan, et je souhaite de tout cœur que quelqu'un prenne ma suite et continue notre tâche avec compréhension et bienveillance vis-à-vis des adhérents de l'ADMD. Je serai prête à donner un coup de main.

En ce moment, notre but à tous est que la loi sur la fin de vie puisse voir le jour et permette aux personnes qui souffrent de pouvoir envisager le plus sereinement possible leur fin de vie.

Montaigne disait déjà que « *ce n'est pas parce que nous naissons dans la douleur que nous devons mourir dans la douleur* ».

Je terminerai comme tous les ans en vous rappelant que vous devez rédiger vos directives anticipées, même si vous n'avez pas de personnes de confiance, n'hésitez pas à confier vos directives à votre médecin traitant.

Et vous aurez toujours un soutien auprès de l'ADMD-Écoute au 01 48 00 04 92.

Amitiés à toutes et à tous, et continuons notre combat.

57 - MOSELLE

549 ADHÉRENTS

Délégué jusqu'en mars 2024 :

Maxence Pelletier



Déléguée depuis mars 2024 :

Véronique Mathieu

06 08 64 32 74 - admd57@admd.net

Durant cette année 2023, j'ai voulu mettre l'accent sur le lobbying, en vue du prochain examen de la loi sur la fin de vie : j'ai pu rencontrer ou rentrer en contact avec tous les parlementaires (députés et sénateurs) et j'ai pu tisser quelques liens avec certains d'entre eux. La pêche a été moins bonne du côté des responsables politiques locaux mais ce n'est sans doute qu'une question de temps avant qu'ils se saisissent de la question. La sensibilisation des élus est une étape fondamentale pour qu'ils puissent comprendre à quel point notre loi d'ultime liberté est une loi fondamentalement républicaine.

Au niveau de la permanence téléphonique et numérique, environ 80 prises de contact, allant de la simple adhésion à l'accompagnement dans les démarches pour l'étranger.

Cette activité est de loin la plus chronophage mais la plus importante afin de collecter les témoignages nécessaires pour expliquer à quel point la législation actuelle en matière de fin de vie est intenable sur le long terme.

Deux nouveaux conventionne-

ments associatifs ont été faits avec le CHR Metz-Thionville (qui était trop vieux) et le CH de Sarreguemines. Il est question cette fois-ci de transformer la permanence physique de l'ADMD dans la Maison des Usagers en création d'ateliers directives anticipées, avec le concours du CHR.

Deux projets pour le début de l'année : une réunion publique à Metz pour la Semaine de mobilisation, un apéro-débat avec les associations faisant la promotion de la laïcité en avril et un café mortel spécial directives anticipées à Pont-à-Mousson dont la date est à définir. Pour l'année 2024 il y aura donc deux priorités : mobiliser nos soutiens locaux durant l'examen du texte et réfléchir sur la sensibilisation des personnes jeunes (les non-retraités, souvent éloignés de cette question).

Maxence Pelletier

En mars 2024, Maxence Pelletier nous a fait savoir qu'il cessait son activité pour raison de santé.

Depuis avril 2024, Véronique Mathieu, également déléguée de l'ADMD pour les Vosges, a accepté d'assurer l'intérim des délégations pour la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et la Meuse.

58 - NIÈVRE

222 ADHÉRENTS

Cette délégation, actuellement, est dépourvue de délégué. Le secrétariat général (01 48 00 04 16) en assure l'intérim. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, reportez-vous à la page 75 de ce journal.

59 - NORD



1230 ADHÉRENTS

Délégué : Philippe-Henry Pierson-Faucqueur
07 56 81 43 74 - admd59@admd.net

En 2023, la délégation de l'ADMD pour le Nord a mené de nombreuses actions pour promouvoir le droit de mourir dans la dignité, avec une participation active à divers événements et un renforcement des relations avec les parlementaires.

Participation à des conférences sur la fin de vie

- Paroisse de Lille Saint-Maurice : débat sur les aspects éthiques, médicaux et juridiques de la fin de vie.
- IAE de Lille : sensibilisation d'étudiants, du public et de professionnels sur la législation et les perspectives de réforme.

Rencontres avec les parlementaires du Nord

- Rencontres locales : discussions sur les projets de loi et les amendements nécessaires.
- Réception à l'Assemblée nationale : présentation des arguments de l'ADMD pour une législation plus humaine.

Participation au forum des associations de Lille

Stand d'information : distribution de brochures, échanges avec le public et recrutement de nouveaux membres. Partage d'expériences et sensibilisation du public.

Réunion publique à Lille

- Discours et présentations : intervention de Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD, et discussion sur les avancées et défis de l'ADMD.
- Questions et réponses : échanges animés avec le public et les élus présents sur les préoccupations liées à la fin de vie.

Participation au Salon des maires à Paris

Rencontres avec les élus : promotion de nos propositions auprès

des maires et des élus locaux.

Perspectives pour 2024

- Renforcement des partenariats locaux : collaboration avec associations, institutions de santé et établissements éducatifs.
- Ateliers de formation : équiper nos membres de meilleurs outils de communication et de plaidoyer.
- Campagnes de sensibilisation : utilisation des réseaux sociaux et médias locaux pour toucher un public plus large.
- Conférences thématiques : organisation d'événements avec des experts et législateurs pour discuter de la fin de vie.
- Rencontres avec les parlementaires : poursuite des discussions pour réformer la législation sur la fin de vie.

Remerciements

Gratitude exprimée envers les membres, bénévoles, parlementaires, élus locaux et le siège de l'ADMD pour leur soutien indéfectible.

Conclusion

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives pour la délégation du Nord. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en 2024 pour garantir à chacun le droit de mourir dans la dignité.

60 - OISE



456 ADHÉRENTS

Délégué : Daniel Iatrides
07 52 03 52 23 - admd60@admd.net

- Réunion générale avec adhérents et sympathisants de l'Oise le 4 mars à Montceaux. Une soixantaine de personnes présentes dont une douzaine de la Somme.
- Contacts avec les parlementaires (rencontres avec députés et sénateurs et envois de courriers).
- Passages radio sur *France Bleu* et télévisuel sur *France 3 Picardie*.

- Prise de contact avec la presse et interviews pour articles journaux locaux : *Courrier Picard* et *Bonhomme Picard*.

61 - ORNE



252 ADHÉRENTS

Délégué : Marc Bugey

06 76 86 48 84 - admd61@admd.net

En 2023, la délégation de l'ADMD pour la Manche et l'Orne a pu réaliser un certain nombre d'actions avec l'aide de nombreux adhérents et adhérentes bénévoles que je remercie chaleureusement. Je vous en rappelle l'essentiel. Plusieurs permanences à Cherbourg, Saint-Lô et Alençon.

Réunions publiques à Cherbourg, Granville et à Alençon avec la présence de Chantal Jourdan députée de l'Orne et Geneviève Moisseron, présidente MGEN de l'Orne.

16^e Semaine de mobilisation : tractages sur les marchés et distribution de brochures à Cherbourg, Alençon, Granville et Rémalard.

16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité : tractages sur les marchés et distribution de brochures à Pontorson, Avranches, Alençon, Flers, Bretoncelles et l'Aigle. Participation en septembre aux forums des associations de Val-aux-Perche et d'Argentan et à la 43^e assemblée générale de l'ADMD à Valence.

Participation à la commission des usagers et au conseil de surveillance au Centre Hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

62 - PAS-DE-CALAIS



463 ADHÉRENTS

Délégué : Philippe-Henry Pierson Fauqueur

07 56 81 43 74 - admd62@admd.net

À l'occasion de la sortie de son dernier livre *Le Serment de Berne, de la mort solitaire à la mort solidaire*, notre président d'honneur Jean-Luc Romero-Michel a invité nos adhérents à venir le rencontrer et échanger avec lui lors d'une séance de dédicace à la Librairie Le Furet du Nord à Béthune le 25 novembre. Depuis avril 2024, Philippe-Henry Pierson-Fauqueur, également délégué de l'ADMD pour le Nord, a accepté d'assurer l'intérim de la délégation pour le Pas-de-Calais.

63 - PUY-DE-DÔME



851 ADHÉRENTS

Déléguée : Maryse Béal

07 81 99 42 08 - admd63@admd.net

Outre les permanences hebdomadaires tenues aux CHU Estaing et Montpied ainsi qu'au Centre associatif Jean Richepin, l'année 2023 a été riche en activité.

14 janvier : conférence-débat à l'initiative du groupe Renaissance à Chamalières en présence du professeur Jean-Louis Touraine et de Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD, avec environ 200 personnes présentes.

27 février : cinéthèque : projection du film *Fin de partie* suivie d'un débat à l'initiative du professeur Bazin, coordonnateur de l'Espace

Ethique de la Région Auvergne en présence d'Alliance Vita sur le thème *Leuthanasie peut-on (enfin) en parler sérieusement*. 100 personnes au Cinéma Le Rio.

13 mars : conférence-débat à l'initiative de la Mutualité Française sur le thème *Et la fin de vie, si on en parlait* à laquelle plus de 150 personnes ont participé.

28 mars au 2 avril : pour la 17^e Semaine de mobilisation, une diffusion de tracts a eu lieu sur 6 marchés de l'agglomération clermontoise.

11 avril : interview donné à *France 3 Auvergne*, suite à la Convention citoyenne et sur les objectifs de l'ADMD, qui a été diffusé lors du journal régional d'infos le 2 juin.

11 mai : dans le cadre des Journées Européennes des Droits en Santé, l'ADMD 63 a tenu un stand au CHU Montpied et nombreuses discussions engagées notamment sur l'importance des directives anticipées et de la loi à venir.

16 juin : moment de convivialité autour d'un déjeuner avec les adhérents ayant participé aux différents tractages pendant la 17^e Semaine de mobilisation.

9 septembre : présence de l'ADMD au forum des associations de la ville de Clermont-Ferrand.

27 septembre : la 1^{re} rencontre avec deux représentants MGEN a eu lieu dans le cadre du Pacte progressiste sur la fin de vie pour envisager, début 2024, un ciné-débat avec la projection du film *Les Mots de la fin*.

2 octobre et 8 novembre : à la demande de deux directeurs de résidences pour personnes âgées, je suis intervenue pour présenter l'ADMD et ce que sont les directives anticipées.

7 octobre : la délégation pour le Puy-de-Dôme a organisé un déplacement en bus à Valence pour l'assemblée générale annuelle de l'ADMD, avec une trentaine d'adhérents, tous ravis de leur journée.

En novembre : organisation, lors de la Journée mondiale pour le

droit de mourir dans la dignité, de tractages à Clermont-Ferrand et dans son agglomération.

Tout au long de cette année, j'ai pu constater que la presque totalité des personnes rencontrées acceptait volontiers la discussion et était sensibilisée à notre combat pour obtenir le plus rapidement possible une loi sur la fin de vie en France, à l'instar des autres pays européens.

64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



1039 ADHÉRENTS

Déléguée depuis mai 2024 : Catherine Theux
06 41 90 40 38 - admd64@admd.net

Dans le cadre de la 17^e Semaine de mobilisation nationale pour le droit de mourir dans la dignité, les militants du libre choix se sont retrouvés dans les salons de l'Hôtel Parc Beaumont MGallery à Pau le samedi 1^{er} avril 2023 pour assister à une réunion publique animée par notre secrétaire général, Yoann Brossard. Devant un auditoire très fourni et attentif, il a fait un point sur les dernières actualités concernant notre combat (Convention citoyenne sur la fin de vie, rapport de la mission parlementaire d'évaluation de la loi Claeys-Leonetti, résultats des dernières enquêtes, congrès des médecins généralistes, manifeste progressiste, etc...) et a répondu aux nombreuses questions des personnes présentes. Il a profité de cette réunion pour faire un appel à candidature pour le poste de délégué départemental, la délégation pour les Pyrénées-Atlantiques n'en étant pas pourvu actuellement.

65 - HAUTES-PYRÉNÉES



331 ADHÉRENTS

Délégué : Jean Haillet
06 40 56 30 24 - admd65@admd.net

Fidèle à ma ligne de conduite, je me fais un devoir de répondre à tout appel téléphonique, qu'il vienne d'un adhérent ou d'une personne qui souhaite avoir des renseignements sur l'ADMD, et si l'on souhaite me rencontrer, je vais voir la personne.

D'autre part, il y a des adhérents en Ehpad dont l'état de santé est lourd à supporter qui désirent me voir régulièrement, attendant de moi un geste d'amitié fraternelle que je leur donne en passant auprès d'eux un moment.

Le député de ma circonscription, Benoît Mournet, ayant accepté de me rencontrer, nous avons eu le 25 novembre une longue conversation au cours de laquelle je lui ai exposé la position de l'ADMD sur la fin de vie et il avait promis de me revoir. Je vois qu'il organise en avril 2024 une réunion sur la fin de vie à laquelle il m'invite à participer ; j'en suis très heureux et je lui réponds favorablement.

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES



709 ADHÉRENTS

Déléguée : Michelle Andréani
07 88 59 25 77 - admd66@admd.net

Les Pyrénées-Orientales sont un département plutôt âgé et avec un réseau de petites villes, cette configura-

tion explique qu'une grande partie de mon activité soit consacrée aux demandes téléphoniques de renseignements ou d'envoi de documents. Des permanences sont organisées périodiquement à la Maison des associations à Perpignan et je réponds aux sollicitations des médias locaux. La fonction de représentante des usagers auprès de trois établissements de Perpignan me permet de faire connaître l'ADMD, la nécessité de demander les directives anticipées aux patients et d'informer des membres du corps médical de nos actions. L'ADMD 66 a accueilli une étape de l'AdmdTour organisé par les Jeunes ADMD le 22 juillet.

67 - BAS-RHIN



884 ADHÉRENTS

Délégué : Robert Wohlfahrt
06 08 36 06 15 - admd67@admd.net

Plusieurs rencontres ont été organisées tout au long de l'année, à savoir une réunion d'information à la Maison des associations à Strasbourg le 16 février afin d'essayer de constituer une équipe autour du délégué et définir les activités à mener, puis une seconde le 27 avril.

Le 2 novembre à l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, nous avons manifesté sur la place Kléber à Strasbourg, un bon moyen pour aller à la rencontre de la population et distribuer des tracts.

Enfin le 2 décembre nous avons retrouvé Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD à la Librairie de la Presqu'île qui est venu présenter son dernier livre *Le Serment de Berne* à l'occasion d'une rencontre-dédicace et nous parler du projet de loi à venir.

Par ailleurs, j'ai participé aux Journées des délégations fin janvier à Paris et à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence.

Notre permanence est toujours très demandée. Chaque premier samedi du mois, Romy, Christiane et Eveline se relaient pour recevoir les demandes de tout genre. Ce sont toujours des moments chaleureux.

Nous organisons une réunion publique tous les trimestres. Patrick est venu nous parler de son expérience lors de l'interrogation publique. Le député Fernandez est venu partager son avis avec nous.

Comme délégué, j'ai toutes les semaines des demandes pour aller en Suisse ou en Belgique. Il s'agit aussi d'aller voir les personnes en Ehpad, discuter longuement avec eux et surtout la famille ; bien leur faire comprendre que nous militons pour une loi d'abord publique.

68 - HAUT-RHIN



441 ADHÉRENTS

Déléguée : Huguette Wiczczak
06 73 27 75 13 - admd68@admd.net

Participation à différentes conférences-débats :

- à Bennwihr : *Mourir vivant*.
- à Colmar : Association Alsace Dynamique, à l'initiative de Brigitte Klinkert, députée.
- à Colmar : Service des Soins Palliatifs de l'Hôpital Pasteur, invitée : Claire Fourcade.

Organisation d'une réunion d'information à la MJC de Wintzenheim pour faire connaître l'ADMD et ses revendications.

Rencontre avec les députés du Haut-Rhin ayant accepté de me recevoir.

Deux réunions d'adhérents et pu-

bliques à Colmar (3 novembre) et Mulhouse (17 novembre).

69 - RHÔNE



2409 ADHÉRENTS

Déléguée : Sylvie Longeon-Curci
06 35 16 14 55 - admd69@admd.net

Janvier : participation aux cérémonies des vœux organisées par les maires de Lyon.

Février : organisation de la projection du film *Les Mots de la fin* dans différents cinémas à Lyon suivie d'un échange avec les participants.

Mars : organisation d'une opération de tractage.

Avril : franc succès pour notre réunion publique du 22 avril en présence de Jonathan Denis, Jean-Louis Touraine et de deux jeunes de la Convention citoyenne sur la fin de vie, avec plus de 300 personnes.

Mai : lancement de la Tribune pour le Rhône et rencontre d'un médecin souhaitant rejoindre l'équipe.

Juin : participation aux rencontres citoyennes du député Jean-Luc Fugit à Givors puis à Chaponnay.

Septembre : décès de Sylvie Martin, membre de notre équipe. Pique-nique de rentrée avec 25 adhérents au Parc de la Tête d'Or. Participation au forum des associations avec la tenue d'un stand et échanges avec de nombreux visiteurs. Mobilisation pour l'assemblée générale de l'ADMD : séances de phoning et organisation du transport en train des adhérents du Rhône se rendant à Valence.

Octobre : accompagnement des adhérents rhodaniens à Valence pour l'assemblée générale. Participation au lancement du livre de Carole Fives *Le jour et l'heure* dans plusieurs librairies (Librairie

du Tramway, Decitre Bellecour...).

Novembre : organisation d'une manifestation lumineuse pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité sur la Place des Terreaux, devant l'Hôtel de Ville de Lyon (30 adhérents). Sollicitation de l'intervention de l'ADMD au sein d'une coopérative d'habitants retraités à Vaux-en-Velin.

Décembre : 8 personnes sont venues nous rendre visite à la permanence du 6 décembre. Ce qui a généré deux nouvelles adhésions dont une médecin à la retraite. Nous avons aussi accompagné une personne à rédiger ses directives anticipées.

70 - HAUTE-SAÔNE



148 ADHÉRENTS

Déléguée : Patricia Maïtret
06 61 90 88 09 - admd70@admd.net

Tout au long de l'année : communication et échange d'informations à quelques adhérents du secteur de Vesoul par SMS, tels que les émissions de télé, de radio à venir au sujet de la mort dans la dignité.

Dernier week-end de janvier : participation de Patricia aux Journées des délégations.

4 mars : la déléguée et les deux délégués adjoints ont représenté l'ADMD lors de l'assemblée générale de l'Association des Crématistes de Héricourt et à laquelle environ 300 personnes ont participé.

9 mars : Semaine de mobilisation (1^{ère} partie) : projection du film *Plan 75* de Chie Hayakawa, au cinéma Majestic de Vesoul, organisée par le comité d'éthique du CHU de Dijon.

23 mars : Semaine de mobilisation (2^e partie) : réunion publique à Champlitte. Trente personnes ont participé à cette réunion d'information.

11 juillet : les Jeunes ADMD font étape à Vesoul à l'occasion de la 8^e édition de l'AdmdTour. Bien organisée, l'équipe a réalisé un solide travail et fait de nombreuses rencontres.

2 novembre : Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

À 12h, rendez-vous devant la mairie de Champlitte pour un déjeuner convivial au restaurant *La Bourgade*. À 15h30, cérémonie devant notre arbre de la liberté, tilleul que nous avons planté lors de la Journée mondiale de 2013 et décoré pour l'occasion avec des foulards.

La délégation remercie aussi tous ceux qui ont contribué à notre lutte, par quelque moyen que ce soit, non sans avoir une pensée pour les nôtres qui n'ont plus la possibilité de le faire.

71 - SAÔNE-ET-LOIRE

479 ADHÉRENTS

Cette délégation, actuellement, est dépourvue de délégué. Le secrétariat général (01 48 00 04 16) en assure l'intérim. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, reportez-vous à la page 75 de ce journal.

72 - SARTHE



489 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Marchand

07 64 11 21 21 - admd72@admd.net

Merci et bravo aux près de 500 adhérents de l'ADMD Sarthe pour cette année 2023 si forte en actions et mobilisations.

En 2023 nous avons encore tenu notre engagement de maintenir une réunion mensuelle chaque premier lundi du mois, temps ouvert aux adhérents et non-adhérents pour

informer, échanger et écouter sur la raison de notre mobilisation.

L'ADMD c'est également localement, comme cela a été fait nationalement dans la démarche du Pacte progressiste sur la fin de vie. Nous remercions pour cela particulièrement les membres du pacte présents sur le territoire départemental.

Béatrice Sylvain et Alexandra Durand, déléguées adjointes de l'ADMD, ont poursuivi la rédaction des bulletins de l'ADMD Sarthe, tout au long de l'année 2023, nous les félicitons encore pour ce travail minutieux et apprécié des adhérents et adhérentes.

L'ADMD Sarthe, comme chaque année avec de nombreux bénévoles a participé à des temps forts de la vie militante Sarthoise : tenue d'un stand lors de la Pride (organisée par Homogène et la Ville du Mans), tenue d'un stand et présence lors de la Fête du Poing Levé (organisée par la députée Elise Leboucher), réunions publiques en présence de Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD, le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD et d'autres intervenants.

Nous avons régulièrement et nous continuons à échanger et alimenter des échanges sur notre mobilisation avec l'ensemble des parlementaires du département ainsi que noué des liens avec le tissu associatif et politique local.

Nous avons continué à resserrer nos liens avec nos associations amies : Crématisistes, Libre Pensée... L'ADMD 72 a également été représentée par notre délégué lors des événements nationaux de l'ADMD : assemblée générale à Valence le 7 octobre, Journée des délégations de l'ADMD à Paris en janvier.

Nous remercions également Dylan Perré, notre référent Jeunes, pour sa mobilisation ainsi que celles des Jeunes ADMD au long de cette année 2023.

Bravo aux Jeunes ADMD pour le lancement de l'AdmdTour 2023 au Mans, qui s'est déroulé en deux

temps, le lancement du tour lors d'une soirée au port du Mans sur la péniche La Piraterie, en présence de nombreux élus et personnalités locales, puis le départ du tour sur le marché des Jacobins.

Merci encore et bravo à toutes et tous pour votre mobilisation si déterminée.

73 - SAVOIE



615 ADHÉRENTS

Délégué : Florian Penaroyas

07 83 67 86 15 - admd73@admd.net

La délégation de Savoie a répondu présente aux demandes d'interventions aux réunions des associations amies. Notre action de lobbying auprès des décideurs politiques a continué du côté du sénateur et de la sénatrice ainsi que du côté des députés Savoyards.

Je réponds autant que possible aux demandes de renseignements des adhérents qui me contactent. L'appui du service ADMD-Écoute (01 48 00 04 92) reste un appui fort pour nos adhérents qui demandent des renseignements.

74 - HAUTE-SAVOIE



878 ADHÉRENTS

Délégué : Cyril Journet

06 19 92 02 04 - admd74@admd.net

En 2023, nous n'avons pu tenir de réunion faute d'obtenir une salle sur l'agglomération d'Annecy mal-

gré mes nombreuses sollicitations. Les parlementaires ont été rencontrés à tour de rôle afin de les sensibiliser au projet de loi sur la fin de vie et ils m'ont tous dit qu'ils y réfléchissaient et qu'ils avaient conscience que la loi devait changer.

75 - PARIS

PARIS CENTRE (1^{ER}, 2^E, 3^E ET 4^E)



410 ADHÉRENTS

Déléguée : Chantal Links

06 85 07 11 15 - admd.pariscentre@admd.net

L'année 2023 aura permis de consolider une équipe d'adhérents de Paris Centre avec lesquels des échanges ont lieu régulièrement de manière informelle et des actions menées conjointement.

En attendant l'annonce du projet de loi sur la fin de vie, un des objectifs de la délégation a été de se rapprocher de ses députés afin de les sensibiliser aux préoccupations de l'ADMD sur le sujet.

Ce fut déjà le cas de Julien Bayou, député Ecologie les Verts, qui a été très attentif aux propositions de l'ADMD et s'est révélé coopératif pour la suite à donner.

Organisation d'évènements

Meetings réguliers avec des adhérents Paris Centre (dans des cafés). Réunion avec les adhérents sur les directives anticipées (par zoom, janvier). Meeting public en présence du Dr Anne Vivien et de Martine Lombard (Paris, auditorium Jean Dame, avril). Semaine de mobilisation : tracts sur quatre marchés (Paris, avril). Rencontre avec le député Julien Bayou (Paris, novembre).

Participation à des évènements

Journées des délégations (Paris, janvier).

Webinaires délégations (mars, avril, mai, juin).

Congrès de médecine (Paris, mars). Assemblée générale de l'ADMD (Valence, octobre).

Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité (Paris place de la république, novembre).

5^E & 6^E



5^E : 315 ADHÉRENTS

6^E : 267 ADHÉRENTS

Déléguée : Odile Roussel

07 87 79 27 07 - admd.paris6@admd.net

Anne Vivien, la brillante déléguée de Paris 5 et 6 ayant été élue vice-présidente de ADMD en 2022, je suis chargée de la difficile mission de la remplacer. Je voudrais d'abord la remercier pour tout le travail effectué dans cette fonction et aussi pour l'aide qu'elle m'a apportée et m'apporte toujours.

Ayant été nommée par le conseil d'administration à l'occasion de l'assemblée générale à Rouen en 2022, je prends connaissance du fonctionnement de l'ADMD et je participe à tous les évènements proposés :

- Journée des délégations en janvier,
 - Assises nationales sur la fin de vie à la Sorbonne le 28 juin,
 - 43^e assemblée générale à Valence en octobre,
 - 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité place de la République. Ce jour-là Chantal Links et moi avons été photographiées avec nos pancartes et cette photo est parue dans le *Nouvel Observateur* (électronique) du 14 novembre.
- Après avoir participé à plusieurs tracts avec Anne sur le marché Raspail, nous en avons fait quelques

uns dans les 5^e et 6^e arrondissements. Les manifestations les plus productives à mon avis sont les forums des associations où l'on rencontre beaucoup de monde, nous étions présents dans le 5^e le 9 septembre et dans le 6^e le 16 septembre. Le forum du 5^e regroupe beaucoup d'associations et énormément de visiteurs très intéressés et bienveillants.

J'ai rencontré les deux députés de ma circonscription, une de ces rencontres a été suivie par l'organisation d'un débat souhaité par la députée des 6^e et 14^e avec l'intervention d'Anne Vivien et d'une médecin des soins palliatifs. J'ai eu aussi l'occasion de discuter longuement avec un autre député très influent.

Un appel au bénévolat ayant été lancé pas le siège lors de ma nomination, j'ai pu réunir un groupe d'une dizaine de personnes et nous avons eu plusieurs rencontres très motivantes. Depuis les tergiversations du gouvernement, nous sommes un peu en stand-by.

Je réponds évidemment aux appels téléphoniques des adhérents et aussi aux demandes de rencontres en présentiel étant donné la proximité géographique et la facilité de se retrouver.

Comme chacun d'entre nous j'espère que l'année à venir sera plus gratifiante et moins lourde en déceptions.

7^E & 8^E



7^E : 191 ADHÉRENTS

8^E : 105 ADHÉRENTS

Délégué : Florent Giry

06 60 39 35 47 - admd.paris8@admd.net

Une réunion a été organisée en avril pour que les adhérents puissent échanger avec Martine Lombard, experte des enjeux juridiques liés à la fin de vie et des comparaisons internationales.

La ligne téléphonique et la boîte mail de la délégation sont restées actives toute l'année pour répondre au mieux aux demandes exprimées. Faute d'avoir (malheureusement) assez de temps à y consacrer à cause de mes activités professionnelles, je souhaiterais passer la main à un nouveau délégué pour ces délégations de Paris pour les 7^e, 8^e et 16^e arrondissements.

9^e & 10^e



9^e : 196 ADHÉRENTS

10^e : 251 ADHÉRENTS

Délégué : Rémi Chauvet
admd.paris10@admd.net

Cette année, les délégations pour les 9^e et 10^e arrondissements de Paris n'ont pas mené d'actions spécifiques. Néanmoins, j'ai souhaité, toutes les fois que cela a été possible, que nos adhérents soient conviés aux événements organisés par d'autres délégations parisiennes.

En revanche, j'ai représenté les adhérents de ces deux délégations aux 43^e Journées des délégations (27 et 28 janvier) ainsi qu'à notre 43^e assemblée générale, à Valence (7 octobre).

Le délégué adjoint pour les 9^e et 10^e arrondissements de Paris a participé, quant à lui, aux Assises nationale sur la fin de vie à la Sorbonne (28 juin), ainsi qu'aux manifestations de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le 2 novembre, sur la place de la République.

Celles et ceux d'entre vous qui auraient un peu de temps pour prendre en charge des activités spécifiques au sein de ces deux délégations sont les bienvenus. Ils peuvent se signaler auprès du secrétariat général de l'ADMD (infos@admd.net) qui me fera suivre.

11^e

473 ADHÉRENTS

Délégué : Dominique Barthélémy
06 22 16 75 01 - admd.paris11@admd.net

Au jour du bouclage de ce Journal, le rapport d'activité de la délégation ne nous était pas parvenu.

12^e & 13^e



12^e : 527 ADHÉRENTS

13^e : 704 ADHÉRENTS

Délégué : Jean-Luc Romero-Michel
admd.paris12@admd.net

L'année 2023 a été marquée par la Convention citoyenne et la promesse du Président d'une loi sur la fin de vie. Si la présentation de la loi a été repoussée au début 2024, ce fut une année riche pour notre combat. Pour la délégation de Paris 12, le 20 janvier, nous avons soutenu le débat citoyen organisé par la mairie du 12^e arrondissement, débat que j'ai animé.

Six permanences ont été tenues par Florence Chopin-Genet, déléguée adjointe, et Annie Saint-Léger au Kiosque Citoyen de la place Felix-Eboué.

Le 5 octobre : conférence-dédicace à la Librairie l'Arbre à Lettres, en présence d'Olivier Falorni, pour la sortie de mon dernier livre sur la fin de vie *Le serment de Berne - de la mort solitaire à la mort solidaire*. J'ai représenté la délégation de Paris 12 aux Journées des délégations les 27 et 28 janvier et à l'assemblée générale à Valence le 7 octobre.

Je suis par ailleurs intervenu dans plusieurs délégations :

14 janvier : conférence-débat organisée par le parti Renaissance, aux côtés de Jean-Louis Touraine, à Chamalières (Puy-de-Dôme - Maryse Béal).

18 mars : débat sur la fin de vie à Thionville (Moselle).

22 mai : ciné-débat *Vivre avec l'euthanasie*, à Dijon (Côte-d'Or - Elisabeth Duclut).

2 juillet : inauguration de l'Admd-Tour pour le lancement officiel au Mans aux côtés de Rémi Marchand, délégué pour la Sarthe, et de Jonathan Denis et Yoann Brossard.

12 octobre : conférence-dédicace à la Librairie l'Esperluète à Chartres (Eure-et-Loir - Rémi Marchand).

21 octobre : réunion publique à Ajaccio (Corse - Robert Cohen).

4 novembre : réunion publique à Toulouse (Haute-Garonne - Pierre Juston).

18 novembre : réunion publique au Mans (Sarthe - Rémi Marchand).

20 novembre : réunion publique à Limoges (Haute-Vienne - Béatrice Géraud).

25 novembre : conférence-dédicace à Béthune (Pas-de-Calais).

2 décembre : conférence-dédicace à Strasbourg (Bas-Rhin - Robert Wohlfahrt).

4 décembre : réunion publique à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime - François Bon).

Enfin, j'ai représenté notre association dans de nombreux médias nationaux et locaux.

14^E**615 ADHÉRENTS****Déléguée depuis octobre 2023 :**

Christine Suc

06 41 08 09 58 - admd.paris14@admd.net

Adhérente depuis 2016 à l'ADMD, j'ai souhaité m'engager un peu plus dans l'association. Je pense de plus qu'à la suite de la Convention citoyenne la période est riche de réflexions sur le sujet même si d'autres événements s'invitent à l'agenda politique et empêchent que le débat ait l'ampleur qu'il mérite.

Nommée déléguée de l'ADMD pour le 14^e arrondissement de Paris en octobre, j'ai souhaité me présenter aux adhérents et faire connaissance lors d'une première rencontre informelle le 15 décembre qui a réuni beaucoup de monde. Cela a été l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement du projet de loi sur la fin de vie, de connaître les besoins et d'envisager les actions à venir pour 2024.

15^E**912 ADHÉRENTS****Déléguée :** Christine Brunet

07 86 50 96 96 - admd.paris15@admd.net

Au cours de l'année 2023, je suis restée mobilisée pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements des adhérent.e.s, que ce soit téléphoniquement ou avec des rencontres.

Beaucoup de demandes concernent les directives anticipées et leurs modalités. J'ai organisé une permanence qui a été très instructive.

La mobilisation doit rester importante en 2024.

16^E**575 ADHÉRENTS****Délégué :** Florent Giry

06 60 39 35 47 - admd.paris16@admd.net

Se reporter à la délégation pour le 8^e arrondissement.

17^E**388 ADHÉRENTS****Déléguée :** Agnès Stiesz

06 95 47 63 14 - admd.paris17@admd.net

Actions

- Relation téléphonique avec les adhérents et accompagnement pour certaines démarches.
- Rencontre avec des adhérents autour d'un café où la conversation se déroule surtout sur la personne de confiance et les directives anticipées.
- 25 mars au 2 avril : Semaine de mobilisation sur les marchés : distribution de tracts avec parfois des rencontres... Les volontaires étant absents, je fais une ou deux matinées sur un marché de mon arrondissement.

Participations

- 19 janvier : invitation des deux députées au Chapiteau des Turbulents, pour les vœux.
- 27 et 28 janvier : 43^e Journées des délégations à Paris.
- 19 mars : invitation par Ecoute Habitat Paris17 pour un débat sur *La maladie d'Alzheimer*. Mon intervention portait sur le rôle de la personne de confiance. Ma présentation a été très appréciée et enrichie par les nombreux médecins présents.
- Mars : webinaire des délégations.
- 28 juin : Assises nationales de

l'ADMD à la Sorbonne.

- 5 octobre : Journée des aidants au CESE, organisée par le club Landoy.
- 7 octobre : assemblée générale de l'ADMD à Valence.
- 10 septembre : forum des associations au Parc Martin Luther King. Excellente organisation. Beaucoup de monde de plus en plus concerné par le sujet. Nous avons eu l'honneur de recevoir : Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Caroline Yadan, députée de la 3^e circ. de Paris17 et Paris18, Astride Panosyan-Bouvet, députée de la 4^e circ. de Paris16 et Paris17, Geoffroy Boulard, maire de Paris17 et Philippe Guerre, adjoint au maire de Paris17.

Une journée riche en rencontres et en renforcement des relations avec nos politiques. À chacun, j'ai remis un dossier complet avec entre autres la proposition de loi rédigée par l'ADMD.

- 2 novembre : Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Rassemblement place de la République à Paris.

Tout au long de l'année

Je réponds à l'invitation du maire pour partager « le petit café du maire ». Cela me permet de le rencontrer avec ses équipes, des adhérents ou futurs adhérents.

Je réponds aux invitations de mes deux députées pour des réunions publiques en circonscription ou les « petits cafés de la députée », ou à la permanence.

Toutes ces rencontres, permettent des échanges et de se faire connaître aussi bien par les organisateurs que les invités et les participants... et de distribuer des tracts !

Rencontres

La sénatrice Catherine Dumas, la députée Caroline Yadan, et la députée Astride Panosyan Bouvet, avec Jonathan Denis à l'Assemblée nationale.

18^E : 380 ADHÉRENTS19^E : 402 ADHÉRENTS20^E : 582 ADHÉRENTS

Déléguée : Sophie Grassano

06 31 07 09 11 - adm.d.paris20@adm.d.net

La Convention citoyenne sur la fin de vie - qui s'est conclue en avril - m'a motivée pour participer et organiser plus de manifestations que par le passé.

Evidemment, j'ai participé aux évènements récurrents organisés par l'ADMD :

- aux 43^e Journées des délégations, à Paris, les 27 et 28 janvier,
- à la 43^e assemblée générale de l'ADMD à Valence, le 7 octobre,
- au premier webinaire des délégations le 30 mars : réunion d'échange et d'informations pour les délégués, en visio,
- aux 1^{ères} Assises nationales sur la fin de vie organisées par l'ADMD à la Sorbonne, le 28 juin. Trois tables rondes : « Choisir sa fin de vie, un nouveau droit humain », « Droits du patient et liberté du médecin », « En Europe, une liberté très encadrée ».

Mes autres participations

- Débat le 17 février au Café Dorothy, dans le 20^e entre Jonathan Denis et Erwan le Morhedec, avec une trentaine de membres de l'ADMD. Je félicite Jonathan, M. le Morhedec étant un débatteur peu agréable.

Réunions organisées par deux mairies

- Celle du 18^e arrondissement, le 8 mars. Le maire, Eric Lejoindre en médiateur. Débat assez calme, même si Jonathan Denis et moi étions face à trois opposants, la Dr Ségolène Perruchio, le Dr Vianney Perrin, tous deux, chefs de service en soins palliatifs,

Olivier de Margerie, de Jalmalv. Près de 50 participants, la plupart membres de l'ADMD qui ont su exprimer leurs opinions face à nos opposants.

- Celle du 19^e arrondissement, le 25 mai. En présence du maire, François Dagnaud, de Jonathan Denis, de Jean-Luc Romero-Michel, de Martial Breton participant à la Convention citoyenne sur la fin de vie, de Kenza Occansey, membre du CESE, de Sara Piazza, psychologue en soins palliatifs. Les intervenants ont partagé leurs points de vue avec une certaine retenue, ce qui a permis à chacun de s'exprimer. Là aussi, une cinquantaine de participants, pour la plupart adhérents de l'ADMD.

- Au salon des maires, le 23 novembre, au Parc des expositions - Porte de Versailles. Pour la 1^{ère} fois, l'ADMD participait à ce salon, ce qui nous a permis de contacter non seulement des maires, d'autres élus locaux, des parlementaires, mais aussi des représentants du gouvernement et des associations investies dans la vie publique. Une belle occasion de rendre l'ADMD encore plus visible.

Cette année, j'ai organisé deux réunions

- Le 22 mars, à la mairie du 20^e arrondissement, réunion animée par Jean-Louis Touraine, professeur émérite de médecine, député honoraire et membre du comité d'honneur de l'ADMD, en présence du maire, Eric Pliez. Avec plus de 130 participants, cet évènement a été une belle réussite, où l'on a particulièrement parlé de l'évolution de la loi.

- Le 27 novembre, à la mairie du 18^e arrondissement, animée cette fois-ci par Jonathan Denis, notre président. De nouveau, une belle réunion, avec plus de 110 participants. Anne-Claire Boux, de la mairie de Paris, a débuté par un mot chaleureux et authentique. Jonathan Denis est intervenu avec âme et

fougue. Avec une note personnelle, il a évoqué le décès douloureux de son père, qui a déterminé son engagement à l'ADMD.

Pour la première fois, j'ai tenu un stand ADMD à deux Fêtes des associations : dans le 19^e le 2 septembre, Porte de Pantin, puis dans le 20^e le 16 septembre, dans le Gymnase des Pyrénées. Outre le public, les élus locaux (maires, députés, responsables d'associations) y viennent. C'est l'occasion d'informer sur les missions de notre association dans un cadre chaleureux.

J'ai animé deux débats

Le 6 juin dans le 19^e arrondissement, lors d'une réunion organisée par l'association Tickets d'entrée, en petit comité mais les échanges étaient intéressants.

Le 19 septembre, à l'occasion d'une pièce de théâtre : *Ceux qui restent* de Camille Prioul, donnée au Théâtre du Funambule dans le 18^e arrondissement. Cette pièce autour d'une femme qui choisit d'aller en Suisse pour sa fin de vie est émouvante et très belle, je vous la recommande.

Cette année, j'ai de nouveau donné des interviews à des radios, journaux et médias Internet, dont *France 3*, *Marianne*, *Pleine vie*, *Public Sénat*, *LCI*, *L'Express.fr...*, ainsi qu'à des étudiants en journalisme, en sociologie, à Sciences-Po...

Tout ceci ne serait pas possible sans l'aide de Yoann, délégué adjoint, et surtout sans un retour de votre part, chers amis adhérents. Je vous remercie, vous qui venez de plus en plus nombreux aux réunions. Et pour vous qui venez en bénévoles lors des réunions, des tenues de stand, alors qu'il fait chaud, que les journées sont longues, je tiens à vous nommer :

Pour Agnès, Alain, Annie, Anna, Anne-Marie, Bastien, Cati, Caroline, Catherine, Chantal, Christine, Dominique, Eliane, Françoise, Florence, Gérard, Ghislaine, Hélène, Jacques, Jacqueline, Jean-

François, Marie-Claude, Mamy Rasoa, Patricia, Micheline, Mireille, Michel, Myriam, Nicole, Patricia, Théo, Suzanne, Yoann, Yvette, et les autres, merci pour votre disponibilité, votre patience, vos sourires, pour les bonnes idées que vous me donnez et votre soutien si bienveillant.

Ce rapport d'activité porte sur 2023 alors que s'ouvre en 2024 le processus parlementaire qui va nous permettre d'avoir une loi. Pour que celle-ci réponde à nos choix, je compterai sur vous, chers amis adhérents pour continuer de porter nos messages. Ensemble, nous y arriverons !

76 - SEINE-MARITIME



1171 ADHÉRENTS

Délégué : Yves Grégoire

06 21 56 62 92 - admd76@admd.net

Deux permanences ont été maintenues : Dieppe (René Lhérondel, délégué adjoint), et au CHU de Rouen à l'Espace des usagers sous la responsabilité de Jérémy Monnier (nouveau délégué adjoint). Concernant Le Havre, Marie-Françoise Devaux, déléguée adjointe) assure par téléphone et rendez-vous.

Participation aux Journées des délégations à Paris en janvier et à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence en octobre.

Le 21 mars nous avons participé à la restitution des travaux menés avec l'Espace Ethique de Normandie (EREN) au Havre portant sur la fin de vie.

Nous étions aux forums des associations à Rouen, Dieppe et Le Havre.

Intervention sur fin de vie au col-

loque Espace Ethique en juin à Port-Jérôme-sur-Seine, excellents retours de professionnels de santé. Participation aux premières assises de l'ADMD sur la fin de vie à la Sorbonne, en juin.

Conférence avec notre délégué adjoint René Lhérondel à l'assemblée générale des maires de la région de Dieppe, participation au congrès de la FAP-MCO, visio avec CESER Normandie sur la fin de vie. Réunion avec MGEN pour calage d'un plan d'actions dans le cadre du Pacte progressiste.

Réunion au ministère de la santé des associations agréées où je représentais l'ADMD, en novembre.

Participation à une table ronde au colloque organisé par l'EREN sur la fin de vie à Caen, en novembre.

Nous avons maintenu une permanence téléphonique et répondu aux sollicitations de la presse concernant des faits d'actualité. *France Bleu Normandie*, RMC, *France 3* et *Radio Sensations*.

J'ai participé, en tant qu'administrateur, à toutes les instances nationales tenues cette année (conseil d'administration, webinaires ...).

Développement de notre réseau de représentants des usagers en lien avec FAS Normandie dont je suis président et avec l'aide précieuse de Sandy Raux, salariée permanente au siège de l'ADMD.

Tout au long de l'année, contacts par téléphone, mail ou courrier à l'ensemble des adhérents de Seine-Maritime ainsi que par le compte X (anciennement Twitter) @admd76 et Facebook. La délégation a été joignable au téléphone en continu pour répondre aux nombreuses interrogations des adhérents ou autres contacts (non-adhérents, presse, institutions...).

77 - SEINE-ET-MARNE



998 ADHÉRENTS

Déléguée : Annick Guillo

06 61 88 16 95 - admd77@admd.net

27 et 28 janvier : Journées des délégations à Paris.

3 février : réunion avec l'ARS sur la santé en Seine-et-Marne.

2 avril : distribution de tracts sur le marché de la Ferté-sous-Jouare.

2 avril : distribution de tracts sur le marché de Fontainebleau.

4 septembre : courrier aux 11 députés de Seine-et-Marne. Deux réponses favorables : Ersilia Soudais (LFI) et Patricia Lemoine (Renaissance).

9 septembre : forum des associations à Roissy-en-Brie.

7 octobre : assemblée générale de l'ADMD à Valence.

9 novembre : réunion à Fontainebleau organisée par le député de la 1^{ère} circonscription.

Je suis représentante des usagers et j'assiste aux commissions.

Je réponds au téléphone aux questions des adhérents, parfois je me déplace, concernant l'association, la Suisse et la Belgique.

Cette année j'attendais le dépôt du projet de loi pour organiser une réunion pour en discuter, malheureusement il a été reporté.

En septembre, j'ai voulu faire une réunion mais aucune salle disponible.

Ce que je regrette c'est que la délégation repose entièrement sur mes épaules et lorsque j'ai des problèmes, rien ne se passe.

78 - YVELINES



1960 ADHÉRENTS

Déleguée : Karine Déprés-Payen
07 83 29 64 92 - admd78@admd.net

Nommée à cette délégation par le conseil d'administration de l'ADMD du 24 février 2022, soit à peine deux ans de travail à mon actif.

La constitution d'un groupe de bénévoles autour de moi est toujours en cours, comme la nomination d'un délégué-adjoint mais celles-ci ne sont pas encore effectives ; elles sont pourtant indispensables puisque je suis toujours en activité professionnelle à temps plein en parallèle de mon engagement associatif.

J'ai pu engager ou poursuivre quelques démarches au cours de cette année ci-après décrites.

- **Permanence téléphonique hebdomadaire** tous les vendredis après-midi, de 15h à 17h, avec un nombre d'appels en augmentation constante.

- Animation du profil @admd78 (anciennement Twitter).

- Réponse systématique aux mails en augmentation constante (directives anticipées, changement d'adresse, changement de département, législation française et autres pays européens...).

- Quelques tracts hebdomadaires par des adhérents sur des marchés.

- J'ai assisté aux **Journées des délégations** à Paris ainsi qu'à l'**Assemblée générale de l'ADMD à Valence en octobre**.

- J'ai renseigné quelques personnes sur le **parcours hospitalier belge** permettant d'accéder dans certaines conditions à une euthanasie et quelques personnes sont actuellement en cours de parcours.

- **Convention citoyenne 2022-**

2023 : j'ai informé par courrier l'ensemble des adhérents Yvelinois d'une conférence-débat sur la fin de vie organisée par un parti politique le 9 février à Saint-Germain-en-Laye en présence de notre président Jonathan Denis, dont j'ai sollicité la présence dès que je l'ai été moi-même. Plusieurs adhérents se sont déplacés.

- **Désignation d'une Jeune ADMD** comme référente = un binôme déléguée départementale/Jeune ADMD est en place dans la délégation des Yvelines.

- **Une réunion avec Jonathan Denis** aurait dû avoir lieu au 1^{er} semestre 2023 mais la location de salle n'a pas été concrétisée ; cette réunion est reportée en 2024.

- **Fin novembre**, une première réunion a eu lieu avec quelques adhérents volontaires et la référente Jeune précitée pour lancer la dynamique.

Cette dynamique doit nécessairement être amplifiée pour mener à bien davantage d'actions en 2024 et suivantes.

79 - DEUX-SÈVRES

259 ADHÉRENTS

Délegué : Luc Bonet
07 82 64 00 79 - admd79@admd.net

Se reporter à la délégation pour la Vienne (86).

80 - SOMME



228 ADHÉRENTS

Délegué : Philippe-Henry Pierson-Fauqueur
07 56 81 43 74 - admd80@admd.net

À l'occasion de la 17^e Semaine de mobilisation nationale, notre se-

crétaire général, Yoann Brossard, a animé une réunion le 24 mars au Quai de l'Innovation à Amiens. Après avoir fait un point sur l'actualité intense concernant notre combat, il a pu répondre aux nombreuses questions des adhérents présents ce soir-là. Il en a également profité pour faire un appel à candidature pour le poste de délégué départemental, la délégation pour la Somme n'en étant pas pourvu actuellement. Une réunion utile et conviviale qui a permis de partager points de vue, expériences et témoignages.

Depuis avril 2024, Philippe-Henry Pierson-Fauqueur, également délégué de l'ADMD pour le Nord, a accepté d'assurer l'intérim de la délégation pour la Somme.

81 - TARN



447 ADHÉRENTS

Délegué : Christian Paulhe
06 41 24 29 44 - admd81@admd.net

Participation à des conférences

Le 10 mars : conférence organisée par l'équipe Mutualité Française Occitanie, à Toulouse.

Le 14 mars : rencontre citoyenne au théâtre d'Albi organisée par l'Espace de Réflexion Ethique Occitanie sur le thème *Quelle assistance pour mieux mourir ?* (environ 30 participants).

Le 16 mars : débat organisé à Castres par l'AJET (Association Jaurès Espace Tarn) entre le Dr Bernard Pradines, opposé à toute euthanasie active ou au suicide assisté, et le délégué de l'ADMD pour le Tarn (environ 80 participants).

Le 30 mars : conférence organisée par MGEN Albi sur le thème *Droit à mourir* (30 participants).

Article d'un journaliste de *La Dépêche du Midi* en amont de la réunion des adhérents organisée le 1^{er} avril à Laboutarié (ouverte au public : 40 participants).

Echanges avec le président de l'ordre des médecins du Tarn.

Distribution de tracts sur les marchés d'Albi, Gaillac, Lavaur et Castres. Participation aux journées des associations à Albi et Gaillac.

Entretiens avec des adhérents à leur demande pour aide et explication sur les droits du patient et les directives anticipées.

Présence au procès aux assises à Albi les 19 et 20 décembre d'une médecin anesthésiste de l'Hôpital de Lavaur, ayant euthanasié une malade en fin de vie en 2018, médecin finalement condamnée à deux ans de prison avec sursis et interdiction d'exercer.

82 - TARN-ET-GARONNE



275 ADHÉRENTS

Déléguée : Béatrice Ouin-Jacquier
06 20 81 60 24 - admd82@admd.net

La 17^e Semaine de mobilisation au mois de mars a été consacrée à des tractages sur les marchés de Montauban. Tractage aussi pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité le 4 novembre sur le marché de Montauban.

Plusieurs associations ou organisations ont sollicité une intervention lors de leurs réunions (les Crématistes du Tarn-et-Garonne, Renaissance 82).

L'AdmdTour passait cette année par Montauban, le 20 juillet. Malgré une température caniculaire, beaucoup de demandes de renseignements et des adhésions.

Merci à la dynamique équipe des Jeunes ADMD, dont l'enthousiasme est communicatif. Leur présence a aussi permis d'apparaître dans les médias locaux.

Le samedi 9 décembre, une réunion des adhérents de l'ADMD du Tarn-et-Garonne à l'hôtel Kyriad Centre de Montauban a réuni une quinzaine de participants dont des non-adhérents qui souhaitaient se renseigner sur les actions et le projet sur la fin de vie.

La réunion a été animée par Olivier Fournet, délégué-adjoint, et Béatrice Ouin, déléguée, avec la participation et les interventions de Pierre Juston, délégué pour la Haute-Garonne et Deborah Fort, co-responsable des Jeunes ADMD.

Les présents ont manifesté leur impatience face à ce projet de loi qui n'arrive pas. Questions aussi sur les directives anticipées.

Et comme chaque année, la déléguée a répondu à des demandes individuelles d'information, venant de familles en détresse ou d'étudiants.

83 - VAR



1961 ADHÉRENTS

Déléguée : Nadja Csomor
06 11 03 05 33 - admd83@admd.net

Voici nos actions pour cette année.

Janvier : réunion des délégations. Temps fort avec des débats, des rencontres. Espace d'émulation indispensable afin d'inspirer de futures actions sur nos territoires.

Février : Librairie à Hyères, avec le débat autour de deux sociologues adhérentes et leur livre sur le vieillissement et la fin de vie *Ma vie en vieille*. Le public a été très intéressé par les thématiques de l'ADMD. Groupe de travail/réflexions avec

quelques adhérents. Article sur *Var matin*.

Mars : Article *Var matin*. Conférence-débat à Bandol avec le soutien de la mairie, du CCAS et implication de plusieurs intervenants. Distribution de flyers sur le marché de Sanary-sur-Mer et de La Seyne.

Avril : rencontre-débat dans un Centre Senior. Participation d'une trentaine de résident(e)s.

Mai : pique-nique avec des adhérents à Toulon.

Septembre : participation à quatre forums : Fréjus, Hyères, Toulon, La Seyne. Action qui participe à la rencontre des élus et d'un public questionnant l'actualité de notre association.

Octobre : rencontre adhérents. Assemblée générale à Valence, toujours avec des interventions de qualité et un accueil idéal sur place.

Novembre : « Critique » - cadre de la commission culture- du livre du journaliste Mark Lee Hunter *Pour Sophie et tous les autres*. Son cri d'amour pour sa femme qui était atteinte de la maladie de Charcot est exposé dans ce livre-enquête. On y trouve un paragraphe de Jean-Louis Touraine en « source experte » par son éclairage indispensable, sensible et maîtrisé sur la loi actuelle et sur la fin de vie.

16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité : distribution de flyers à Toulon.

Interview sur *France Bleu*.

Je propose toujours des permanences téléphoniques pour être au cœur des questionnements qui s'invitent, l'envoi mensuel d'un courrier d'information adhérents pour garder du lien, les rencontres avec les adhérents actifs, les interventions sur Twitter Var.

Déjà 3 ans que je suis déléguée ; je remercie l'ADMD pour sa confiance et soutien, amicalement Jocelyne pour son implication de déléguée adjointe, l'ensemble des adhérents pour leur soutien, les adhérents actifs pour leur investissement ;

chacune et chacun en nous offrant de leur temps permettent de faire vivre et connaître l'ADMD sur le département du Var.

84 - VAUCLUSE



788 ADHÉRENTS

Déléguée : Christiane Oillataguerre
06 01 39 00 02 - admd84@admd.net

Une grande année de mobilisation sur le terrain, ce que je sais faire !

Le 28 mars à Bédoin (nord Vaucluse) : 60 participants adhérents avec leur amis, beaux échanges.

31 mars à Lourmarin, une valeur sûre pour les contacts.

2 avril à Coustellet, un endroit stratégique du Vaucluse nord. Cinq bénévoles très actifs, belle prestation.

Courant avril, j'ai rencontré le seul député qui ne soit pas RN dans le Vaucluse. Il m'a assuré de son soutien si je lui demandais ! Depuis, impossible de le joindre, même avec son portable personnel.

Nous avons fait connaissance avec JC Jeumain pour une possibilité de spectacle *Faim de vie*, mais pas possible, cause budget.

Ensuite plein de petits moments de rencontres dans des Ehpad...

L'été en Provence n'est pas propice...

Une fin d'année plus calme, mais beaucoup d'appels au sujet des directives anticipées.

Les personnes rencontrées sont encore frileuses.

85 - VENDÉE



711 ADHÉRENTS

Déléguée : Maryse Kalsch
06 24 66 83 88 - admd85@admd.net

Une année rythmée par nos rencontres habituelles : 27 et 28 janvier Journées des délégations, 7 octobre assemblée générale à Valence ; ce sont toujours des moments forts et sympathiques. Le 2 décembre, le rassemblement pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité sur la place Napoléon a dû être annulée pour cause de pluie. La Semaine de mobilisation du 25 mars au 2 avril est toujours un moment d'échanges très intéressants

J'ai également participé à plusieurs réunions publiques.

Le 10 mars : suite à ma demande de rendez-vous, Béatrice Bellamy, députée de la 2^e circonscription, m'a proposé une réunion publique. J'ai découvert la veille qu'elle avait invité également les Familles Catholiques de France, le médecin chef des soins palliatifs et Jalmalv. 7 minutes de parole chacun (ce que je suis la seule à avoir respecté). Lors de cette rencontre un peu houleuse, je me suis faite traitée de criminelle par les uns et d'assassin par les autres. La salle, une centaine de personnes, a fortement réagi contre ces propos. Des discussions et témoignages touchants où j'ai senti une vraie adhésion à notre démarche.

Le 24 mars : Pierre Henriët, député de la 5^e circonscription, m'a proposé une réunion à Benet en plus petit comité. La réunion est restée courtoise et bienveillante. Monsieur Henriët fait partie de nos soutiens. Les autres députés, Philippe Latombe et Véronique Besse, n'ont pas donné suite à ma demande de rendez-vous.

Notre réunion publique annuelle s'est tenue le 17 juin à l'Hôtel Kyriad à la Roche-sur-Yon et avait pour invité Jean-Louis Touraine. Environ 80 participants. Le Pr Touraine très chaleureux, clair, précis et patient a répondu aux nombreuses questions jusqu'à plus de 19h ! Comme chaque année, les médecins invités ont brillé par leur absence (sauf deux fidèles !).

Cette année 2023 a été, encore, une année d'espérance et d'attente. Les conclusions de la Convention citoyenne étaient guettées et nous ont rassurés. Hélas, la suite n'a pas été à la hauteur. Et le président de la République, à force de reporter la date de sa présentation au Conseil des ministres et par conséquent au Parlement, a désespéré de nombreux adhérents. Beaucoup d'appels téléphoniques pour savoir si j'avais des informations. Et les malades attendent... Je visite ceux qui le demandent. Ils préfèrent avoir une personne physique devant eux.

La médiatisation du sujet a incité de nombreuses personnes à se renseigner. Tous n'ont pas accès à internet. Pour les non-adhérents, je leur indique le numéro de ADMD-Écoute.

Bientôt, nous en saurons peut-être un peu plus...

86 - VIENNE



417 ADHÉRENTS

Délégué : Luc Bonet
07 82 64 00 79 - admd86@admd.net

Le routinier au long de l'année : tenue de permanences à la Ligue de l'Enseignement 86, une équipe de huit personnes, réponses aux mails et contacts téléphoniques du 86 et 79. En janvier, participation du délégué

adjoint à la rencontre des associations d'usagers du CHU de Poitiers. Trois débats organisés au printemps dans la Vienne dont deux ciné-débats (*Blackbird*) : Loudun, Gençay, Poitiers.

Participation à la table ronde organisée par l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) le 30 juin.

Trois associations représentées : association Colibri du CHU de Poitiers (soignants organisés autour du pôle soins palliatifs pédiatriques), Jalmalv (bénévoles intervenants en soins palliatifs, CHU ou Ehpad) et ADMD86. Une centaine d'étudiant.e.s en soins infirmiers, en troisième année, module soins palliatifs. Très bon accueil des étudiant.e.s sur les interventions de l'ADMD.

Septembre : journée des associations biannuelle à Poitiers. Une quarantaine de contacts (échanges, demandes informations...) avec forte implication de l'équipe !

Participation du délégué aux Journées des délégations et à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence.

87 - HAUTE-VIENNE



673 ADHÉRENTS

Déléguée : Béatrice Géraud

06 83 22 95 64 - admd87@admd.net

16 janvier : réunion, présentation du livre de Martine Lombard, organisation pour l'année.

13 mars : nous recevons le Dr Anne Vivien, vice-présidente de l'ADMD, très appréciée pour la clarté de ses propos, en présence de nombreux politiques.

24 et 25 mars : dans le cadre de la Semaine de mobilisation, tractage sur les marchés : Saint-Yrieix, Marceau à Limoges, Saint-Junien, Panazol.

1^{er} avril : Eymoutiers, Guéret. Des rencontres très intéressantes.

5 juin : réunion, le rendez-vous avec un médecin anesthésiste est annulé à la dernière minute. Nous maintenons la réunion.

16 juillet : à Guéret, étape de l'AdmdTour ; sont présentes Nicole Labarre et Geneviève Plaze.

Samedi 2 et dimanche 3 septembre : forum des associations, beaucoup de passage, un forum très réussi. Damien Maudet, député de la 1^{ère} circonscription, visite longuement notre stand.

7 septembre : assemblée départementale dans les locaux de la mairie, suivie d'un repas au restaurant.

2 novembre : Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, peu de participants, un peu triste.

20 novembre : conférence avec Jean-Luc Romero-Michel. Les adhérents sont venus nombreux, les politiques aussi. C'était la dernière manifestation de l'année.

88 - VOSGES



205 ADHÉRENTS

Déléguée : Véronique Mathieu

06 70 39 14 15 - admd88@admd.net

Participation à la Semaine de mobilisation

Distribution de tracts et rencontres avec la population sur les marchés d'Épinal, Gérardmer et la Vôge-les-Bains. Pour cela, annonces dans la PQR. Participation au webinaire de l'ADMD le 4 mars. Réunion intéressante. J'espère que nous en aurons d'autres.

24 mai : participation avec plusieurs militants à une réunion publique MGEN88 à la Faculté de Droit d'Épinal sur le thème de la fin de vie.

Une centaine de personnes physiquement présentes, puis en visioconférence, depuis les Ardennes, une table ronde très intéressante qui a donné lieu à des échanges nourris avec notre salle. Pas de retour presse.

20 juin : conférence de presse MGEN88/ADMD88 de présentation du Pacte progressiste. Peu de retour presse écrite, un retour TV départementale.

10 juillet : AdmdTour à Saint-Dié-des-Vosges. Participation du député des Vosges, David Valence, du maire, Bruno Toussaint et de militants locaux (Saint-Dié, Gérardmer...). Très bons retours presse.

11 septembre : participation à une table ronde sur la question de la fin de vie au Temple Protestant d'Épinal. Intervenants : tous les représentants des cultes, un chirurgien honoraire de Metz, le Dr Bronn, la responsable des soins palliatifs des Vosges, et la déléguée ADMD88. Environ 200 personnes. Pas de retours presse.

2 octobre : rencontre avec la directrice MGEN88, du député Christophe Naegelen, 3^e circonscription des Vosges, au sujet du futur projet de loi sur la fin de vie. Tant que nous n'avons pas le calendrier, nous ne reprenons pas les rencontres avec les parlementaires.

19 octobre : invitation en qualité d'intervenante sur la question de la fin de vie à Épinal, et présentation de l'ADMD dans un club de « femmes responsables » (environ 40 personnes). Pas de retour presse.

2 novembre : conférence à Épinal à l'occasion de la Journée mondiale. En partenariat avec la Com d'agglomération d'Épinal, la MGEN, le CHRU de Nancy. La déléguée nationale chargée de l'ADMD-Écoute fut l'intervenante pour l'ADMD. Le Pr Audibert pour le CHRU de Nancy. Nous avons dû refuser du monde car la salle de la BMI était trop petite. Excellentes annonces et retours presse.

Fin d'année : préparation de deux réunions, en janvier et février.

Du 13 juin au 25 octobre : participation au titre de l'ADMD à l'instance de réflexion stratégique : vers un modèle français des soins d'accompagnement.

89 - YONNE



446 ADHÉRENTS

Délégué : Vincent Thill

06 25 04 21 31 - admd89@admd.net

À partir d'un groupe d'animation de 6 personnes et une jeune étudiante sympathisante, la délégation pour l'Yonne a réalisé les activités suivantes en 2023 :

- 2 tractages sur les marchés à Auxerre pendant la Semaine de mobilisation et à l'occasion de la Journée mondiale de l'ADMD avec la LDH (Ligue des Droits de l'Homme de l'Yonne) ;
- participation à trois forums d'associations, le Salon des Seniors à Auxerre, le Salon du Bien Vieillir à Joigny, et avec d'autres associations caritatives à l'abbaye Saint-Germain à Auxerre ;
- participation à deux conférences, une au Conseil Départemental avec l'intervenante Dominique Joseph, rapporteuse de l'avis du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) sur la fin de vie et membre de la Convention citoyenne, et l'autre organisée par la Libre Pensée de l'Yonne, animée par l'historien Jean-Marc Schiappa ;
- personnellement, j'ai rencontré Daniel Grenon, député de la 1^{ère} circonscription de l'Yonne, à sa permanence à Toucy, et j'ai eu un entretien en visio-conférence avec Dominique Vérien, sénatrice du département ;
- j'ai également tenu deux réunions

publiques à la mairie de Corbigny et à la mairie de Varzy, dans la Nièvre, en partenariat avec la LDH du haut Nivernais.

Cette année a été marquée par la présence et le soutien de l'ADMD à la représentation théâtrale *Voyage à Zurich* au théâtre d'Auxerre au mois de mars. Après la pièce, un débat s'est tenu avec les artistes, le metteur en scène, le public et le groupe ADMD.

90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT

170 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en décembre 2023 :

Sylvie Courroy

Cela fait maintenant 10 ans que j'assume ce rôle ; il est temps pour moi de passer la main pour que de nouvelles initiatives voient le jour et qu'une énergie plus mobilisatrice apporte à notre département la visibilité militante nécessaire à la représentation de notre combat pour la liberté de choix en fin de vie et de nos interrogations.

Débats publics, réunions départementales annuelles, invitations d'intervenants, pétitions, entretiens avec les responsables politiques locaux, articles et communiqués de presse, représentation de l'ADMD auprès d'organismes (comme par exemple l'Espace de Réflexion Ethique de Bourgogne Franche-Comté), permanences mensuelles (à la Maison des Associations de Belfort et maintenant à l'Hôpital Nord Franche-Comté de Trévenans), repas et pique-niques : il me semble que tous ces modes d'action ont contribué à nous faire mieux connaître et à libérer quelque peu la parole sur le sujet si sensible que sont notre propre mort et celle de nos proches.

En ce qui concerne l'action locale interne, j'ai proposé avec le groupe d'animation de notre département qui participe à l'élaboration de nos projets, que les adhérents sans per-

sonne de confiance puissent trouver parmi nous celles et ceux qui se porteraient volontaires pour les aider.

Cette délégation, actuellement, est dépourvue de délégué. Le secrétariat général (01 48 00 04 16) en assure l'intérim. Si vous êtes intéressé par la mission de délégué, reportez-vous à la page 75 de ce journal.

91 - ESSONNE



1354 ADHÉRENTS

Délégué : Patrick Bourguet

06 41 20 86 42 - admd91@admd.net

Des ennuis de santé ont de nouveau bousculé mon activité de délégué durant l'année 2023.

Malgré tout, j'ai tenté de garder le contact avec les adhérents par le biais de lettres d'information afin de les tenir au courant de l'actualité en attendant qu'enfin le projet de loi promis par le président de la République arrive au Parlement.

Le 2 novembre 2023, à l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, j'ai organisé un rassemblement devant la préfecture de l'Essonne, à Évry ; malheureusement, très peu d'adhérents avaient fait le déplacement. Cette présence devant la préfecture m'a permis, néanmoins, d'adresser un courrier au Préfet, ne serait-ce que pour l'informer du Pacte progressiste sur la fin de vie signé par les vingt-quatre organisations de la société civile. Je n'ai pu, en janvier 2023, participer aux deux Journées des délégations qui se tiennent chaque année à Paris, par contre j'ai pu être présent à l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue en octobre 2023 à Valence et dont le journal de l'ADMD a largement rendu compte.

92 - HAUTS-DE-SEINE**2914 ADHÉRENTS**

Délégué : Thomas Monteiro
admd92@admd.net

Comme chaque année, nous sommes fortement sollicités par les adhérents pour des renseignements sur la loi actuelle et des informations sur les directives anticipées.

Nous ressentons de fortes attentes quant au projet de loi à venir.

Très engagé avec les Jeunes ADMD toute l'année, j'ai, fin juin 2023, participé au Festival Solidays, à l'hippodrome de Longchamp, cet événement m'a permis de parler à la jeunesse Hauts-de-Seine de notre combat.

Courant octobre, notre président Jonathan Denis est venu à Boulogne-Billancourt pour un débat sur la fin de vie organisé par une association de la ville. Cet événement a rassemblé une centaine d'adhérents. Le docteur Claude Alain Planchon a pu échanger avec certains d'entre vous qui avaient des questions médicales.

L'année 2024 s'annonce être charnière. Nous resterons mobilisés.

93 - SEINE-SAINT-DENIS**928 ADHÉRENTS**

Délégué : Stéphane Aujé
06 58 93 30 06 - admd93@admd.net

L'année 2023 a été particulière pour moi à titre personnel. Après dix ans de lutte contre la maladie, et notamment les derniers mois, j'ai dû faire face au décès de ma mère qui n'avait pas encore 60 ans, dans des conditions assez particulières. Quelle terrible décision que de devoir déclencher le dispositif de la loi Claeys-Leonetti alors même qu'on sait ce qu'il est ! Quelle terrible décision de se dire que l'on va devoir attendre ; attendre que la mort ne vienne pendant qu'elle souffre parce que les médecins eux-mêmes avouent ne plus pouvoir la soulager ; attendre que le corps ne lâche de lui-même parce que nous sommes incapables, alors que c'était sa volonté, largement exprimée à sa famille depuis des années, de ne pas souffrir inutilement !

Cette épreuve n'a fait que renforcer ma conviction déjà très forte : il nous faut changer de système et vite !

Notre département ayant eu à voter pour les élections sénatoriales de fin septembre, j'ai pu rencontrer et échanger avec quelques candidats ; dont un est devenu sénateur à la surprise générale. Je n'ai aucun doute qu'il se souviendra de ses paroles prononcées lors de notre conversation et qu'il nous aidera à obtenir la loi que nous appelons de nos vœux.

À l'invitation de l'Union Locale des Retraités et des Personnes Âgées de Seine-Saint-Denis, je suis allé passer une matinée lors de leur assemblée générale à Villepinte. J'ai été heureux d'y retrouver quelques adhérents avec qui j'ai pu échanger.

Cela m'a surtout permis d'expliquer la législation actuelle et de rappeler l'importance de rédiger ses directives anticipées. Sur plus de 200 personnes présentes dans la salle, seules 10 mains se sont levées quand j'ai posé la question...

Enfin, comme chaque année, je me suis rendu à notre assemblée générale où j'ai participé à mon dernier conseil d'administration. Je retiens les mots de remerciement de notre président Jonathan Denis et lui réitère mon soutien sans faille dans ce combat qui s'annonce rude face à une opposition toujours plus virulente. Notre association mène ce combat depuis 43 ans : espérons que 2024 soit l'année où le président nous annoncera que nous l'avons gagné !

94 - VAL-DE-MARNE**1700 ADHÉRENTS**

Délégué : Jérémy Budzynowski
07 71 87 22 58 - admd94@admd.net

L'année 2023 a débuté par les Journées des délégations, en janvier, à Paris. L'occasion d'écouter des intervenants de qualité. Lors de la Semaine de mobilisation en mars, j'ai effectué un tractage à Saint-Maur-des-Fossés. En mai, j'ai organisé une réunion publique à Fontenay-sous-Bois, en présence de notre président Jonathan Denis, et de Martine Boussel, qui représentait La Libre Pensée. Des échanges éclectiques et constructifs avec un public intergénérationnel.

En compagnie de mes camarades des Jeunes ADMD, j'ai participé au séminaire en avril et au Festival Solidays en juin. Lors de l'Admd-Tour en juillet, j'ai rencontré de nombreux citoyens, dont des résidents du Val-de-Marne sur leur

lieu de vacances. Il est primordial de lever le voile de la souffrance.

J'ai assisté à l'assemblée générale en octobre à Valence. La délégation a également été invitée à débattre lors d'événements à Créteil, à Vincennes et au Kremlin-Bicêtre. Au fil des mois, j'ai envoyé des emails aux adhérents du Val-de-Marne, afin de les convier notamment au rassemblement du 2 novembre à Paris pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. En tant que membre du comité culturel, j'ai chroniqué le livre : *Mon père, ma bataille* de Mario Barravecchia. L'art libère les émotions.

À l'échelle départementale, j'ai répondu aux emails et aux appels. Des questions sur les directives anticipées. Des témoignages douloureux. Une détresse perceptible. J'adresse une pensée émue aux proches de Catherine Icardi Lazareff, décédée en janvier 2024. La maladie de Charcot, elle la combattait avec un indicible courage. À l'ADMD, nous lui devons tant. Je la remercie pour son indéfectible engagement à nos côtés. Une inspirante et bouleversante philosophie de vie. La flamme de ses convictions ne s'éteint pas. Je remercie chaleureusement les salariés de l'ADMD ainsi que les bénévoles de l'ADMD-Écoute pour leur disponibilité et leur bienveillance. Pour les actions à venir, si vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à me contacter. Effectivement, je suis bénévole. Chaque énergie est précieuse pour obtenir une loi de liberté en fin de vie.

Au plaisir de vous retrouver prochainement. Prenez bien soin de vous.

95 - VAL-D'OISE



794 ADHÉRENTS

Déleguée : Céline Allaert
06 65 02 09 97 - admd95@admd.net

27 et 28 janvier : participation aux 43^e Journées des délégations à Paris.

4 février : réunion à Cergy organisée en collaboration avec la Libre Pensée 95 sur le thème de l'évolution potentielle de la loi actuelle et de ses insuffisances.

11 mars : réunion à Courdimanche organisée en collaboration avec la municipalité sur le thème de l'évolution potentielle de la loi actuelle et de ses insuffisances.

7 octobre : participation à l'assemblée générale de l'ADMD à Valence (26).

2 novembre : n'ayant pu me libérer, je n'ai pas participé à la manifestation organisée à Paris pour la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.

Tout au long de l'année

Réponses et gestion des demandes diverses tant par mails que par courrier ou par téléphone, envois de lettres ou mails aux adhérents, courriers d'interpellation aux députés, transmission d'informations au siège, gestion du compte Twitter ADMD95, déplacements exceptionnels pour rencontrer des adhérents dans des situations particulières...

971 - GUADELOUPE

972 - MARTINIQUE

973 - GUYANE



GUADELOUPE : 66 ADHÉRENTS

MARTINIQUE : 36 ADHÉRENTS

GUYANE : 9 ADHÉRENTS

Délegué : Didier Bartan
06 90 94 46 95 - admd.guadeloupe@admd.net

Participation aux 43^e Journées des délégations, en janvier 2023, qui fut un moment d'échanges indispensable à l'acquisition d'éléments de langage pour la mission de délégué. Participation à la 43^e assemblée générale qui s'est tenue à Valence en octobre 2023 et où j'ai pu échanger avec des militants de toute la France. Sollicitations des parlementaires de Guadeloupe, Martinique et Guyane afin d'attirer leur attention sur l'importance de leur implication lors de la préparation du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, examiné par l'Assemblée nationale à partir de mai 2024.

974 - LA RÉUNION



180 ADHÉRENTS

Déleguée : Jocelyne Lauret
06 92 60 35 64 - admd.reunion@admd.net

L'année 2023, sans surprise, a été consacrée au suivi des travaux de la Convention citoyenne et de ses conclusions.

ADMD

130, rue Lafayette
75010 Paris

Services administratifs :

Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD – Écoute :

Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : infos@admd.net

Sites : admd.net
preparemsafindevie.fr

Toujours plus d'informations
sur nos réseaux sociaux :



X, Instagram :

[admdfrance](https://www.instagram.com/admdfrance) et [jeunesadmd](https://www.instagram.com/jeunesadmd)

Facebook :

[admd.france](https://www.facebook.com/admd.france) et [jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)

Ce journal est édité par
l'Association pour le Droit de
Mourir dans la Dignité (ADMD).

Directeur de la publication :

Jonathan Denis

Responsable de la rédaction :

Philippe Lohéac

Coordinatrice de la rédaction :

Sandrine Arrault

Pages Comité culturel :

Catherine Daquin

Pages Jeunes ADMD :

Bastien André

Conception graphique :

Richard Cousin
yumyum.fr

Illustrations :

Freepik

Impression :

Imprimerie Arlys
12, rue Gustave-Eiffel
95190 Goussainville
Tirage papier :
67000 exemplaires

Dépôt légal :

À parution

Bon à tirer le :

14 juin 2024

Les textes signés n'engagent que
la responsabilité de leur auteur.

Plusieurs rendez-vous avec les médias ont eu lieu dans un premier temps relatifs à ces conclusions : presse (deux journaux) et télévisions (deux télévisions) et une radio.

Ce qui a été le plus marquant tient au positionnement du public lors des interviews ou des échanges. On a désormais du mal à trouver un avis qui va à l'encontre de l'évolution de la législation. Quasiment tous réclament une liberté de choix pour la fin de vie.

Ainsi nous pouvons noter principalement :

- Une soirée télévisée sur Réunion La Première dans l'émission « Sobatkoz » en présence, notamment, de l'évêque de La Réunion et du responsable des soins palliatifs de la clinique de Sainte-Clotilde. Les débats ont été parfois vifs, mais j'ai défendu notre position.

- Au mois de juin, un webinaire avec MGEN Gers, en présence de deux députés de cette région, nous a permis de constater le soutien de cette mutuelle à notre cause.

- J'ai également participé à un café éthique avec des soignants du Centre Hospitalier Public de La Réunion et de l'établissement de santé mentale. Ce fut un débat très constructif avec des personnes qui, même conscientes de leur rôle et de leurs responsabilités, font part de leur solitude et du manque de moyens, au quotidien, dans les situations de fin de vie.

- J'ai pu également, lors de ce mois de juin, échanger avec les auditeurs de la Télévision Antenne Réunion pendant 40 minutes et entendre leurs attentes de la part de nos dirigeants.

- Au mois de juillet, suite à la signature du Pacte progressiste sur la fin de vie par un certain nombre d'associations au national, nous avons réuni certaines d'entre elles, localement, en présence du public (une centaine de personnes) afin de présenter ce pacte. Un manifeste a été adopté en conclusion des débats, lequel était destiné à être commu-

niqué à nos parlementaires locaux. Notre persévérance ne baisse pas et se poursuivra encore longtemps, jusqu'à ce que nous ayons enfin gain de cause.

98 - MONACO



27 ADHÉRENTS

Déléguée jusqu'en janvier 2024 :

Sylvie Dargery

Se reporter à la délégation pour les Alpes-Maritimes (06).

Vous souhaitez soutenir l'ADMD ?

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité est la principale association française à œuvrer dans le domaine de la fin de vie. Avec ses 44 années d'expérience et ses 77 000 adhérents actifs, elle est une association puissante et reconnue. La solidarité et l'entraide occupent une place essentielle dans notre action :

- Elle défend les droits des personnes malades et des personnes en fin de vie,
- Elle met en œuvre une permanence d'écoute et d'entraide et mobilise le cas échéant sa commission Soignants et sa commission juridique,
- Elle représente les usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique,
- Elle gère un fichier national de directives anticipées.

Plus généralement, l'ADMD :

- Porte des valeurs d'humanisme, de laïcité, de solidarité et de liberté individuelle,
- Défend le droit de chacun de décider de sa propre fin de vie dans le respect de sa propre volonté,
- Milite pour la législation d'une aide active à mourir,
- Œuvre pour un accès universel aux soins palliatifs.

POUR ADHÉRER

Directement sur le site de l'ADMD (admd.net – bouton J'ADHÈRE).

Le montant de base de l'adhésion (adhésion simple) est de 26 euros.

En adhérant à l'ADMD, vous recevrez votre dossier de nouveau membre comportant :

- Votre carte d'adhérent, annuelle, témoignant de votre appartenance à l'ADMD, qui vous permettra d'accéder à votre espace personnel,
- Un formulaire de directives anticipées et de désignation de personne de confiance à remplir,
- Un mode d'emploi de ce document et des conseils pour bien le remplir,
- Un fascicule sur les droits relatifs à la personne malade et à la personne en fin de vie.

Toutes les fois où vous en aurez besoin, vous pourrez joindre nos bénévoles de la permanence ADMD-Écoute, au 01 48 00 04 92 ou sur l'adresse admd-ecoute@admd.net.

Le montant de votre cotisation permettra de financer les services que fournit l'ADMD à ses adhérents ainsi que nos actions de revendication pour une loi de liberté en fin de vie.

POUR DONNER

Que vous soyez ou non adhérent de l'ADMD, vous pouvez faire un don qui nous permettra d'augmenter les ressources disponibles pour agir en faveur de la liberté en fin de vie.

Ce don – d'un montant évidemment libre – pourra être fait par chèque libellé au nom du **Fonds de dotation de l'ADMD** et envoyé par La Poste à l'adresse de notre secrétariat général : 130, rue Lafayette – 75010 Paris. Il pourra être également fait par carte bancaire directement sur le site de l'ADMD (admd.net – bouton JE DONNE).

Vous recevrez alors un reçu fiscal, par la Poste ou par mail, selon les cas. Seuls les dons effectués au nom du **Fonds de dotation de l'ADMD** ouvrent droit à une réduction d'impôts.

POUR TRANSMETTRE

Le Fonds de dotation de l'ADMD est habilité à recevoir les donations, les legs et les contrats d'assurance-vie à titre entièrement gratuit. Pour cela, le bénéficiaire à désigner sera : Fonds de dotation de l'ADMD – 130, rue Lafayette – Paris 10^e. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la transmission de votre patrimoine, vous pouvez joindre le secrétariat général de l'ADMD au 01 48 00 04 16 ou à l'adresse donateurs@admd.net. Votre notaire pourra vous apporter également toutes les précisions nécessaires.

POUR MILITER ET AGIR

L'ADMD est une association qui recourt essentiellement au bénévolat. Aussi, elle a besoin de vous.

- Si vous habitez en région, vous pouvez devenir délégué ou – si le poste est déjà pourvu – délégué adjoint. Être délégué, c'est être le représentant du conseil d'administration de l'ADMD sur le territoire d'un département (ou d'un arrondissement, à Paris). Les délégués adjoints le secondent. Vous voulez savoir si une délégation a déjà un délégué ? Facile ! Consultez le site de l'ADMD (admd.net / L'association / Nos délégués près de chez vous). Si vous souhaitez être délégué adjoint d'un délégué déjà en fonction, contactez-le par mail : ses coordonnées figurent sur notre site (admd.net / L'association / Nos délégués près de chez vous).

- Quel que soit votre domicile, et selon vos compétences, vous pouvez intégrer notre commission Soignants ou notre commission juridique. Vous trouverez plus de renseignements sur le site de l'ADMD (admd.net / Notre action / Solidarité et entraide). Pour vous porter candidat, contactez nos délégués nationaux soit à l'adresse commissionsoignants@admd.net, soit à l'adresse commissionjuridique@admd.net, selon le cas.

- Si vous habitez Paris ou sa proche banlieue, vous pouvez rejoindre notre permanence ADMD-Écoute qui accueille et reçoit sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures, au siège de l'ADMD. Vous pouvez postuler en envoyant votre candidature à l'adresse admd-ecoute@admd.net.

Dès vos premiers contacts, les modalités d'intégration vous seront précisées. Dans tous les cas, une formation adéquate sera dispensée.

2024

ADMD
TOUR

ET SI
VOUS AVIEZ
LE CHOIX
DE VOTRE
FIN DE VIE?

ENSEMBLE
PARLONS
de fin de vie &
de directives anticipées !

Plus d'infos sur

admdtour.fr

29/06. LYON

Place Saint-Jean - 10h à 12h

30/06. GEVREY
-CHAMBERTIN

Place des Marronniers - 8h à 13h

01/07. MULHOUSE

Esplanade de la gare - 8h à 13h

02/07. COLMAR

Place de la Cathédrale - 10h à 15h

03/07. STRASBOURG

Place Gutenberg - 10h à 12h

05/07. TROYES

Place de la Libération - 10h à 14h

06/07. ORLÉANS

Place du Général-de-Gaulle - 10h à 16h

07/07. VERSAILLES

Place marché Notre-Dame - 10h à 14h

08/07. ÉVREUX

Place du Général-de-Gaulle - 10h à 14h

09/07. CHERBOURG

Place Jacques Hebert - 9h30 à 14h

11/07. VANNES

Esplanade Simone Veil - 11h à 16h

12/07. NIORT

Esplanade de la Brèche - 10h à 14h

13/07. BLAYE

Parking Pierre Sépard - 8h à 13h

15/07. PÉRIGUEUX

Place du Coderc - 10h à 14h

16/07. AGEN

Place du Président Wilson - 9h à 13h

18/07. FOIX

Allée de Uillote - 10h à 15h

19/07. NARBONNE

Place des Halles - 9h à 14h

20/07. VILLENEUVE-
LÈS-AVIGNON

Place Charles David - 10h à 14h

20/07. AVIGNON

Festival off d'Avignon

Un évènement :

ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.

Les Jeunes
ADMD!